CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Rapport d'activités

Année 2017

SOMMAIRE

Les données générales

1. Présentation générale Page 3
2. Les résultats de la gestion 2017 Page 6
3. Le personnel Page 10
4. Les cotisations et subventions Page 11

L'exercice des compétences

1 L'économie Page 15
2. L'abattoir Intercommunal du Kreiz-Breizh Page 22
3. L'environnement Page 24
4. l'éolien Page 36
5. L'assainissement non collectif Page 39
6. Le tourisme Page 43
7. Le logement et le cadre de vie Page 54
8. La gestion des déchets ménagers Page 62
9. L'enfance et la jeunesse Page 76
10. La musique, la danse et le théâtre Page 93
11. Le Transport Rural à la Demande Page 103
12. Le centre aquatique du Blavet Page 109

Annexes

1. Organigramme de l'exécutif Page 114
2. Composition du Conseil Communautaire Page 115
3. Composition du Bureau Communautaire Page 116
4. Composition des commissions thématiques Page 117
5. Organigramme des services Page 119

Présentation générale

L'année 2017 peut être considérée comme la dernière étape d'un processus entamé 5 ans plus tôt consistant à adapter les dépenses communautaires à un contexte budgétaire de plus en plus tendu, en raison de la régression des dotations de l'Etat et de tous les critères négatifs liés à notre « hyperuralité » notamment la baisse démographique que nous ne parvenons pas à juguler.

Les efforts financiers de nos partenaires qui, eux-mêmes étranglés par l'Etat, doivent se recentrer sur leurs missions principales dans leurs champs de compétences, ne constituent plus une aide suffisante pour contrebalancer la baisser de nos propres ressources.

Toutefois, sur le plan comptable, la disparition de notre marge de manœuvre est peu perceptible puisque, grâce à la stabilité des charges fixes et à la réduction drastique d'investissements optionnels, la situation financière, fin 2017, est analogue à celle de l'an passé.

Pour mettre en œuvre des projets plus ambitieux et ne pas nous limiter à des versements de subventions et de fonds de concours, il faut espérer qu'une réforme de la DGF, ayant pour objet une redistribution plus équitable des dotations de l'Etat, voit enfin le jour.

L'autre piste plus réaliste est de croire à l'implantation de nouvelles entreprises sous l'effet conjugué du passage de la RN 164 en 2x2 voies et au déploiement de la fibre optique, mais aussi au développement de l'éolien dont on sait qu'il constitue une réelle et significative ressource fiscale.

Nous travaillons âprement sur ces dossiers dont on sait qu'ils doivent, dans un premier temps, permettre de compenser la baisse de recettes consécutives au départ de la base logistique Intermarché de Rostrenen avant d'imaginer d'en attendre un mieux-être budgétaire.

A l'intérieur de cette réalité préoccupante qui nous a été imposée par des décisions venues de l'extérieur, un souci supplémentaire est venu se greffer en 2017 ; il concerne la gestion des déchets ménagers qui occupe près du tiers du personnel communautaire et à laquelle sont consacrées les dépenses récurrentes les plus importantes. Après des années d'amélioration tendancielle de l'ensemble des ratios ; 2017 se démarque par une dégradation généralisée dont il est trop tôt pour mesurer l'impact et analyser les causes. Il va falloir aborder ce sujet rapidement et trouver des solutions nouvelles aux problèmes diagnostiqués.

A l'opposé de cette morosité, le secteur culturel fait montre d'un dynamise exceptionnel encouragé par le soutien indéfectible de la CCKB qui en a fait un marqueur discriminant positivement le territoire. L'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz-Breizh, fleuron de cette politique, poursuit son essor et sa diversification. La richesse du réservoir associatif produit, avec l'aide de la communauté de communes, un panel de propositions (festival

KLASIK, Lieux Mouvants, Empreintes d'Artistes, Printemps des Arts, le Bel Automne, Festival du film documentaire, Festival FISEL, expositions et animations au musée de l'école rurale de Bothoa et au pôle de l'Etang Neuf…) dont la popularité n'a d'égale que l'exigence qualitative.

L'habitat est un domaine qui, depuis longtemps, bénéficie d'une grande attention de la part de la CCKB et de ses partenaires, notamment l'Etat, via l'inscription dans divers programmes qui se sont succédé depuis une douzaine d'années. Les termes de ceux-ci étant de moins en moins bien respectés par l'ANAH, l'année 2017 a été mise à profit pour réorienter l'action communautaire dans une direction plus souple, en dehors de programmations planifiées, sans que cela affecte le service rendu à la population (à noter le lancement du projet du foyer jeunes travailleurs de Rostrenen).

Après une année économique 2016 prometteuse, marquée par l'émergence de dossiers majeurs de développement ou d'implantation d'entreprises, il a été pris acte en 2017 de la conséquence de ces dossiers positifs en termes de foncier disponible. C'est ainsi que l'extension du PA de Kerjean sur Rostrenen a été lancé avec un objectif d'aménagement de 11 hectares supplémentaires. Les interventions économiques de la CCKB ont été, par ailleurs, sécurisées réglementairement avec la signature d'une convention de partenariat avec la Région, désormais collectivité chef de file en matière d'économie.

Le déploiement de la fibre optique et, spécifiquement, la définition du contenu de la deuxième phase du Plan Bretagne Très Haut Débit ont fait l'objet d'études approfondies et d'âpres discussions avec la Région et Mégalis qui ont abouti début 2018 à un schéma cohérent, tant du point de vue technique que financier.

Les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif sont, dorénavant, essentiellement concentrés sur les contrôles préalables aux ventes et, depuis mi-2017, sur les contrôles de fonctionnement des premières installations contrôlées.

La gestion de l'abattoir est, depuis 2015, assurée par une SCIC à laquelle adhère la CCKB. Les tonnages abattus en 2017 sont en progression sensible ce qui peut être considéré comme satisfaisant. En revanche, les conditions de fonctionnement de l'outil demeurent perfectibles et la communauté de communes est fréquemment contrainte de jouer un rôle d'interface entre le délégataire et les services en charge de l'inspection.

La fréquentation du Centre Aquatique du Blavet se rapproche des objectifs initiaux et, surtout, les retours des usagers sur la qualité des prestations apportées sont particulièrement positifs. Un avenant à la convention de Délégation de Service Public a été conclu en 2017 afin de prendre en compte des éléments peu ou pas décrits dans la mouture première du document.

Pour la 3ème année consécutive, le reste à charge de la CCKB sur le Transport Rural à la Demande a baissé en 2017 sans que cela soit synonyme d'une détérioration du service rendu mais d'une adaptation plus fine de son contenu à la réalité des besoins.

L'intervention de la CCKB reste, en matière d'environnement, en 2017, caractérisée par une grande hétérogénéité puisqu'elle agrège diverses actions sans rapport entre elles : lutte contre le frelon asiatique, définition de la compétence GEMAPI, animation d'un site NATURA 2000, signature de la convention territoire à énergie positive, mise en place des MAEC, … L'accompagnement du projet porté par l'association CICINDELE au bourg de Kergrist-Moëlou est l'une des facettes de l'engagement de la CCKB dans ce domaine. Sa composante la plus originale se trouve dans la volonté de la communauté de communes de participer, à tout stade et à tout niveau, à l'essor des projets éoliens.
La volonté de promouvoir la vocation touristique du Kreiz-Breizh ne s'est pas démentie en 2017 avec une multiplicité d'initiatives nouvelles ou d'enclenchement de projets déjà actés : études paysagères préalables, choix du maître d'œuvre et convention avec le futur gestionnaire de l'Institut des Jardins et du Paysage, intégration des missions de l'ex-Pays Touristique au sein de l'Office de Tourisme, acquisition d'une maison proche du pôle de l'Etang Neuf permettant l'optimisation du fonctionnement du musée, signature d'un bail emphytéotique administratif transférant les bâtiments de la Gare de Gouarec au futur exploitant d'un chemin de fer touristique…

Enfin, sur la compétence enfance-jeunesse, la CCKB a démontré toute sa capacité à proposer un programme d'activités périscolaires unanimement apprécié par sa diversité et sa qualité, l'arrêt des TAP à la rentrée 2018 étant, ainsi, lié à des considérations qui n'ont jamais porté sur leur contenu. Les structures d'accueil, particulièrement les centres de loisirs, peinent à fonctionner à hauteur de leur capacité, en relation directe avec la baisse démographique et, conjoncturellement, avec la modification des rythmes scolaires. Le retour à la semaine de 4 jours va, en mécaniquement, regonfler les chiffres de fréquentation qu'il conviendra, cependant, de surveiller attentivement car ils conditionnent, dans une large mesure, la hauteur des aides obtenues des organismes partenaires. Sur cette compétence, come plus généralement, sur l'ensemble de ses missions, la CCKB s'est attachée en 2017 à soutenir les projets associatifs, pas assez connus et reconnus, qui offrent aux jeunes de ce territoire des possibilités de loisirs riches et atypiques.

En dépit de moyens en constante régression, la CCKB est, donc, parvenue, en 2017, à préserver le tissu de services dont bénéficient ses habitants malgré les difficultés budgétaires structurelles.

La loi NOTRe a maintenu la CCKB dans son périmètre et il appartiendra aux gestionnaires de cet EPCI hyperural de trouver les marges de manœuvres nécessaires à son développement dans les années à venir. Il ne s'agit ni d'être pessimistes, ni d'être optimistes mais d'être lucides, déterminés, inventifs et surtout solidaires.

Les résultats de la gestion 2017

L'examen simpliste des mouvements financiers réels (hors opérations d'ordre de section à section) constatés sur le budget général au cours de l'exercice 2017 qui fait apparaitre, par rapport à l'année précédente, des tendances opposées sur les dépenses (+7,7%) et les recettes (-15,6%) est faussé par :

- La prise en charge par le budget général, en 2017, des déficits cumulés depuis deux décennies sur le budget-annexe du Parc d'Activités de Kerjean-La Garenne, augmente de 1 127 543 € le montant des dépenses de façon très significative.
- La souscription, en 2016, d'un emprunt d'1 000 000 € qui gonflait artificiellement le chiffre des recettes sur cet exercice et se traduit par une baisse en trompe-l'œil de 2016 à 2017.

Si l'on fait abstraction de ces deux faits, on constate la même tendance baissière sur les dépenses (-4,2%) et les recettes (-7%), tendance qui ne fait que poursuivre le mouvement enclenché depuis plusieurs années.

La baisse des recettes est, comme en 2016, la résultante de la décroissance simultanée des trois principales sources de revenus de la CCKB, conjonction qui ne s'était jamais produite avant l'an dernier :

- Les impôts et taxes n'ont que très peu baissé (-0,4%)
- Les dotations de l'Etat poursuivent leur chute inexorable, entamée en 2013, avec, cependant, une décélération dans la dégradation (-6,2% en 2017 contre – 16,9 % en 2016)
- Les subventions et participations connaissent un nouveau décrochage (-46,3%) qui succède à une baisse presque aussi brutale en 2016 (-38,9%). Il faut y voir l'agrégation de deux phénomènes :
  - ✓ la conséquence du quasi effondrement du montant des investissements qui se traduit par la quasi disparition des subventions s'y rapportant et du FCTVA.
  - ✓ L'effritement des apports de nos partenaires institutionnels (Département, CAF, Eco-Emballages, Agence de l'Eau…) dont la contraction des dépenses impacte leurs différentes politiques de soutien.

Le rétrécissement des capacités d'intervention communautaire n'a pas été sans conséquence sur les dépenses et, en particulier, sur leur part variable.

C'est ainsi que les investissements réels (travaux et acquisitions diverses) atteignent un niveau d'étiage puisqu'ils ne représentent plus que 2% des dépenses de l'EPCI et, en valeur absolue, accusent une baisse de 72,2% par rapport à 2016 qui était, pourtant, déjà un exercice au cours duquel les investissements avaient connu un de leurs plus bas niveaux.

Les cotisations et subventions bénéficient d'une trajectoire inverse (+14,5%) et retrouvent leur niveau de 2015 en lien avec l'augmentation de la

contribution versée à l'exploitant de la piscine et, plus généralement, avec la volonté de la communauté de communes que la rigueur qui lui est imposée épargne, autant que faire se peut, la vie des associations du territoire.

Les charges fonctionnelles n'évoluent pas de la même manière selon qu'elles concernent les charges de gestion générale (+14,5%) ou celles relatives au personnel (-0,4%). L'augmentation des premières est, majoritairement, corrélée à celle du coût des prestations du SIRCOB, elle-même à relier à l'augmentation du tonnage des ordures ménagères individuelles. La stabilité des secondes est d'autant plus remarquable que ces dépenses sont celles où l'inertie est la plus forte et où la seule augmentation du point d'indice et les évolutions de carrière auraient dû se traduire par une progression de la dépense de l'ordre de 3%.

Les reversements aux communes ont baissé de 23,2 % mais ce chiffre n'est en rien significatif puisqu'il correspond à la prise en compte par la CCKB du paiement des contingents SDIS communaux.

Le poids du remboursement des emprunts s'est alourdi de 11,7 % du fait de la première annuité de remboursement de l'emprunt d'1 000 000 € contracté en 2016.

Le déficit du TRAD assumé par le régime général a diminué de 11,5% grâce aux mesures mises en œuvre pour optimiser le fonctionnement de ce service.

En définitive, la gestion 2017 s'est conclue par un déficit de 1 065 637,34 € plus qu'entièrement consécutif à la prise en charge du déficit de PY de Kerjean-La Garenne. Si l'on fait abstraction de cet élément, le résultat devient positif à hauteur de 61 905,90 €, contre 349 683,07 € en 2016.

Les trois budgets annexes des parcs d'activités accusent, quant à eux, un déficit cumulé de 22 121,01 €, sans commune mesure avec celui observé fin 2016 – 1 085 395,73 € - en raison, comme indiqué plus avant, du transfert de l'un des déficits sur le budget général.

Le déficit du budget-annexe - ateliers relais – 667 055,30 € - décroit, comme prévu au rythme de perception des loyers versés par les locataires.

Il en est de même pour le budget-annexe des bureaux relais dont le déficit – 526 896,56 € - est lui, aussi, en décroissance du fait de l'occupation complète des différents espaces de l'EKOPOL.

Le résultat négatif constaté sur le budget – SPANC -17 244,09 € est consécutif au décalage dans la perception des subventions afférentes à l'achat de deux véhicules électriques affectés à ce service.

Le budget de l'abattoir intercommunal est en excédent de 123 163 € avec, cependant, une situation paradoxale caractérisée par un gonflement excessif

de l'excédent en investissement (174 460,22 €) et le maintien d'un déficit de fonctionnement (51 297,06 €) qui pèse sur le budget général.

Le budget annexe du TRAD, crée en 2016 à la suite des conclusions du contrôle de Chambre Régionale des Comptes, fait ressortir un excédent de 3 295,75 €. Il s'agit, toutefois, là d'un résultat quelque peu fictif puisque l'essentiel des recettes de ce budget correspond à une subvention d'équilibre du Budget Général, les recettes propres au service n'entrant que pour 13% dans son financement (11% en 2016).

En synthétisant ces divers résultats et en intégrant les résultats reportés, on aboutit à un excédent agrégé de 3 219 470,62 € d'un niveau très proche de celui de l'année précédente : 3 252 385,80 €.

Ce résultat témoigne de la bonne résistance de la CCKB aux fluctuations, souvent négatives, de son environnement financier. Il interpelle, cependant, sur les moyens auxquels il doit être recouru pour parvenir à cet objectif, à savoir une nécessaire frilosité dans tout engagement nouveau, que celui-ci concerne un service à la population ou un investissement.

Il semble, d'ailleurs, que cet exercice, en 2017, atteint ses limites, le niveau minimaliste des investissements qui a permis de maintenir un équilibre de gestion ne pouvant perdurer sans mettre en question l'intérêt même de l'existence de la CCKB.

Les chiffres clés du Budget général

Recettes	**9 095 386,88 €**	**Dépenses**	**10 161 024,22 €**
Impôts et taxes (hors TEOM)	5 418 776,00 €	Investissements	205 928,90 €
Dotations de l'Etat	1 245 568,00 €	Reversement aux communes	1 621 167,80 €
Subventions et participations dont FCTVA et DETR	591 724,69 €	Reversement au FNGIR	159 936,00 €
TEOM – Redevance Spéciale OM	950 518,80 €	Charges de gestion générale	2 049 506,14 €
Produits des services (OM, enfance-jeunesse, Gîte d'étape)	532 333,00 €	Charges de personnel	2 063 590,92 €
Revenus des immeubles	67 812,48 €	Indemnités aux élus	78 610,84 €
remboursement sur rémunération du personnel	78 489,50 €	Subventions et cotisations	1 668 061,71 €
remboursement Tap par les communes	190 205,00 €	Remboursement d'emprunt	537 950,00 €
Autres	19 959,41 €	Prise en charge du déficit PA de Kerjean	1 127 543,24 €
		Prise en charge du déficit TRAD	185 000,00 €
		Contribution au SDIS	458 353,40 €
		Autres	5 375,27 €

Dépenses

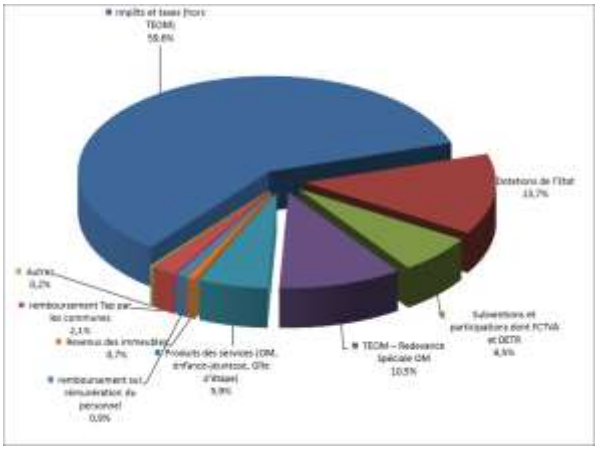

Recettes

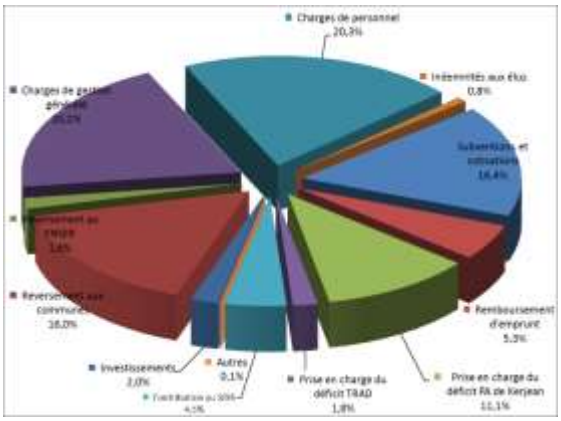

Le personnel

L'organisation interne de la partie administration-animation de la CCKB a été quelque peu modifiée au cours de l'année 2017.
D'une part, compte tenu de l'étude de l'opportunité de la prise de compétences nouvelles par les EPCI avant 2020, les missions de l'agent en charge du poste afférent à l'économie, au TRAD et au numérique ont été redéfinies. Ce dernier continue à prendre en charge l'économie mais s'est vu déchargé de ses autres missions afin d'assurer des tâches liées à de nouvelles compétences.
D'autre part, en 5 ans, 4 postes ont été supprimés, soit le quart de l'effectif global qui est passé de 16 à 12 agents. Le service déchets a été particulièrement touché en raison du départ de 2 agents, soit la moitié de ses effectifs. Afin de renforcer ce service, la CCKB a choisi de créer un poste pour assurer la gestion des agents de collecte. L'agent recruté a été nommé le 1er juin 2017 et s'est également vu attribuer les missions relatives au TRAD et au numérique. Il est également à noter que le départ en retraite au mois d'avril 2017 d'un agent de collecte n'a pas donné lieu à embauche, marquant en cela la volonté de contenir la masse salariale.
On peut toutefois relever le recrutement de contractuels sur des contrats à durée déterminée pour remplacer des agents titulaires momentanément indisponibles dans le cadres des congés maladie et le recrutement d'un technicien SPANC pour assurer les missions de contrôle de bon fonctionnement des assainissements non collectifs dans le cadre du remplacement du technicien environnement actuellement en congé parental. Il convient de préciser que le financement de ce poste est directement compensé par les recettes annuelles générées par la réalisation des contrôles de bon fonctionnement des assainissements non collectifs correspondant à un équivalent temps plein.
Comme chaque année, afin d'assurer le fonctionnement des centres de loisirs de Glomel et de Saint-Nicolas-du-Pélem, la Communauté de Communes a choisi de donner la priorité aux jeunes animateurs du territoire. Ainsi 30 jeunes ont-ils été recrutés en tant que saisonniers sur cette période. Ces embauches permettent d'assurer une animation de qualité et de valoriser le niveau de qualification (BAFA) de ces personnels temporaires.

Les cotisations et subventions

La CCKB a conclu divers accord de partenariat avec des associations qui œuvrent dans les secteurs touristique, culturel et environnemental.

Aux termes de ces accords, elle s'est, en règle générale, engagée à co-financer avec le Conseil Départemental des postes d'emplois associatifs locaux et, parfois, à apporter des aides au fonctionnement de la structure ou à soutenir des investissements réalisés par celle-ci.

En dehors de ces interventions contractuelles, la communauté de communes peut, également, être appelée à soutenir des organismes auxquels elle adhère.

Les montants suivants ont été attribués à ces divers titres en 2017.

- **Subventions**

Ty Films	6 500,00 €
Ciné Breiz	5 000,00 €
Les ptits débrouillards grand ouest	1 000,00 €
Ecole de musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz-Breizh	345 000,00 €
Office de Tourisme du Kreiz-Breizh	80 000,00 €
au titre du BEL AUTOMNE	6 250,00 €
La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose	3 000,00 €
Initiative Centre-Ouest-Bretagne	2 671,85 €
La Ferme de Trémargat	818,80 €
Animation pour l'Animation du Pays Plinn	18 000,00 €
Comice Agricole du Canton de Saint-Nicolas-du-Pélem	500,00 €
Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon-Repos	30 000,00 €
Ateliers de créations de jeux vidéos	400,00 €
CICINDELE	26 000,00 €
Kreiz-Breizh Elites	6 500,00 €
Kreiz-Breizh Villages d'Europe	12 381,00 €
Intégration Kreiz-Breizh	14 500,00 €
Amicale du personnel CCKB	2 070,00 €
Association Départementale d'Information sur le Logement	1 862,00 €
Musée Rural de l'Education dans les Côtes d'Armor	45 700,00 €
Association familles Rurales	20 000,00 €
Armor Argoat Kalon Vreiz	1 000,00 €
Association de mise en valeur des sites naturels de Glomel	26 000,00 €
OSMOSE	5 000,00 €
Racines d'Argoat	9 566,00 €
Les amis du Bois du Barde	1 350,00 €
L'outil en main	1 200,00 €
Armorique Endurance Equestre	3 500,00 €
Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Etang Neuf	19 000,00 €
Korrriganed Bro Goareg	235,00 €
Maison des lycéens de Rosa Parks	500,00 €
Ti Numérik	2 000,00 €
Terre d'Auré	2 500,00 €
SESAM Bretagne	514,00 €
Société des Courses hippiques de Rostrenen	5 675,00 €
quote part redevance enjeux	205,79 €
La Petite Sadie	9 334,44 €
Tous vers l'emploi	1 500,00 €
TOTAL	717 233,88 €

Il est à noter que ces subventions permettent, directement, le maintien de 21 emplois d'animateur sur le territoire de la CCKB.

- **Cotisations**

Syndicat mixte du SAGE Blavet	4 149,00 €
Côtes d'Armor Développement	3 189,00 €
Mission Locale pour l'emploi du Centre-Ouest-Bretagne	19 132,14 €
CAUE	1 875,70 €
ALECOB	5 627,10 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	50 831,00 €
Assemblée des Communautés de France	2 077,85 €
Rando Accueil	95,00 €
AMORCE	394,00 €
Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat	297,70 €

En sus de ces aides de portée générale, des subventions sont également apportées, en fonction des effectifs accueillis, aux écoles de musique et de danse formant des jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur la CCKB.

Leurs montants figurent dans le chapitre de ce rapport consacré à cette politique.

En dehors de ces interventions financières directes, la CCKB apporte, aussi, ponctuellement, son soutien aux associations du territoire en leur facilitant l'exercice de leur activité. C'est, ainsi, par exemple, que depuis 2011, la CCKB loue à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, un immeuble situé Rue Rosa le Hénaff à Rostrenen, immeuble qui a, par la suite, été mis à disposition des Restos du Cœur et du Groupe d'Entraide Mutuelle Kenavedenn. La même démarche a été initiée en faveur de l'association TI'RECUP qui a ouvert en 2012 à Rostrenen une ressourcerie dans des locaux préalablement loués par la CCKB.

Cet ensemble de soutiens représente un socle sur lequel repose largement le tissu associatif de ce territoire qui constitue l'une de ses richesses. A ce titre, il doit être autant que possible préservé ce qui ne signifie pas que toutes ses composantes soient sanctuarisées ni que les moyens qui lui sont alloués évoluent sans tenir compte de ceux dont dispose la CCKB.

L’exercice des compétences

L'économie

La CCKB assure, entre autres, l'aménagement, la gestion et la commercialisation du patrimoine foncier et immobilier suivant :

5 parcs d'activités communautaires :

- PA de Kerjean et le PA de la Garenne - Rostrenen : 20 entreprises : 400 salariés
- PA du Ruellou – Saint-Nicolas-Du-Pélem : 9 entreprises : 250 salariés
- PA de Goperen – Glomel : 9 entreprises : 120 salariés
- PA de Toul-Dous – Paule : Réserves foncières

3 zones d'activités communales (Bon Repos Sur Blavet, Gouarec et Maël-Carhaix) sont en cours de transfert à la CCKB.

2 Bâtiments relais :

- Bâtiment loué à la société CM2A : PA de La Garenne : 19 salariés (*bâtiment vendu en juin 2018*)
- EKOPOL : Trois cellules locatives (bureaux et ateliers) louées à la SAUR, VOLAILLE SERVICES et TAXIS CENTRE BRETAGNE: 21 salariés.

➢ **Exonérations fiscales**

L'ensemble des Communes de la CCKB est classé en zone de revitalisation rurale (ZRR). Cette situation permet aux entreprises (commerciales, artisanales, industrielles, libérales), sous certaines conditions, de bénéficier d'exonérations relatives notamment à la Contribution Economique Territoriale (CET), et à l'impôt sur les bénéfices.

➢ **Fixation du taux de la CFE pour 2017**

La CET est composée de la **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) dont le taux est voté par la Collectivité et de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE) dont le taux est voté à l'échelle nationale.
Le taux voté pour la CFE pour l'année 2017 est de 27,80 %. Ce taux n'a pas évolué depuis la réforme fiscale.

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) a été fixé à 1.20.

- **PA de KERJEAN - Rostrenen**

A l'occasion du transfert des activités des entreprises Falher menuiserie et C3D sur le PA de Kerjean courant 2019, il a été décidé de programmer une extension du site. Dans ce cadre, le bureau d'études QUARTA a été missionné afin de réaliser les études d'aménagement et de suivi de chantier.

Un permis d'aménager a été déposé en août et accordé en octobre.

Le marché de travaux a été attribué en décembre pour un montant de 210 000 € financés à hauteur de 23 % au titre de la DETR.

Dans un souci de faciliter l'implantation des deux entreprises précitées, la CCKB a décidé d'acquérir des talus ainsi qu'une surface de voirie auprès du CER France et de COMPASS GROUP France.

Parallèlement à ce projet, le cabinet QUARTA a été retenu afin de réaliser des études (schéma d'aménagement et études d'impact) sur les 11 ha de réserves foncières à l'Ouest du PA actuel qui, à moyen terme, seront situées en vitrine de la future RN 164.

Toujours dans le cadre de ce projet, la CCKB a souhaité s'attacher les services d'une assistance à maitrise d'ouvrage. A cette occasion, elle a adhéré à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22).

- **Signature d'une convention de partenariat économique avec la Région Bretagne**

La loi NOTRe du 7 août 2015, sur le champ de compétence du développement économique a renforcé deux niveaux d'action publique : la Région et l'Intercommunalité.

Il a donc été décidé d'harmoniser, dans le domaine du développement économique, les politiques de la Région et de la CCKB, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Le contenu des stratégies de chacune des parties est présenté dans une convention de partenariat – politiques de développement économique 2017-2021 - signée en septembre à l'EKOPOL.

- **Mise en place d'un *PASS COMMERCE-ARTISANAT-PROFESSIONS LIBERALES***

Le « Pass commerce – artisanat – professions libérales » depuis le 1er juin, se substitue à la politique d'aide en faveur du commerce, de l'artisanat, services et professions libérales établie en 2014. Dorénavant, les subventions versées au titre des investissements immobiliers et matériels réalisés sont attribuées à part égale entre la CCKB et la Région.

- **Subventions attribuées dans le cadre du dispositif d'aides en faveur des porteurs de projets en milieu rural :**

  - **1 584,50 €** à Uli Rossbach – Atelier Koad Bras - pour l'aménagement d'un atelier d'artisanat d'art sur la Commune de Trémargat,
  - **2 992 €** à la SCI PASQUIER pour la création d'un garage automobile multi marques sur la Commune de Maël-Carhaix,
  - **3 000 €** à la SCIC SAS FOLAVOINE pour des investissements matériels - Commune de Mellionnec,
  - **5 403 €** à la Commune de Trébrivan pour l'extension d'un local communal.
  - **1 499 €** à Madame Isabelle Morvan - Au Bonheur Canin - pour la création d'une entreprise de toilettage - Commune de Rostrenen.

- **Subventions attribuées dans le cadre du Pass Commerce-Artisanat-professions libérales**

- **7 500 €** à la SARL La Maison Boulangère - Rostrenen – pour des travaux de modernisation et de mises aux normes d'un fournil et laboratoire,
- **6 372 €** à la SARL SHM – Rostrenen - pour des travaux de mises aux normes et modernisation d'un restaurant-pizzeria-grill,
- **7 500 €** à la SAS Studio LeR – Saint-Nicolas-Du-Pélem – pour la création de bureaux, ateliers et showroom (conception d'objets et la réalisation de projets d'architecture d'intérieure en pierre de lave émaillée, granit breton et marbre)

➢ **Subventions attribuées dans le cadre du dispositif d'aides en faveur des projets industriels :**

- ✓ **30 000 €** à la société MILOCO PRODUCTION au titre de l'aménagement de nouveaux bureaux et d'un nouvel atelier de montage et d'assemblage– Glomel,
- ✓ **10 344 €** à la SCI LE PAVEN (SARL Le Paven) au titre de la construction d'un bâtiment – Sainte-Tréphine,
- ✓ **30 000 €** à C3D au titre d'investissements matériels – Rostrenen,
- ✓ **30 000 €** à la SCI PENHOAT (Menuiserie de Quelen) au titre d'investissements immobiliers – Rostrenen,
- ✓ **7 234 €** à la SARL GILOT au titre d'investissements matériels – Rostrenen.

✓ **Subvention à Ti Numérik**

La CCKB a attribué à l'association Ti Numérik une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'un évènement sur 2 jours « Faites du numérique » dont l'objectif a été de sensibiliser la population, les entreprises et autres établissements aux enjeux et opportunités du numérique pour le développement économique et social du territoire.

✓ **Soutien à l'association Tous Vers l'Emploi**

Dans un souci de soutenir la mise en œuvre de la seconde expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » la CCKB a attribué un soutien financier au travail d'ingénierie, à hauteur de 1 500 €, à l'association *Tous vers l'emploi*.

✓ **Visites d'entreprises**

Au cours de l'année 2017, les élus ont visité les entreprises suivantes :

- Pythagore – Bon Repos Sur Blavet
- Celticoat – Rostrenen
- Breizh PR – Rostrenen
- ETA d'Armor et Arhantec Levage – Kergrist-Moëlou
- C3D-Rostrenen

PYTHAGORE

CELTICOAT

BREIZH PR

ETA D'ARMOR

ARHANTEC ELEVAGE

C3D

Par ailleurs, les élus se sont rendus sur les PA du Ruellou – Saint-Nicolas-Du-Pélem et de Pont Rod – Maël-Carhaix

VISITE PARC D'ACTIVITES

Agriculture

- **Soutien au Comice Agricole du Canton de Saint-Nicolas-Du-Pélem**

La CCKB a attribué au Comice Agricole du Canton de Saint-Nicolas-Du-Pélem une subvention de 500 € pour la manifestation qui s'est tenue en septembre 2016 sur la Commune de Saint-Nicolas-Du-Pélem.

- **Aide aux Jeunes Agriculteurs**

La CCKB a décidé d'accompagner les jeunes agriculteurs qui s'installent sur le territoire. Le montant de l'aide financière unique et forfaitaire a été fixé 2 000 € pour toute nouvelle installation de JA.

En 2017, les 11 JA suivants ont bénéficié d'une subvention de 2 000 € chacun :

Haff	Mickaële	Lein Ar Minez	Locarn	Brebis, chèvres, apiculture, fraisiers bio
Henry	Benjamin	Kerleo	Plouguernével	Vaches laitières et porcs plein air bio
Henry	Marion	Kerleo	Plouguernével	Vaches laitières et porcs plein air bio
Le Panse	Pierre-Yves	Kerleo	Plouguernével	Vaches laitières et porcs plein air bio
Drillien	Benoît	Kergadiou	Trébrivan	Poules pondeuses et vaches allaitantes bio
L'Hermitte	Sébastien	Goas Louarn	Saint-Ygeaux	Bovins lait
Le Guinio	Aurélie	Kergal	Plouguernével	Plantes médicinales et aromatiques
Geffroy	Mathieu	Guerlagadec	Lanrivain	Bovins lait et poulets de chair
Riou	Guillaume	Restelan	Saint-Ygeaux	Dindes futures repro et engraissement bovins
Guégan	Maïwenn	Le Bois Berthelot	Canihuel	Bovins lait et cultures de vente
Bernard	José	Le Cosquer	Glomel	Vaches laitières

L'Abattoir Intercommunal du Kreiz-Breizh

2017 : un soutien au fonctionnement

L'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh est géré depuis le 1er juin 2015, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, par la SCIC « Abattoir de Rostrenen » Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'est constituée le 27 février 2014 entre les principaux utilisateurs de l'abattoir. Le contrat de délégation actuel est conclu pour une durée de cinq ans.
La SCIC a pu, du fait de sa parfaite connaissance de l'abattoir intercommunal ainsi que du tissu territorial dans lequel évolue cet équipement, être opérationnelle très rapidement.

La CCKB a par ailleurs décidé d'adhérer à la SCIC par l'acquisition de parts sociales de la société pour une valeur de 2 000 € (délibération du 17 décembre 2015)

Dans le cadre de cette délégation, la collectivité assure les travaux d'investissement.

C'est ainsi que se sont réalisés d'importants travaux durant l'été 2016 :

- ✓ réfection totale du système de convoyage par rails métalliques. (Délibération du 23 juin 2016, pour un montant de 49 800 € TTC) Cette prestation a nécessité la fermeture de l'abattoir durant le mois d'août 2016, compte tenu de l'importance des travaux (Sablage, peinture, etc.)
- ✓ remplacement de portes extérieures et des portes des frigos (Délibération du 18 février 2016, pour un montant de 15 345 € TTC)
- ✓ travaux divers, peinture, etc., … pour un montant de l'ordre de 4 500 € TTC.

Si en 2016, la CCKB s'est attachée à réaliser ces travaux d'investissement afin de pouvoir lever les réserves des Services Vétérinaires liées aux équipements structurels de l'équipement, elle a souhaité, durant l'année 2017, apporter un soutien important à la SCIC s'agissant du fonctionnement de cet outil.
En effet, au vu de la complexité du dossier de demande d'agrément sanitaire, la CCKB a décidé, à la suite d'une réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp, en présence du Directeur de la DDPP, d'apporter son soutien dans la mise en place du Plan de Maitrise Sanitaire. Le conseil communautaire, réuni le 15 décembre 2016, a décidé de passer commande auprès de l'Association pour le Développement et l'Organisation des Activités de Formation et de Conseil pour les Abattoirs (ADOFIA Conseil) organisme de formation partenaire de la Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Prestataires de Services (FNEAP) pour la réalisation du dossier de demande d'Agrément Sanitaire, la rédaction des Modes Opératoires Normalisés (MON) et la restitution sur site de l'ensemble des fiches de procédure pour un montant HT de 8 000,00 €, soit 9 600 € TTC.

Cette prestation s'est déroulée durant le premier semestre de l'année 2017 et a permis de lever les réserves de la DDPP, sur le respect des procédures liées à l'hygiène alimentaire, la traçabilité et le bien-être animal notamment.

La collectivité a poursuivi en 2017 les investissements programmés : Remplacement de la chaudière des bureaux pour un montant de 5 424 € TTC – Echange standard d'un moteur de la chambre froide et intervention sur la bascule pour un montant de l'ordre de 2 000 € TTC.

Concernant les tonnages, après deux années (2015 et 2016) autour des 300 tonnes, une augmentation sensible est constatée en 2017 (près de 350 tonnes). Toutefois, les estimations pour l'année 2018, montrent un recul par rapport à 2017.
Cela reste, quoi qu'il en soit, très en retrait par rapport aux tonnages nécessaires à la pérennité de l'outil tel que l'a mis en évidence l'étude réalisée en 2014 pour le compte de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh.

Environnement

La compétence environnement fait, depuis l'origine, partie intégrante des statuts de la CCKB. Elle recouvre, aujourd'hui les domaines suivants :

- La maîtrise d'ouvrage de travaux ou d'études dans les domaines suivants :
  - La restauration et l'entretien des cours d'eau,
  - La gestion et l'entretien de sentiers de randonnée,
  - La gestion des espaces naturels sensibles (landes, tourbières ou bas marais),
- Le suivi des programmes Natura 2000
- L'accompagnement des programmes de reconstitution du bocage
- La participation aux programmes relatifs à la pédagogie de l'environnement
- Le suivi des actions conduites par les différentes structures de gestion des SAGE
- La Protection de la faune domestique contre la prolifération des espaces animales invasives ».

A compter du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI, (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera attribuée au bloc communal conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, et transférée au EPCI – FP consécutivement à la loi NOTRe du 7 août 2015

- **Aménagement de sentiers de randonnée**

Sentier autour de lac de Kerné-Uhel

Inauguré en avril 2017, ce sentier de randonnée est le fruit d'un travail amorcé en 2015 et qui s'est poursuivi en 2016 et 2017 pour améliorer l'accès de ce tracé existant.
Cet aménagement a été initié par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de l'élaboration en partenariat avec l'Office National des Forêts d'un plan d'aménagement de la forêt départementale de Kerné-Uhel.
Ce document qui porte sur l'ensemble de la propriété départementale du périmètre de protection de captage de la retenue d'eau potable du Blavet, a pour objet de définir les objectifs sylvicoles, tout en intégrant la multifonctionnalité du site et de ses usages.
Le conseil Départemental a souhaité associer l'ensemble des acteurs locaux à cette réflexion afin de prendre en compte leurs différentes attentes, tout en mesurant les contraintes liées à ce site sensible.

Pour sa part, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a rappelé son intérêt pour le développement des activités touristiques et de loisirs autour de

ce site remarquable, par l'intermédiaire notamment des activités organisées par l'APAPP qui gère la base de loisirs, propriété de la collectivité, mais aussi par le soutien aux communes riveraines du lac, dans le développement des activités de randonnée. La CCKB assure à ce titre la compétence en matière de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée.
La CCKB a souligné l'intérêt de ce sentier interconnecté avec celui de Saint-Antoine, permettant ainsi une liaison avec ce village qui abritera bientôt le futur Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne, et qui accueille déjà chaque été le festival « Lieux Mouvants »

La CCKB a également précisé, que dans le cadre de sa politique environnementale, elle désirait que ces activités tiennent compte de la richesse du site en matière de biodiversité. Il semble indiscutable que l'aboutissement de la création d'un chemin autour du lac de Kerné-Uhel, adapté à l'ensemble des randonneurs, est un atout supplémentaire à sa valorisation.
L'aménagement de ce sentier comprend deux boucles :
1 circuit de 14 km autour de la retenue principale.
1 circuit de 4 km autour de l'étang du Rocleu.

Les deux boucles empruntent uniquement des propriétés du Département des Côtes d'Armor.
Après les premiers travaux réalisés en 2016 et 2017 (terrassements, mise en place de caillebotis au-dessus des zones humides, mise en place ou remplacement de passerelles, signalétique le long de la boucle, d'autres travaux sont programmés dans une seconde phase :

Le sentier PMR entre la base nautique et le plan d'eau ;
La réfection du sentier pédagogique du Rocleu ;
Le renouvellement des panneaux au niveau des principaux parkings ;
La mise en sécurité des sentiers balisés, des aires et des équipements (exploitation des arbres dangereux)

Le coût prévisionnel des aménagements, est de l'ordre de 70 000 €.

Signature d'une convention avec « Korriganed Bro Goareg » pour l'entretien des boucles de randonnée sur le secteur de Gouarec

Certains sentiers du territoire sont entretenus par des associations locales. C'est le cas de l'association « Korriganed Bro Goareg » qui gère, balise et entretient les boucles de randonnée sur le secteur de Gouarec. Une nouvelle convention de trois ans a été établie entre la CCKB et Korriganed Bro Goareg fixant les modalités d'entretien et l'aide financière accordée. Cette

aide permet de conforter l'association dans ses actions liées à l'entretien des circuits. Ce système paraît particulièrement intéressant tant sur le plan de la reconnaissance du travail associatif que sur le plan financier.

Autres sentiers de randonnée.

Depuis 2013 l'entretien des circuits de randonnées est réalisé en régie sur les circuits suivants :

- *Sentier de Guerlédan*
- *Sentier VTT de Glomel*
- *Sentier de l'aqueduc*
- *Circuit de St Antoine*
- *Circuit de Mellionnec*

- **Suivi des programmes Natura 2000**

Site N2000 "Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas "

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh est la structure porteuse en charge de l'animation du site Natura 2000 n° FR 5300035 "Forêt de Quénecan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas ".

Le document d'objectif rédigé par le CRPF a été approuvé le 28 août 2015 (il est consultable à la CCKB),

Au 31 décembre 2016, les actions suivantes avaient été conduites :

- Réunion avec la DREAL pour la mise à 2x2 voies de la RN 164 pour le passage du Poulancre,
- Animation dans le cadre des T.A.P sur Natura 2000,
- Renseignement réglementaire pour les porteurs de projet,
- Réunion technique avec la DDTM et la mairie de Laniscat,
- Information au SMKU pour les travaux sur le Daoulas,
- Travaux sur l'Etang de la Martyre par la Fédération de pêche,
- Modification du site par rapport à la zone éolienne de Silfiac,
- Modification du formulaire standard de données avec l'ajout des chiroptères.

- **Actions 2017 :**

Sur le site de la tourbière communale de Porh Klud à Silfiac, pour donner suite à un contrat déposé en 2016, des travaux menés par Bretagne Vivante ont permis le dégagement et la réhabilitation de près d'un hectare de tourbière, travaux réalisés par deux entreprises locales pour un montant de 10 300 euros dans le cadre d'un programme Natura 2000.

Les principaux propriétaires ont été rencontrés et ils ont émis le souhait de voir des actions engagées dans le cadre de contrats qu'ils sont prêts à signer. Les axes à privilégier en priorité sont la restauration des ouvrages de petite hydraulique (moines et vannes d'étang) ainsi que le marquage, en vue de leur conservation sur au moins 30 années, des arbres sénescents.

Le conseil communautaire a décidé, le 9 novembre 2017, d'acter la candidature de la Communauté de communes pour être, de nouveau, animatrice du site Natura 2000 « Forêt de Quénécan, landes de Liscuis, vallée du Poulancre, Gorges du Daoulas » pour les années 2018, 2019 et 2020.

Site N2000 « complexe Est des Montagnes Noires »

Il se trouve sur 3 départements et est réparti comme suit :

- 47% pour les Côtes d'Armor :
  - L'étang du Corong à Glomel
  - Les landes de Lann Bern à Glomel
  - Stang Prat Ar Mel à Lescouët-Gouarec
  - Minez Cliguéric sur les communes de Plévin et Tréogan
- 27% pour le Finistère
- 26% pour le Morbihan

Afin de relancer l'animation de ce site, au point mort depuis plusieurs années, la CCKB a été invitée par la DREAL à se positionner dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs, et l'animation de ce site.

Lors de la séance du 14 avril 2016, le conseil communautaire a été informé que le Sous-Préfet des Côtes d'Armor devait réunir le comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 : FR 530003 « Complexe Est des Montagnes Noires » le vendredi 29 avril 2016 afin de faire un point sur ce dossier et engager l'élaboration du document de gestion appelé documents d'objectifs (DOCOB)

Le conseil communautaire a décidé d'acter la candidature de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh en tant que structure opératrice pour assurer la Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 – FR 5300003 « Complexe Est des Montagnes Noires » Cette candidature a été validée lors **du Copil du 29 avril 2016.**

La CCKB a décidé de missionner un prestataire pour la réalisation de ce document.

Pour donner suite à la consultation lancée au second trimestre, la prestation a été confiée, lors de la séance communautaire du 29 septembre 2016 à l'Association AMV (Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel) association en charge de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Lan Bern et Magoar Penvern, pour un montant TTC de 80 000 € TTC.

La réalisation de ce document est prévue sur une période de deux ans en 2017 et 2018.

Un premier diagnostic du site a pu être présenté lors du Copil du 9 novembre 2017 et les enjeux de ce site ont été présentés dans l'attente de la définition, courant 2018, des actions à mettre en œuvre lors de la phase animation.

Les enjeux principaux sont liés aux systèmes acides-humides-oligotrophes. Le site Natura 2000 peut être décrit globalement comme un ensemble paysager collinéen, ponctué de zones tourbeuses et de secteurs landicoles.
Le croisement des informations sur les phénomènes d'évolution naturelle, les activités anthropiques et les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, nous permettent de conclure sur quatre enjeux principaux, associés à un cinquième essentiel pour les différents gestionnaires du territoire :

1) Conservation des milieux ouverts :

Les habitats d'intérêt communautaire à préserver sont pour la majeure partie des milieux ouverts. Landes, prairies et marais subissent actuellement, et un peu partout sur le site, une forte pression naturelle des ligneux et fourrés.
Après une période relativement stable, ces milieux aujourd'hui se referment rapidement et la mosaïque d'habitats favorable aux cortèges d'espèces disparaît au profit de zones de fourrés et de jeunes boisements. La préservation de milieux landicoles stables et la restauration de milieux ouverts doit être une priorité pour le site Natura 2000. Les possibilités de gestion et de restauration devront être évaluées au cas par cas selon les secteurs, les conditions propres à la station, l'historique des parcelles etc.

2) Conservation des zones humides, de leur fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux :

En lien avec le maintien des milieux ouverts, les zones humides doivent être préservées de tout changement dans leur fonctionnement hydrologique. Plusieurs zones anciennement marécageuses dégradées présentent également des possibilités de restauration. Les mares, plans d'eau et pelouses exondées sont des milieux prioritaires dans la gestion du site Natura 2000 afin de préserver les espèces floristiques et faunistiques très particulières qui y sont associés et notamment les espèces prioritaires d'intérêt communautaire (Coléanthe délicat, Sphaigne de la Pylaie, Flûteau nageant etc.).

3) Favorisation des boisements naturels et préservation des corridors écologiques :

Bien que les habitats d'intérêt communautaire forestiers soient peu représentés sur le site, les continuités écologiques dépendent directement des milieux boisés. On ne peut occulter le fait que plus de 400 ha du site sont des milieux naturels boisés. Il est donc nécessaire d'encourager des pratiques sylvicoles durables, de préserver les boisements de feuillus et de préserver voire de renforcer les continuités écologiques pour la faune. Au regard de l'activité économique que représentent les plantations de résineux, la question de l'avenir des parcelles, après coupe, pourra être réfléchi en commun.

4) Sensibilisation au patrimoine naturel et information sur Natura 2000 :

Dans plusieurs secteurs, la fréquentation et les activités de loisirs peuvent occasionner des dégâts ou du dérangement. De même, le grand nombre de propriétaires privés sur le site induit des besoins en communication, tant vers les habitants que vers les touristes. Réfléchir aux pratiques de loisirs durables et informer sur la démarche Natura 2000 est donc un enjeu incontournable.

5) Connaissance des habitats, de la faune et de la flore :

Les secteurs du site ne sont pas tous fréquentés par les naturalistes. Certaines zones sont très bien connues, et pour d'autres, peu de données sont disponibles. De même, plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont mal connues sur le site (Damier de la Succise, Agrion de Mercure, Trichomanès remarquable etc.). Une action de connaissance scientifique et de suivi écologique est essentielle à la bonne gestion du site. De même, une meilleure connaissance de l'historique des parcelles serait utile à la gestion future du site.

➢ Partenariat avec l'AMV

En 2016, la CCKB a décidé de renouveler et de compléter la convention existante avec l'AMV. (Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel)

La convention signée pour trois années (2016 – 2017 -2018) a pour objet de formaliser les échanges et de prévoir les modalités du partenariat entre l'AMV et la CCKB pour la gestion, la protection, les études et la valorisation du patrimoine naturel, de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire de la collectivité.

Durant l'année 2017, l'AMV a apporté son soutien et son expertise à la collectivité dans de nombreux domaines :

- ✓ Sensibilisation du public à la protection de la nature par des animations, des sorties découvertes et des randonnées naturalistes sur différents sites du territoire communautaire dont la réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel ;

- ✓ Réalisation d'animation et d'éducation spécifiques destinées à des populations en situation de handicap, aux personnes âgées ainsi que le

public familial avec le développement et l'utilisation du sentier labellisé « tourisme handicap » de Lan Bern.

- ✓ Animation, entretien et gestion du sentier de randonnée et de découverte périphérique sur le site de l'ERB de Lan Bern et du site de la grande tranchée sur le canal de Nantes à Brest.

- ✓ Participation aux COPIL (Comités de pilotage) et soutien général aux sites Natura 2000 « Rivière Ellé », « Complexe de l'Est des Montagnes Noires » ainsi que « Landes de Liscuis, gorges de Poulancre - Daoulas et forêt de Quénecan » implantés sur le territoire de la CCKB, notamment pour la mise en place des DOCOB (Documents d'objectifs) et des périmètres ou de leur révision ;

- ✓ Conseils et proposition dans le cadre des mesures compensatoires et d'accompagnement mises en œuvre lors de la réalisation de projets impactant l'environnement (projets éoliens, …)

- ✓ Participation dans le cadre de la convention passée entre la FDC 22, le SMKU, la SAUR 22 et la CCKB aux travaux de suivi et de mise en place de bio-indicateurs sur le lac de Kerné-Uhel et son périmètre de protection (1000 ha) ;

- ✓ Suivi de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. (M.A.E.C.)

- ➢ **Mesures agro-environnementales et Climatiques - PAEC AULNE**

Le conseil communautaire du 18 février 2016 a validé la participation à l'animation de ce programme sur le bassin versant de l'Aulne, et confié cette animation à l'EPAGA au vu du dossier de présentation du P.A.E.C, pour la période 2016 – 2018, établi par cet établissement. (EPAGA : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne)

Ce dossier précise notamment que :

- Le dispositif P.A.E.C. s'inscrit dans le 2ème pilier de la PAC 2014 – 2020, dont la mise en œuvre est confiée par l'Etat aux Régions ;
- La Région Bretagne a défini trois axes dans son Programme de Développement Rural Breton ; l'axe 2 prévoit d'améliorer l'environnement et l'espace rural par le soutien à la gestion de l'espace ; la priorité de cet axe est la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (M.A.E.C.) sur les territoires bretons.
- Les M.A.E.C. sont des contrats rémunérés, issus d'engagements volontaires des exploitants à respecter un cahier des charges en termes de gestion des espaces ou de système de production.
- Une stratégie de mise en œuvre de ces M.A.E.C. est définie au niveau de chaque territoire. La région Bretagne a lancé un appel à projets auprès des structures pour être opérateur d'un P.A.E.C.

- Le P.A.E.C. conditionne la possibilité pour les exploitants du territoire à accéder au dispositif des M.A.E.C.
- Le but affiché est d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux et/ou de maintenir ou améliorer la biodiversité, tout en respectant des zones prioritaires.
- Il ne peut y avoir qu'un seul opérateur et qu'un seul P.A.E.C. sur un même territoire. Les actions peuvent toutefois être déléguées ou partagées avec des structures partenaires. (Chambre d'Agriculture, CEDAPA, GAB, prescripteurs, …)
- Sur le territoire du P.A.E.C. de l'Aulne, comme sur les territoires voisins, il ressort que les objectifs peuvent être distingués en deux catégories : ceux liés à la qualité de l'eau et ceux liés à la biodiversité.
- Concernant l'enjeu Eau, il convient d'accompagner les changements de pratiques favorables à l'amélioration de la qualité, par la lutte contre la pollution par les pesticides, et la lutte contre la pollution par l'azote et le phosphore. Les zones prioritaires pour cet enjeu sont les zones d'agriculture intensive, et celles du centre et de l'aval des bassins versants.
- Concernant l'enjeu biodiversité, il convient de soutenir les pratiques favorables à sa préservation, par l'augmentation des surfaces en herbe, la préservation des zones humides, le maintien et la gestion du bocage. Cette fois les zones prioritaires sont les sites Natura 2000, les zones d'agriculture plus extensive ou herbagères et celles situées à l'amont des bassins versants.

La dynamique donnée par ce P.A.E.C. a permis aux agriculteurs du territoire du Kreiz-Breizh situés sur le bassin versant de l'Aulne de contractualiser des MAEC pour un montant de 1 492 000 € sur cinq ans.

- **GEMAPI – (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

Plusieurs études, lancées courant 2016, se sont poursuivis en 2017, afin d'appréhender les enjeux dans le cadre de la prise de compétence obligatoire, au 1er janvier 2018, de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.
Ces études menées par les syndicats en charge du suivi des SAGE ont été confiées à des cabinets spécialisés et doivent permettre aux différents acteurs concernés (EPCI, syndicats de bassins versants, syndicats de gestion des SAGE,) de se positionner sur la gouvernance la plus adaptée aux territoires.

La GEMAPI se définit selon quatre items (1 – 2 – 5 – 8) de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.

5. La défense contre les inondations et contre la mer.
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La CCKB est concernée par cinq bassins versants (Blavet, Scorff, Aulne, Ellé, Trieux)

Concernant le bassin versant du Trieux, les fusions des communautés de communes autour de Guingamp, Lannion ou Saint-Brieuc ont profondément modifié le schéma territorial des acteurs de ce secteur. Ainsi, par suite de la volonté de GP3A (Guingamp – Paimpol – Armor – Argoat – Agglomération) et LTA (Lannion – Trégor Agglomération) de gérer en direct la nouvelle compétence GEMAPI et les actions de Bassin Versant, la dissolution du Syndicat Mixte (SMEGA) qui gérait ces actions a été actée fin 2017. Une convention entre la CCKB et GP3A sera validée en 2018 pour la poursuite de ce dispositif.

Concernant le bassin versant du Scorff, dans la même logique, une convention entre la CCKB et Lorient Agglomération a été mise au point en 2017.

Concernant les autres bassins versants (Blavet, Aulne, Ellé) les schémas de gouvernance, tant d'un point de vue de la planification que de l'opérationnel, n'ont pas été définitivement arrêtés, et la réflexion devra se poursuivre en 2018 avec les différents acteurs de cette problématique (Agence de l'eau, Région Bretagne, structures porteuses des SAGE, EPCI)

- **Lutte contre les frelons asiatiques**

Une convention de partenariat a été signée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) des Côtes d'Armor, concernant la mise en place d'un programme de lutte contre le frelon asiatique.

Cette convention s'inscrit dans les statuts de la CCKB sur la « Protection de la faune domestique contre la prolifération des espaces animales invasives ». Cette compétence vise dans un premier temps la lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique, appelé Vespa Valutina, apparu en France pour la première fois en 2004 dans le département du Lot-et-Garonne, à la suite de

l'importation de poteries chinoises a connu une recrudescence, ces dernières années, et est présent aujourd'hui dans la quasi-totalité des départements métropolitains.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité.

Cette espèce est classée « danger sanitaire de deuxième catégorie » pour l'abeille domestique Apis mellifera sur tout le territoire français depuis le 26 décembre 2012 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et la Forêt.

L'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique, s'organise dans chaque département autour des Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. (FDGDON)
La convention a pour objectif de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique ainsi que l'organisation de la destruction des nids permettant de supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires présentes dans l'écosystème par les insecticides.

Par cette convention, la FGDON 22 s'engage notamment à :
Aider la collectivité à mettre en place un réseau de référents communaux ;
Former les référents communaux lors de séances mutualisées ;
Identifier et confirmer toute forme de suspicion de nid (photo, mail, tél.) en cas de doute ;
Veiller au respect des bonnes pratiques par les entreprises de désinsectisation.

La CCKB s'engage notamment à communiquer à la FGDON 22 un bilan régulier des actions menées dans le cadre de cette lutte (nombre d'interventions, date et lieu, …)

Rome, Q., Villemant, C. Le Frelon asiatique Vespa velutina - Inventaire national du Patrimoine naturel. In: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed].

Détail des nids de frelons traités en 2017 (par commune)

Commune	nombre
Bon-Repos-sur-Blavet	5
Canihuel	4
Glomel	9
Gouarec	8
Kergrist-Moëlou	4
Lanrivain	1
Locarn	1
Maël-Carhaix	9
Mellionnec	1
Plélauff	5
Plouguernével	7
Plounévez-Quintin	6
Rostrenen	15
Saint-Connan	1
Saint-Gilles-Pligeaux	4
Saint-Igeaux	1
Saint-Nicolas-du-Pélem	7
Trébrivan	1
Total 2017	**89**

Pour la mise en œuvre concrète de cette compétence, la CCKB a missionné un prestataire pour le traitement des nids de frelons.

Après deux journées de formation au printemps 2017, à l'attention des référents communaux, la mission de la société Neature a pu débuter. La saison qui s'étale habituellement d'avril à fin novembre a permis de traiter 89 nids.

- **Territoire à énergie positive**
  Acquisition de deux véhicules électriques

Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a lancé à l'automne 2014 le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Sur le plan national, un fonds de financement de la transition énergétique de 1.5 milliard d'euros a été créé pour aider les territoires dont les projets seraient retenus. Le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne a été retenu et les collectivités ou EPCI qui le composent peuvent donc bénéficier des aides prévues dans le cadre du programme TEPCV.

Pour le territoire de la CCKB, deux axes apparaissent prioritaires :

La création de l'institut régional des jardins et du paysage de Bretagne sur le site du village de Saint-Antoine dont la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est propriétaire. Le projet est, dans un premier temps de solliciter un financement ESTE (Enveloppe de soutien à la transition énergétique) de 80% de l'étude d'aménagement dont le coût total est estimé à 40 000 euros hors taxes soit une subvention de 32 000 euros.

L'acquisition de véhicules électriques pour le SPANC et les Services généraux.
L'acquisition de deux véhicules Zoé de la marque Renault a été effectuée via l'UGAP qui est la centrale d'achat des collectivités. Le financement ESTE est de 50% d'une dépense estimée à 40 000 euros hors taxes.
Les véhicules ont été livrés fin 2017 et des bornes de recharge ont été installés derrière la cité administrative.

Le SDE 22 a par ailleurs continué le déploiement des bornes de recharge à l'usage du public sur le territoire de la CCKB.

Production d'Energie. Eolien.

Le vent soufflera trois fois.

À la suite de la décision du conseil communautaire, le 10 novembre 2016 de s'associer avec deux opérateurs pour le développement de deux projets éoliens sur son territoire, un autre partenariat s'est mis en place en 2017 sur le secteur de Botsay en Glomel.

En effet, après les partenariats validés en novembre 2016 :

- Avec la société costarmoricaine I.E.L. qui prévoit, sur la commune de Kergrist-Moëlou, la construction de trois éoliennes pour une puissance installée de l'ordre de 7 MW ;
- Avec la société W.P.D. qui prévoit sur les communes de Kergrist-Moëlou, Plounévez-Quintin, Plouguernével et Rostrenen, la construction de sept éoliennes pour une puissance installée de 16,5 MW ;

La CCKB a posé tout au long de l'année 2017 les bases d'un accord de partenariat avec la société BayWa-r.e, qui prévoit la construction de quatre éoliennes de 2 MW chacune sur le secteur de **Botsay** au sud de la commune de Glomel.

Une première rencontre, le 13 janvier 2017, avec la société Quénéa de Carhaix, en charge du développement de ce projet, en collaboration avec la société BayWa-r.e., a permis aux élus référents de la CCKB de prendre connaissance des dernières avancées du dossier :

- Dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation le 29 novembre 2016 ;
- Avis de l'Autorité Environnementale le 21 décembre 2016 ;
- Rencontre avec les services de l'Etat (réserves sur l'impact sur les chiroptères, sur l'intégration paysagère) le 9 mars 2017 ;
- Ouverture d'un plan de financement participatif et citoyen pour le financement des études ;

Au printemps 2017, La commune de Glomel et la CCKB interpellent les services de l'Etat, afin que l'enquête publique puisse être organisée et ainsi recueillir l'expression du territoire.
Celle-ci a finalement lieu du 19 juin au 20 juillet 2017, et le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Parallèlement à cette procédure officielle, les sociétés de développement mettent en place une campagne de financement participatif sur la plateforme de crowfunding « Lendosphère » avec un taux d'intérêt préférentiel pour les habitants de la communauté de communes et les communes riveraines au projet. En moins de trois semaines, 100 000 € sont récoltés, dont environ un tiers en provenance directe du territoire de la CCKB. Ce financement permet de prendre en compte les études complémentaires (Etudes chiroptères, etc…) et offre ainsi une réelle plus-value au projet.

Les différents échanges tout au long de ce processus administratif, ainsi que les engagements et soutiens exprimés par les collectivités (commune de Glomel et communauté de communes du Kreiz-Breizh) au projet éolien de Botsay ont permis de nouer une véritable relation de confiance entre la société BayWa-r.e., la commune de Glomel et la CCKB. Cette dernière a ainsi fait part de sa volonté de soutenir davantage le projet, par l'acquisition de parts sociales, semblablement à ce qui a pu se faire en 2016 sur deux autres projets. Au cours de ces échanges, sont également abordées les possibilités de financement participatif pour la construction et l'exploitation du parc éolien, ou de vente de l'électricité produite à la CCKB pour ses équipements communautaires.

Cette proposition se concrétisera en février 2018 par une délibération du conseil communautaire validant le transfert de 2 % de parts sociales de la société Botsay Energies vers la commune de Glomel et de 8 % de parts sociales vers la CCKB, pour un montant de 32 000 €.

L'instruction du dossier de demande d'autorisation se poursuit en 2018, par le passage en commission des sites en février avant la décision du Préfet.

Le projet éolien de Lan Vras, sur la commune de Kergrist-Moëlou, est porté en partenariat avec la société costarmoricaine I.E.L. Ce projet prévoit la construction de trois éoliennes pour une puissance installée de l'ordre de 7 MW. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture en décembre 2016. Toutefois, compte tenu du nombre de dossiers de ce type déposés à cette période, les services de l'Etat n'ont commencé l'instruction de celui de Kergrist-Moëlou qu'en toute fin d'année 2017. La CCKB et la société I.E.L. ont quant à eux poursuivi la réflexion pour l'élaboration du contrat de partenariat.

Photo montage – Projet éolien de Lan Vras. Les trois éoliennes en projet sur la droite.

Le projet éolien du « Petit Doré » développé en partenariat avec la société WPD sur les communes de Kergrist-Moëlou, Plounévez-Quintin et Plouguernével a fait l'objet de précisions durant l'année 2017.
C'est ainsi qu'à la suite d'une rencontre sur site avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, Paysagiste conseil, …) l'implantation des éoliennes a pu se préciser et, considérant l'intégration paysagère, l'une d'elles a « franchi » la rivière passant de la commune de Kergrist-Moëlou à celle de Rostrenen. Il a été également décidé de déposer un dossier avec sept machines de 2,35 MW chacune (2 sur Kergrist-Moëlou, 1 sur Rostrenen, 2 sur Plounévez-Quintin et 2 sur Plouguernével)
Une réunion publique d'information a été organisée à Rostrenen par la CCKB et la société WPD le 7 juin 2017 afin de présenter les grandes lignes de ce projet.
Le comité de pilotage composé notamment de représentants des quatre communes concernées a continué sa réflexion sur les mesures paysagères et d'accompagnement liées à ce projet. L'aménagement d'une boucle de randonnée vélo autour du parc éolien est ainsi envisagé.

D'autres discussions, qui aboutiront peut-être à de nouveaux partenariats et de nouveaux projets, ont également été entamées en 2017 avec d'autres développeurs sur plusieurs communes, Saint-Ygeaux, Bon-Repos sur Blavet, Lanrivain notamment.

Conscient de la nécessité de développer l'usage des sources d'énergies renouvelables, de la ressource économique que constituent les gisements de vent, la CCKB poursuit ainsi son implication dès le développement des projets éoliens, afin de favoriser à terme la participation des citoyens du territoire. Ce type d'orientation politique prend en compte une vision de développement local dans laquelle la ressource n'est pas exploitée au seul profit d'un investisseur privé généralement extérieur au territoire et ne générant localement que peu de recettes.
La loi relative à la transition énergétique, adoptée le 17 août 2015, permet aux collectivités locales d'investir directement dans ces projets de manière simplifiée.
Aujourd'hui, la CCKB souhaite pouvoir valoriser son implication directe dans ces trois projets éoliens et a décidé (délibération de février 2018) d'étudier l'opportunité de participer à la phase de construction et d'exploitation de ces parcs éoliens.

L'assainissement non collectif

Le Service Public d'assainissement Non Collectif a été créé lors de la réunion du conseil communautaire du 13 décembre 2005 avec effet au 1er janvier 2006. Les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh avaient décidé de lui confier les missions de contrôle des installations neuves jusqu'à cette date déléguées au SATESE par la plupart des communes.

Contrôles de conception et de réalisation

Le contrôle de conception et de réalisation est une des missions les plus importantes du SPANC. Le contrôle de conception consiste en l'analyse de la demande de création d'un dispositif d'assainissement non collectif en vérifiant la présence des pièces nécessaires à l'instruction du dossier : plans de situation, plan masse…. Cette phase est suivie d'un contrôle sur le terrain où le technicien vérifie si le système projeté est compatible avec la nature du sol. A cette fin, des sondages à la tarière sont effectués jusqu'à une profondeur de 1,20 mètre. Lorsque la présence de pierres empêche la pénétration de la tarière, il est demandé la création d'une fosse pédologique réalisée par un tractopelle. A l'issue de cette expertise, si l'avis est favorable, les travaux peuvent être engagés. Enfin, avant recouvrement du chantier, le SPANC est informé et vient contrôler que les travaux réalisés correspondent à ce qui avait été préalablement autorisé et qu'ils sont conformes aux prescriptions du DTU 64.1.

En 2017, 49 contrôles de conception et 55 contrôles de réalisation ont été réalisés (respectivement 64 et 63 en 2016).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
conception	173	145	148	106	96	114	123	109	65	82	64	49	1274
réalisation	134	118	130	98	90	100	95	95	75	52	63	55	1105
Bon fonctionnement												151	151
ventes						189	156	159	149	135	160	170	1118
	307	263	278	204	186	403	374	363	289	269	287	425	3648

Diagnostics de vente

Depuis le 1er janvier 2011, lorsqu'un immeuble est vendu, il est obligatoire de réaliser un diagnostic du dispositif d'assainissement. Ce contrôle a pour objectif de déterminer la conformité de l'installation en réalisant une

inspection précise des différents éléments. Si l'installation est classée non conforme, l'acheteur dispose d'un an à compter du jour de la signature de l'acte authentique pour réhabiliter tout ou parties du dispositif.
Sur 191 contrôles réalisés en 2011, seulement 35 dispositifs étaient conformes soit 18,32%.
En 2012, 154 contrôles avaient été effectués avec un taux de conformité de 20,12% (31 installations). En 2013, 159 contrôles de ce type ont été effectués avec, comme en 2012, 31 dispositifs conformes soit 19,50%. Pour l'année 2014, ces contrôles ont porté sur 149 transactions. Seulement 20.75% des dispositifs inspectés étaient conformes. Pour 2015, 24 dispositifs étaient conformes pour 135 contrôles réalisés soit 18%. Sur 160 contrôles réalisés en 2016, seulement 32 dispositifs étaient conformes soit 20%. En 2017, 35 dispositifs sont conformes sur les 170 réalisés, soit 20.58%.

Contrôles de bon fonctionnement

Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a été effectué en 2015 sur les exercices 2011 et suivants. De nombreux domaines d'activités ont été analysés mais une attention toute particulière a porté sur l'exercice de la compétence assainissement non collectif. A ce sujet, il a été précisé que conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, il existe une obligation de mettre en place une périodicité maximale de 10 ans pour les contrôles de bon fonctionnement. La CCKB avait répondu sur ce point qu'elle hésitait à faire peser des coûts supplémentaires pour les usagers dont les budgets sont fragilisés dans un contexte social-économique tendu et aurait souhaité pouvoir lisser sur 10 ans le prélèvement de la taxe. La notion de perception de la redevance après service rendu semblait la règle mais la Chambre Régionale des Comptes nous a présenté une jurisprudence de la Cour Administrative de Bordeaux qui permet annuellement le recouvrement, par anticipation, d'une fraction de la redevance totale. Le système de prélèvement par les fermiers a été mis en place sur les factures de décembre 2017.
Les contrôles devaient être mis en place en 2016 et financés selon les préconisations de la CRC. Des réorganisations au sein des services ont contraint à un report du démarrage à juin 2017. Un technicien a été recruté au 1er avril 2017 et les premiers contrôles ont été réalisés à partir de juin. Un total de 199 avis de passages a été posté en 2017, concernant, dans 16 communes de la CCKB, les installations de plus de dix ans qui étaient aux normes. Le tableau suivant récapitule les visites effectuées par commune. Ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les installations dont les propriétaires étaient absents et les installations à recontrôler.

Communes	Nombre d'installations visitées
Canihuel	1
Glomel	24
Kergrist Moëlou	11
Lanrivain	6
Locarn	7
Maël Carhaix	14
Mellionnec	2
Paule	12
Peumerit Quintin	11
Plouguernével	7
Rostrenen	23
Saint Connan	1
Saint Gilles Pligeaux	8
Saint Nicolas du Pélem	6
Trébrivan	12
Trémargat	6
Total	**151**

Lors des visites effectuées, 24 propriétaires (12%) étaient absents et le fonctionnement de l'installation n'a pu être vérifié (Cf. tableau ci-dessous). Ces installations feront l'objet d'une relance.
Certaines installations n'ont pas été évaluées (classées « à revoir ») et, en accord avec le propriétaire, seront revues une fois dégagées ou nettoyées.

	Nombre d'installations	Proportion du total
Avis favorable et sous réserve	135	68
Avis défavorable	16	8
Absent	24	12
A revoir	24	12
Total	**199**	**100**

Seules 8% des installations reçoivent un avis défavorable. Le tableau suivant liste les raisons de cet avis. La majorité (9 installations) concerne des installations inaccessibles, non visibles en partie ou entièrement, et dont le propriétaire ne veut pas ou ne peux pas le rendre accessible.

Bilan financier

Le montant total des recettes afférentes aux contrôles de conception et de réalisation facturés en 2017 est de 10 325.00 euros. Les recettes relatives aux contrôles liés aux ventes se sont élevées à 14 055.00 euros. Les tarifs unitaires sont depuis avril 2013, passés de 85 euros à 95 euros pour la conception et de 55 euros à 65 pour le contrôle de réalisation. Le coût du diagnostic vente est également passé de 85 euros à 95 euros. Pour les dépenses, les charges de personnel se sont élevées à 50 294.76 euros. Les charges de gestion générale

se chiffrent à 3 797.95 euros. Les produits de la redevance prélevée en décembre 2017 s'élèveront à environ 55 000 euros mais ne seront perçus qu'en 2018.

Le tourisme

L'attrait touristique du Centre-Bretagne n'est pas de ceux qui s'imposent au premier coup d'œil et qui valent des déferlements de tour-opérateurs. C'est, au contraire, une richesse qui se découvre au quotidien et au détour des chemins. Il prend plutôt la forme d'un tourisme diffus, de proximité, étalé tout au long de l'année.

Dans ce contexte, l'action de la Communauté de Communes dans le secteur du tourisme tend à assurer une valorisation douce et dynamique du potentiel architectural, environnemental, sportif et culturel…

Les actions engagées ou poursuivies en 2017 sont dans le droit fil de cet objectif.

- **Soutien aux événements touristiques**

La CCKB a adopté, depuis 2003, un cadre d'intervention en faveur des festivités se déroulant sur le territoire du Kreiz Breizh et a matérialisé les engagements de la collectivité et des associations bénéficiaires à travers une charte de partenariat, précisant les critères d'éligibilité.

A ce titre, ont été versées, en faveur d'associations organisant des manifestations, les subventions suivantes :
en 2003 : 26 500 €, en 2007 : 35 280 €, en 2011 : 39 000 €, en 2015 : 47 250 €
en 2004 : 37 900 €, en 2008 : 39 000 €, en 2012 : 34 500 €, en 2016 : 44 600 €
en 2005 : 44 000 €, en 2009 : 36 300 €, en 2013 : 41 300 €,
en 2006 : 31 000 €, en 2010 : 43 500 €, en 2014 : 43 000 €,

Depuis son adoption, la charte de partenariat a fait l'objet de réactualisations :
- en 2013, en vue d'affiner les critères relatifs aux actions de développement durable à mettre en place lors de l'événement, notamment en adoptant des gestes précis en matière de réduction et de tri des déchets,
- en 2015, en vue de plafonner les aides définies dans le cadre d'intervention en appliquant un nouveau critère : aide maximale à 50% des dépenses affectées aux animations grand public,
- en 2016, en vue d'ajouter une nouvelle tranche de fréquentation pour les événements accueillant moins de 500 visiteurs et d'ajuster l'aide à allouer, telles que précisées dans la nouvelle mouture du cadre d'intervention :

Nombre de jours / Nombre de visiteurs	**1 jour**	**2 à 4 jours**	**5 jours et plus**
moins de 500 visiteurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 visiteurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 visiteurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 visiteurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

En 2017, les aides octroyées via cette nouvelle charte se montent à **45 750 €** et se répartissent comme suit :

Association	**Evénement**	**Subvention**
Racines d'Argoat	Fresque historique de « Bon Repos »	4 000 €
Dialogues avec la Nature	Lieux Mouvants	4 000 €
Kizellan	Kizellan	4 000 €
Ligne de Légende	Empreintes d'artistes (le long du Canal)	4 000 €
Même Les Cailloux	Traits d'Union	4 000 €
Guerlédan Sports Nature	Guerlédan Sports Nature	3 500 €
Festival Fisel	Fiselerie	3 500 €
Société des Courses de Rostrenen	Festivités des Courses Hippiques	3 500 €
Escapades en Famille	Office de Tourisme du KB	3 000 €
70 ans du Cercle Celtique	Cercle celtique de Rostrenen	3 000 €
La Fourmi-e	Champ d'Expression	2 000 €
Musiques Têtues	Compagnie des Musiques Têtues	2 000 €
Breiz Traou Goz	Fête de la mécanique ancienne (Plouguernével)	2 000 €
Repris de Justesse	Fête du Foin (St-Gelven)	1 750 €
Lupi- les loups	Fouée de la St-Jean	500 €
APAPP	Sport Nature Adapté - Base de Trémargat	500 €
Office des Sports de St-Nicolas du P.	Trail du Pélem	
500 €		

- **Création du Festival « Le Bel Automne » sur le Kreiz Breizh**

Le choix d'orienter la vocation touristique du Kreiz-Breizh vers un accueil original, personnalisé, qualitatif plutôt que vers un tourisme de masse, s'est concrètement traduit dans les faits, ces dernières années, par des initiatives qui ont marqué, et pour certaines d'entre elles, marquent encore les esprits : la cinquième saison, Tro Ar Chapeliou, Lieux Mouvants, Klasik…

Pour être attractive, cette proposition doit être, en permanence, renouvelée et adaptée. C'est dans cette optique qu'en 2017 l'Office de tourisme du Kreiz-

Breizh a souhaité remplacer le festival « Tro ar Chapeliou » par un nouveau concept : « le Bel Automne ».

Comme son nom l'indique, ce programme de manifestations vise à attirer les visiteurs au-delà de la période estivale, via des sujets variés, ludiques, pédagogiques, artistiques, environnementaux, allant de la connaissance des champignons à des concours de haïkus en passant par des ateliers de lanternes ou la création d'œuvres d'art éphémères dans la réserve naturelle de Lan Bern.

Ce festival, par-delà ses objectifs quantitatifs immédiats d'accueil de touristes, se veut porter témoignage de l'atmosphère particulière du Kreiz-Breizh où la nature et la culture ne sont pas des thématiques de consommation occasionnelles mais font partie intégrante de la vie quotidienne des habitants.

En ce sens, il peut contribuer à faire apprécier ce territoire pas uniquement en termes de lieu de villégiature mais tout autant comme lieu de vie permanent.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le panel d'offres de découverte des richesses du Kreiz-Breizh soutenu par la CCKB dans le cadre de ses diverses politiques.

La CCKB a ainsi décidé de co-financer la première édition de ce festival à hauteur de la sollicitation exprimée par l'Office de Tourisme, à savoir **6 250 €** pour une dépense totale évaluée à 13 700 €.

- **Soutien aux associations œuvrant dans le domaine du tourisme : cotisations, subventions de fonctionnement, participation aux emplois associatifs locaux .....**

En 2017, le soutien au fonctionnement des associations structurant l'offre touristique ou animant le territoire dans une finalité d'attractivité touristique s'est chiffré à **262 050 €** (contre 280 248 € en 2016, 280 996 € en 2015 et 315 527 € en 2014) et comprend :

Les cotisations aux organismes suivants :
- Côtes d'Armor Développement (conseil et étude) **: 3 189 €** (1 463 € en 2016)
- Rando Accueil : **95 €** (228 € en 2016),
- Pays Touristique Guerlédan-Argoat : association dissoute (37 709 € en 2016)
- Itinéraire Bis : association dissoute (300 € en 2016),

Les subventions de fonctionnement en faveur de :
- Office de Tourisme du Kreiz Breizh : **80 000 €** avec la prise en charge supplémentaire des missions « Pays Touristique » (67 000 € en 2016),
- Association du Musée rural de l'éducation à Bothoa : **45 700 €** (idem qu'en 2016),
- Les Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos : **30 000 €** (idem qu'en 2016),

- AMV Landes de Lan Bern et Magoar : **26 000 €** (idem qu'en 2016),
- CICINDELE : **26 000 €** (24 550 € en 2016),
- Association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf : **19 000 €**, 16 000 € pour les deux postes d'animatrice et 3 000 € pour l'exposition temporaire (16 000 € en 2016),
- APAPP : **18 000 €** (idem en 2016),
- Racines d'Argoat : **9 566 €** (9 298 € en 2016)
- Ty films : **4 500 €** (4000 € en 2016) : contribution aux rencontres du film documentaire et au développement du pôle régional du cinéma documentaire.

➢ **Reconduction de conventions et création de nouveaux partenariats :**

Modification de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Kreiz Breizh pour une période de trois ans :

Depuis janvier 2017, suite à la dissolution du Pays Touristique Guerlédan-Argoat, la CCKB transfère et délègue à l'Office de tourisme du Kreiz Breizh, en plus de ses missions classiques d'accueil, d'information, de promotion et d'animation, la reprise des missions « Pays Touristique » à travers 3 axes d'interventions :

Mission de rééquilibrage territorial et saisonnier comprenant :

- *Valorisation touristique et économique de la randonnée*
- *Information, promotion et communication touristique*
- *Affirmation du territoire comme pôle touristique de la Bretagne intérieure*

Mission de modernisation de l'offre et des services :

- *Aide à l'émergence de projets et accompagnement des investissements*
- *Qualification de l'offre et développement de démarche qualité*
- *Sensibilisation des acteurs du tourisme au développement durable*

Mission de nouvelle gouvernance :

- *Observation et évaluation de la fréquentation touristique*

Partenariat à la Stratégie Intégrée de la Destination touristique Cœur de Bretagne :

Fin 2017, la CCKB devient partenaire de la Stratégie Intégrée de la Destination Cœur de Bretagne à travers l'adhésion de son Office de Tourisme à ce dispositif. Cette stratégie, initiée par le Pays COB, vise à fédérer plusieurs de ses entités intercommunales autour d'actions touristiques collectives. L'Office de tourisme du Kreiz Breizh, légitimé en tant que « Pays Touristique », a participé aux réunions de cette

stratégie, en représentant le territoire de la CCKB dans le cadre des projets de la Destination Cœur de Bretagne.
Quatre grandes orientations ont été définies dans le cadre de cette stratégie intégrée :

Destination Cœur de Bretagne, partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée :
- Organiser l'offre autour des portes d'entrée incontournables,
- Organiser l'accessibilité et les déplacements sur la destination,
- Faire des acteurs des ambassadeurs de la Destination,

Favoriser l'itinérance comme mode de découverte :
- Faire un état des lieux – diagnostic offre et demande,
- Structurer l'offre itinérance,
- Qualifier l'offre itinérance,

Une culture créative, vivante et festive qui contribue à valoriser un patrimoine insoupçonné :
- Faire un état des lieux – diagnostic offre et demande,
- Structurer l'offre pour mettre en tourisme le patrimoine matériel et immatériel,
- Proposer une offre de qualité pour se démarquer comme une destination au cœur des racines bretonnes,
- Développer les réseaux entre acteurs des filières touristiques et culturelles,

Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée :
- Promouvoir une Bretagne insoupçonnée par le numérique,
- Créer des supports valorisant une destination insoupçonnée et adaptées aux clientèles affinitaires,
- Mettre en place des actions de promotion collective,
- Commercialiser une Bretagne insoupçonnée.

De cette stratégie intégrée a découlé en 2017 une proposition de plan d'actions pour l'année 2018, avec des actions estimées à hauteur de 52 500 € et un poste de coordinatrice de la Destination chiffré à 50 000 €.

Le co-financement de cette opération s'est décliné entre le Conseil régional pour 50 000 €, le Pays COB pour 11 796 €, laissant 40 704 € à répartir entre les collectivités partenaires (CC Haute Cornouaille, Poher Co., Monts d'Arrée Co., Roi Morvan Co, GP3A, Loudéac Co., Pontivy Co. Centre Morbihan Co (partie Baud) et la CCKB).

Calculée en fonction de la population de chaque territoire et en fonction du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands), la participation de la CCKB s'est chiffrée à hauteur de **3 467 €** et s'est traduite par une aide supplémentaire à l'Office de Tourisme.

En contrepartie de cet engagement (temps consacré par l'office de tourisme et enveloppe affectée) sur la Destination Cœur de Bretagne, le Kreiz Breizh a pu bénéficier d'un soutien de la Région à hauteur de **9042 €** pour 2017.

Effectivement, désigné par la CCKB pour reprendre les missions de l'ancien Pays Touristique Guerlédan-Argoat, l'Office de tourisme du Kreiz Breizh a récupéré une partie de l'enveloppe régionale destinée aux Pays Touristiques du COB qui s'impliquent dans la stratégie intégrée de la Destination Cœur de Bretagne.

Reconduction des conventions d'objectifs/moyens et de mise à disposition avec l'association du Musée rural de l'Education de Bothoa pour une nouvelle période de trois ans:

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, comprise entre 2017 et 2019, le montant prévisionnel total de la subvention de fonctionnement s'élève à la somme de 137 100 €, comprenant une subvention annuelle respective de 45 700 €.
Cette aide contribue à hauteur de 20 000 € pour les trois emplois associatifs et à hauteur de 25 700 € pour le développement culturel et la valorisation du patrimoine (collections, collectage, catalogage, archivage, conservation…)
La CCKB a également renouvelé pour trois ans la convention de mise à disposition de l'extension du musée rural de l'éducation de Bothoa avec l'association gestionnaire.

Reconduction de la convention de mise à disposition de la base nautique de Créharer :

La CCKB, propriétaire de la base d'accueil de randonneurs située à Créharer, avait conclu en 2016, à titre expérimental, une convention de mise à disposition avec l'association ALAC-CB de Glomel pour une période de 4 mois du 1er juin au 30 septembre 2016.
Suite à une première expérience encourageante et dans le but de poursuivre le maintien des activités à la base de Créharer (accueil randonneurs, point de ravitaillement, location de kayaks, canoës et vélos), la CCKB a renouvelé la mise à disposition auprès d'ALAC-CB et a élargi la période sur 6 mois du 1er avril au 30 septembre 2017.

Conclusion d'un bail emphytéotique administratif relatif au gite d'étape de Gouarec

Suite à l'intégration en 2003 des communes de l'ex-SIDET de Gouarec au sein de la CCKB, la communauté était devenue propriétaire du gîte d'étape de Gouarec.
Depuis, il s'est avéré que ce type d'hébergement collectif correspond, de moins en moins, aux attentes des touristes et que la fréquentation du gîte, comme les résultats de sa gestion, n'ont cessé de pâtir de cette désaffection. Sur le dernier exercice, on constate que les charges d'un montant de 33 000 € n'ont été compensées qu'à raison de 9 600 € par la location du gîte et 2 600 € par la location des bureaux contigus (2000 € provenant du Pays Touristique et 600 € de Racines d'Argoat) laissant, ainsi, un déficit de plus de 20 000 € à supporter par le budget général de la CCKB.

A cette tendance négative, se sont agrégés d'autres éléments qui n'ont pas plaidé en faveur de la pérennité du site dans son usage antérieur : la dissolution du Pays Touristique, le départ en retraite de la gestionnaire du gîte, difficilement remplaçable eu égard aux contraintes du poste, en matière d'astreintes notamment.

Face à ces perspectives peu engageantes, il est apparu pertinent de rechercher une autre utilisation du lieu. Celle-ci a découlé du projet de création du chemin de fer touristique Gouarec-Bon Repos à l'initiative de l'association constituée autour de Monsieur Christian Labetoulle et, désormais, de la SCI Breizh Tren Bihan qui prend en charge les aspects immobiliers et fonciers du dossier.

Cet investissement considérable, assumé uniquement jusqu'alors sur des fonds privés, a déjà consisté en l'achat de l'ancienne gare de Bon-Repos, du terrain d'assise des anciennes – et futures – voies, de plus d'une vingtaine de matériels roulants, de la pose des premiers hectomètres de rail, de l'achat à la CCKB du hangar de la gare de Gouarec.

L'objectif est d'aboutir rapidement à reconstituer le tracé initial et à y faire circuler, dans un premier temps, des vélorails. Dans ce plan, l'ancienne gare de Gouarec joue un rôle majeur puisqu'elle combine les fonctionnalités de point de départ du trajet, de siège de l'activité des gestionnaires du réseau, de musée du « réseau breton » et d'hébergements insolites pour les ferrovipathes, nombreux en particulier chez les britanniques.

Dans ce contexte, les promoteurs ont sollicité de la CCKB un bail emphytéotique sur cet immeuble et ses annexes, afin de leur permettre d'entamer les coûteux travaux de transformation en étant assurés d'en garder la jouissance sur une longue période.
Considérant qu'il convenait, également, de garantir, sur le long terme, les intérêts de la CCKB et qu'à cet égard, le bail emphytéotique classique n'offre pas les meilleures garanties ; la CCKB a conclu un bail emphytéotique administratif (BEA) défini aux articles L1311-2 et L1311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les principales conditions de ce bail sont les suivantes :

- Durée : 40 ans. Cette période correspond approximativement à la durée de vie d'une traverse et, donc, d'une voie ferrée. Elle permettrait à l'exploitant de disposer de la gare sur la totalité de l'existence de l'ouvrage principal.
- Date d'effet : 1er janvier 2018
- Absence de redevance : Au regard de l'importance des travaux assurés par le preneur et du gain réalisé par la CCKB du fait de l'absence, à compter de 2018, du déficit de gestion de l'équipement, cette solution semblait s'imposer. Sa valorisation dans un plan de financement permettait, aussi, au porteur de projet de faire valoir un engagement financier local, dans

l'hypothèse de la constitution de dossiers de demande de subvention dans lesquels cet élément est, généralement, réclamé.
- Inclusion dans le bail de la possibilité d'une résiliation unilatérale du contrat par le bailleur si le preneur modifie l'utilisation qu'il fera du bien par rapport à son engagement initial.
- Partage paritaire du coût de rédaction et d'enregistrement du bail.

➢ **Suivi des projets communautaires :**

Création de l'Institut du Jardin et du Paysage de Bretagne :

Le village de Saint-Antoine en Lanrivain, propriété vacante de la CCKB, renaît périodiquement, depuis 2014, grâce à l'association « Dialogues avec la Nature » qui y organise tout ou partie de sa manifestation annuelle « Lieux mouvants ».

En 2016, son président, Jean Schalit, partant du constat de l'exceptionnalité de ce site et de l'engouement croissant pour les jardins et paysage (en Bretagne, les demandes de particuliers auprès des entreprises de paysage ont augmenté de 70% sur 10 ans), a proposé à la CCKB un projet de réhabilitation pour le village de Saint-Antoine.

Ce projet repose sur trois axes d'intervention avec :

- la création d'un centre formation au jardin et au paysage,
- l'organisation d'expositions et de rencontres à l'année,
- le développement des événements autour et dans le paysage.

En 2017, ont été lancées des études préalables à la création de l'institut du jardin et du paysage, à savoir :

- une analyse paysagère du site (diagnostic paysager et schéma d'aménagement des jardins fantastiques), confiée à M. Alain Freytet, paysagiste-conseil de l'Etat, pour un montant de 7 062 €.
- une étude de marketing, confiée à l'institut Jules Verne de prospective et de projets innovants (Locarn), pour un montant de 3 300 €.

Eligibles au niveau de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département, ces études se voient soutenues par la CCKB à hauteur de 2 592 €.

Suite à l'étude paysagère, les contours définitifs du projet et de son emprise foncière ont été déterminés. Il consistera en :

- L'adaptation des bâtiments du village à l'accueil des cycles de formation de l'Institut et aux manifestations « Lieux Mouvants » incluant la destruction du hangar et son remplacement par une halle ouverte.
- La création des 4 premiers « jardins fantastiques sur une superficie d'environ un hectare à proximité immédiate du village (la création des jardins ultérieurs n'est pas intégrée dans le projet actuel ; elle fera appel à

un financement cumulant la contribution de la CCKB pour la partie botanique et l'apport d'un pool d'entreprises pour la partie artistique).
- La réalisation des équipements communs aux deux parties du projet (stationnement, clôture du site, réalisation des circulations internes, y compris sur l'ensemble du futur parc de jardins).

Sur ces bases, une consultation a été lancée en juin 2017 dans le but de retenir l'équipe maitre d'œuvre du programme, équipe devant comprendre un cabinet d'architecte associé à un BET – éclairage – chauffage – ventilation – courants faibles – et à un BE – Paysage.

A été retenu le groupement suivant :
Architecte : Atelier Rubin Associés. 22 Tonquedec - Mandataire du groupement.
Scénographe – Plasticien : Association ADER/ La Tannerie. 22 Bégard.
BE Jardin et Paysage : Jardin Public. 22 Tréguier.
BET structure : QSB ingénierie. 22 Lannion.
BET Fluides : EICE Ingénierie. 22 Trégueux.

Dans un premier temps, lui a été confiée la tranche ferme de cette maitrise d'œuvre :
- Esquisses de conception (compris diagnostic)
- Avant-Projet Sommaire (avec estimation prévisionnelle et constitution d'un dossier permettant les demandes de cofinancement)

Le taux global de rémunération pour l'ensemble du groupement sur la totalité de l'opération (tranche ferme et tranche conditionnelle) a été arrêté à hauteur de 10,14 % soit 111 500 € pour une estimation prévisionnelle de travaux de 1 100 000 € HT.
Pour la tranche ferme, la rémunération du groupement se chiffre à 26 785 € HT.

En juillet 2017, le projet a fait l'objet d'un premier calage en se limitant à une tranche fonctionnelle réalisée à partir du patrimoine foncier et immobilier appartenant à la CCKB. Une seconde étape consistera à parfaire le projet, dès que l'ensemble du parcellaire indispensable aura été acquis par échange avec un agriculteur voisin.

Le dossier actuel comprend, donc, les éléments suivants :

- La création du centre de formation au jardin et au paysage par l'adaptation à cet usage des 10 bâtiments du village.
- Le développement de « Lieux Mouvants » par la construction d'une halle ouverte et couverte en remplacement du hangar agricole.
- La réalisation des 4 premiers « jardins fantastiques » à proximité immédiate du village.

Le plan de financement – 1ère phase – a été adopté et adressé aux différents partenaires :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Création du centre de formation au jardin et au paysage	500 000	Etat – Contrat de Ruralité	201 500
Construction d'une halle	150 000	Etat – Fonds de financement de la transition énergétique	30 000
Réalisation de 4 « jardins fantastiques »	130 000	Région – Contrat de partenariat – Pays COB	240 000
Maîtrise d'œuvre	92 000	Département 22 – Contrat de territoire	218 000
		Autofinancement	182 500
TOTAL	**872 000**	**TOTAL**	**872 000**

En décembre 2017, une convention de partenariat a été établie avec l'association « Dialogues avec la Nature » au regard non seulement de leur implication dans l'organisation du Festival « Lieux mouvants » mais aussi de leur implication dans l'émergence de ce nouveau projet.

L'expertise détenue par certains membres de cette association, dans le montage de programmes de travaux, combinant le culturel, le botanique et l'architectural, a amené la CCKB à leur confier un rôle important dans le déroulé du chantier et dans la phase conceptuelle préparatoire à celui-ci.

Cette perspective est d'autant plus pertinente qu'il est probable que c'est à cette association qu'incombera, ensuite, la responsabilité de gérer le site. Il est, donc, logique qu'elle soit, dès le départ, impliquée dans les choix programmatiques et dans la définition des options artistiques et de distribution des espaces qui conditionneront les conditions de viabilité économique de l'institut.

C'est dans cette esprit qu'a été conçue une convention de partenariat qui, sur la base d'objectifs partagés, confie, à « Dialogues avec la nature » une mission de conseil permanent sur le montage du projet et une fonction d'interface entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre , d'une part, le maitre d'œuvre et les concepteurs de jardins, d'autre part.

Eu égard à l'implication demandée et à l'engagement des moyens qu'elle sous-entend, la CCKB a convenu de la rémunérer par l'attribution d'une subvention annuelle de 16 000 € à l'association « Dialogues avec la nature », du 1er janvier 2018 jusqu'au terme du chantier.

La somme globalement allouée, qui devrait être de l'ordre de 32 000 € est sensiblement inférieure à celle qui aurait correspondu à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage classique dont le taux d'environ 5 % aurait abouti à une dépense approchant 60 000 €.

Toutefois, la signature de cette convention est conditionnée par l'obtention des subventions figurant dans le plan de financement validé en juillet 2017 ou dans un autre plan de financement qui serait validé ultérieurement.

- **Aide à l'investissement aux projets touristiques**

Soutien au projet d'aménagement d'un parcours Pêche :
Au même titre que l'aménagement des parcours pêche à l'étang des sources à Maël-Carhaix ou encore à l'étang de Pelinec à Canihuel, une aide communautaire de 15 % a été attribuée à la commune de Plélauff, correspondant à une aide de 4 297,50 €.
Seules les dépenses relatives au parcours pêche (création du linéaire, création des postes de pêche et signalisation du parcours) étaient éligibles à hauteur de 28 650 € HT.

Soutien à la sécurisation et modernisation de l'hippodrome de Quenropers :
Contribuant à l'attractivité touristique du territoire, le site de Quenropers accueille plusieurs événements dont le meeting annuel hippique. Afin d'améliorer l'accueil du public, la Société des courses a programmé des travaux de sécurisation et de modernisation de ses infrastructures pour un montant de 56 750 € HT.
A côté du soutien apporté par la commune de Rostrenen à hauteur de 20 %, soit 11 350 € ; la CCKB a alloué une aide à hauteur de 10 %, soit 5 675 €.

Soutien au projet d'accessibilité du Spectacle Son et Lumière de Bon Repos :
En vue d'élargir sa fréquentation et d'améliorer l'accueil des publics handicapés, l'association Racines d'Argoat a souhaité investir dans de nouveaux équipements adaptés (casques d'audiodescription, barre de sur-titrage en leds, interprétation en langue des signes, programme en braille, etc…). Ce projet d'un montant de 22 608 € a fait l'objet d'une attribution communautaire d'un montant de 2000 €.

- **Reconduction de conventions d'entretien**

La convention annuelle d'entretien des toilettes publiques de Bon Repos a été reconduite avec la commune de Bon Repos sur Blavet dans les mêmes termes que les années antérieures, à savoir un montant forfaitaire annuel de 2376 € en contrepartie de 132 heures d'entretien.

La convention d'entretien des toilettes publiques de la base de Créharer a été reconduite avec la commune de Glomel sur une base annuelle pour un forfait de 780 €, correspondant à 39 heures d'intervention.

Le Logement et le cadre de vie

Dans un contexte de dévitalisation rurale (déséquilibre démographique, bas revenus, inadaptation des conditions d'habitat.....), la CCKB œuvre depuis plusieurs années à améliorer les conditions de logements sur le Kreiz Breizh, principalement en faveur des populations aux revenus modestes.

Dans le cadre de l'OPAH 2004-2009, plus de 1000 opérations de réhabilitation avaient été réalisées. L'année 2011 avait été l'année de l'engagement d'une réflexion sur la problématique du patrimoine bâti vacant dans nos bourgs et communes.

En l'absence d'autres partenaires financiers sur cette problématique (notamment CD, CR...), et n'étant pas en mesure d'octroyer seule des aides assez conséquentes pour avoir un réel effet de levier, la CCKB s'était orientée en 2012 vers une autre approche via un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB).

Une autre approche avait également été mise en place pour les années 2012/2013, via l'adhésion au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'Habitat ».

Intitulé « Précarité énergétique et Adaptation », ce programme initié par l'Etat et l'ANAH, était dédié aux propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes.

Ce dispositif visait à améliorer non seulement le confort des logements, à favoriser le maintien à domicile en adaptant les logements au vieillissement ou au handicap mais aussi à diminuer la facture énergétique des ménages.

Dans ce cadre, la CCKB s'est engagée à devenir partenaire sur le volet « Précarité Energie » en contribuant aux primes ASE (aides de solidarité écologique) et en confiant le suivi-animation de ce dispositif à l'opérateur agréé du département, le PACT HD des Côtes d'Armor devenu depuis Soliha.

Concrètement, ce partenariat permettait aux particuliers, propriétaires occupants de notre territoire, de bénéficier sous certaines conditions des avantages suivants :

- la gratuité du diagnostic énergie,
- la majoration des aides classiques de l'ANAH, déjà mobilisables par les ménages aux revenus modestes ou très modestes (subvention de 20 à 30%), par cette prime supplémentaire ASE d'un montant de 2600 €, répartis entre l'ANAH à hauteur de 2100 € et la CCKB à hauteur de 500 €.

Suite à l'adoption d'un décret en juillet 2013, les règles d'attribution avaient évolué comme suit :

- revalorisation de 60% de l'ensemble des plafonds de ressources éligibles,
- revalorisation des taux de subvention de l'ANAH (passage de 20 à 35 % pour les ménages modestes et passage de 35% à 50% pour les ménages très modestes),
- revalorisation de la prime d'aide de solidarité écologique (ASE), passant de 2100 € à 3500 € pour l'ANAH, et restant à 500 € pour la CCKB.

Cette prime ASE était attribuée dans les conditions suivantes :

- être éligible et bénéficier d'une subvention octroyée par l'ANAH aux propriétaires occupants,
- réaliser des travaux permettant un gain de performance énergétique du logement d'au moins 25%.

Concernant le volet « Adaptation », le principe même de l'adhésion de la CCKB à ce programme permettait d'ouvrir davantage de crédits ANAH en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées de notre territoire.

Avec pour objectifs 120 dossiers en « Précarité Energie » et 30 en « Adaptation » sur deux ans, le plan de financement prévisionnel de cette opération se chiffrait à 208 680 €, comprenant les frais de suivi-animation confié au PACT HD ainsi que l'abondement des primes ASE. En déduisant les subventions prévues par l'ANAH, la dépense globale à assumer par la CCKB se réduisait à 110 742 € sur deux ans.

La rémunération des prestations unitaires, à savoir le diagnostic et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ne s'applique qu'en fonction des dossiers réellement traités.
Les résultats atteints au titre du PIG 2012/2013 se déclinent comme suit :

	Objectifs 2012/2013	Résultats 2012	Résultats 2013	**Résultats 2012/2013**
Prime à l'ingénierie - Habiter Mieux Nb. de dossiers PO donnant lieu à l'attribution d'une aide aux travaux du programme Habiter Mieux	***120 dossiers agréés***	***31 dossiers agréés***	***98 dossiers agréés***	***129 * dossiers agréés***
Prime à l'appui renforcé du propriétaire occupant Nb.de dossiers PO agréés ne donnant pas lieu à l'attribution d'une aide aux travaux du programme Habiter Mieux mais pouvant permettre l'octroi de la prime à l'appui renforcé du propriétaire occupant	***30 dossiers agréés***	***2 dossiers agréés***	***16 dossiers agréés***	***18 dossiers agréés***

*dont 6 dossiers avec subvention énergie d'une part et subvention adaptation d'autre part

En fonction des résultats atteints, la dépense globale effective s'est chiffrée à 214 750 €, comprenant la rémunération du PACT HD à hauteur de 150 250 € HT et la prise en charge directe des 129 primes à hauteur de 64 500 €. Les subventions allouées par l'ANAH d'un montant de 107 618 € ramènent le reste à charge à assumer par la CCKB à 107 132 €.

En 2014, 37 primes ASE communautaires ont été attribuées pour un montant total de 18 500 euros.

Suite au succès de ce PIG sur notre territoire, la CCKB a déposé, en décembre 2013, sa candidature au label « Habiter Mieux » pour la poursuite du Programme d'Intérêt Général sur les années 2014 / 2017.

La CCKB a décidé de poursuivre cette dynamique en élargissant le périmètre d'intervention à une échelle intercommunautaire, plus précisément en mutualisant ce nouveau dispositif habitat avec la Communauté de communes Callac-Argoat, et ce dans le souci de prendre en compte les prescriptions du Préfet des Côtes d'Armor contenues dans son courrier d'octobre 2013.

Ce dernier incitait effectivement les établissements de coopération intercommunale à poursuivre la mise en œuvre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat, notamment à la faveur d'un nouveau Programme d'Intérêt Général pour 2014/2017, tout en encourageant le regroupement des EPCI en vue de renforcer l'action et de toucher le plus grand nombre de propriétaires, le département étant déjà remarqué au plan national pour sa dynamique.

La poursuite de ce programme permet de mobiliser de nouvelles subventions de l'ANAH qui seront de nouveau abondées par une Aide de Solidarité Ecologique. Dans le cadre de ce nouveau PIG, les aides s'adressent principalement aux propriétaires occupants mais concernent également, dans une moindre part, les propriétaires bailleurs privés. La convention liant l'ANAH et les deux communautés de communes a été signée le 17 juin 2014.

Les objectifs de ce programme, sur une durée de 4 années, et pour l'ensemble des deux territoires (CCKB et de Callac-Argoat) se déclinent comme suit :

- 40 logements locatifs destinés à être conventionnés : 20 faisant l'objet de travaux de rénovation thermique seuls « Habiter Mieux » et 20 faisant l'objet de travaux « très dégradés » ou « moyennement dégradés » couplés avec des travaux de rénovation thermique,
- 400 logements occupés par les propriétaires occupants à ressources modestes ou très modestes réalisant des travaux de rénovation thermique dans le cadre du dispositif Habiter Mieux,
- 80 logements occupés par les propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes réalisant des travaux d'adaptation pour le handicap ou la mobilité, dont la moitié complétés de travaux de rénovation thermique dans le cadre du dispositif Habiter Mieux.

Avec ce nouveau PIG, le territoire bénéficierait d'un dispositif renforcé de soutien à la réhabilitation de 520 logements, générant 10,5 millions d'euros de travaux pour l'artisanat du bâtiment.
En décembre 2013, la CCKB donnait son accord de principe afin de poursuivre ce dispositif, et s'engageait, si candidature retenue, à :

- accepter la maîtrise d'ouvrage du PIG « labellisé » pour le compte des Communautés de Communes du Kreiz Breizh et Callac Argoat,
- confier le suivi animation du programme à l'opérateur PACT HD des Côtes d'Armor, unique organisme agréé sur notre territoire,
- contribuer solidairement au financement de ce programme, déduction faite des aides à recevoir par la collectivité mandataire de l'ANAH au titre du suivi animation, par des apports annuels étalés sur les exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.
- abonder l'Aide de Solidarité Ecologique de 500 €, ce qui permet à l'ANAH de la majorer du même montant pour tous les propriétaires occupants éligibles aux aides du programme Habiter Mieux,
- apporter une aide supplémentaire de 500 € pour les propriétaires occupants réalisant un gain énergétique supérieur à 40% ou une chaudière bois déchiqueté.

Les objectifs affichés en matière de rénovation énergétique, soit 440 logements en 4 ans, permettent à ce PIG de prétendre au label « Habiter Mieux » et de bénéficier d'une majoration de l'ANAH sur le financement des missions de suivi-animation avec un taux de subvention atteignant 80%.

Le coût total de l'opération est estimé à 902 050 € sur quatre ans et comprend :

- la rémunération des prestations de suivi-animation de Soliha à hauteur de 624 050 €
- la prise en charge directe des primes d'économie d'énergie par les communautés de communes à hauteur de 278 000 €

Le reste à charge pour les collectivités, après subvention de l'ANAH, est estimé à 402 811 €.
La répartition des restes à charge à supporter par les communautés, correspondant à la répartition du nombre de dossiers théoriquement fixés entre les deux EPCI, a été estimée à 65% pour la CCKB et 35% pour Callac-Argoat. Cependant la prise en charge financière effective de chaque EPCI s'appliquera en fonction du nombre de dossiers réellement traités sur chaque territoire.

Lors de la séance du 27 février 2014, le Conseil communautaire avait entériné le contenu et les objectifs à proposer dans cette convention PIG pour les quatre années à venir, au nom des deux communautés de communes, la CCKB se positionnant comme mandataire du dispositif.

L'objectif initial de réaliser 130 rénovations thermiques par an étant considéré trop élevé, le Préfet de Région a prescrit, en juin 2014, de diminuer notre objectif à 100 logements réhabilités annuellement, correspondant au minimum pour obtenir la labellisation « Habiter Mieux » et permettant

d'atteindre plus facilement les objectifs à l'année, condition indispensable pour maintenir la labellisation d'année en année.
C'est sur les éléments figurant dans le tableau ci-dessous qu'est basée la convention finale signée le 17 juin 2014 :

OBJECTIFS DU PIG 2014/2017	**Objectifs Globaux initiaux**	**Objectifs Globaux recalibrés**
Propriétaires Occupants Economie d'énergie « Habiter Mieux »	**400**	**344** Aides Economie d'énergie
Propriétaires Occupants Adaptation	**80**	**80** dont 28 avec Aide Economie d'énergie
Propriétaires Bailleurs	**40**	**40** dont 28 avec Aide Economie d'énergie
TOTAL sur 4 ans	**520**	**464** dont 400 avec Aide Economie Energie
TOTAL sur 1 année	**130/an**	**116/an** dont 100 avec Aide Economie Energie

Ainsi, sur le PIG 2014/2017, 40 dossiers ont été validés en 2014. En 2015, ce sont 39 dossiers qui ont été instruits, suivis de 44 dossiers en 2016 pour un montant ASE de 22 500 euros. Pour l'année 2017, ce sont 104 dossiers qui ont été validés (ASE s'élevant à 97 503 euros au total).
Pour ce qui concerne les versements octroyés par l'ANAH, cette dernière a décidé unilatéralement de baisser le financement de la part fixe de l'ingénierie de 50% prévus initialement à 35%. De plus, les dossiers instruits par l'ANAH n'ont pas été financés à hauteur des 557 euros prévus dans la convention mais seulement à 418 euros. Ce non-respect des règles initialement définies nous conduit à assurer dans l'immédiat un autofinancement arrêté au 31 décembre 2017, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

Reçu ANAH		
Anah	08/10/2015	72 846.00 €
Anah	19/12/2016	70 265.00 €
Anah	09/08/2017	92 814.00 €
A venir pour 2017		121 874.56 €
		357 799.56 €

Versé soliha		530 930.00 €
Reste à charge collectivités		173 130.44 €

Détail des prestations

Prestations unitaires	pu	total	CCKB	Total	GP3A	Total
Diag énergétique PB	390.00 €	15	11	4 290.00 €	4	1 560.00 €
Diag énergétique PO	330.00 €	345	237	78 210.00 €	108	35 640.00 €
AMO+ Diag PO Adaptation	1 520.00 €	97	68	103 360.00 €	29	44 080.00 €
AMO PO TSO Base	670.00 €	312	213	142 710.00 €	99	66 330.00 €
AMO PB Energie	500.00 €	6	5	2 500.00 €		- €
AMO PB avec travaux MD	1 140.00 €	7	7	7 980.00 €		- €
AMO PB avec travaux TD	1 140.00 €	3	3	3 420.00 €		- €
				342 470.00 €		**147 610.00 €**
Prestations forfaitaires	Montant total					
Permanences	17 600.00 €			8 800.00 €		8 800.00 €
Communication	8 130.00 €			4 065.00 €		4 065.00 €
Comité de pilotage	5 120.00 €			2 560.00 €		2 560.00 €
Bilan PIG et reporting	10 000.00 €			5 000.00 €		5 000.00 €
	40 850.00 €			**20 425.00 €**		**20 425.00 €**
Cout total				**362 895.00 €**		**168 035.00 €**
Rapport				**68.35%**		**31.65%**

Versement ANAH	357 799.56 €			244 558.93 €		113 240.63 €
Autofinancement	173 130.44 €			**118 336.07 €**		**54 794.37 €**
				32.61%		32.61%

Le PIG a pris fin le 31 décembre 2017. C'est la raison pour laquelle, en étroite collaboration avec Soliha, il été décidé de mettre en place une action permettant aux administrés de pouvoir continuer des aides de l'état même si les besoins, après presque 15 années continues de programme, sont désormais moins importants et qu'il pourrait être envisageable de passer en zonage diffus tout en continuant à collaborer avec SOLIHA22 en raison de sa bonne connaissance du territoire et de ses habitants.

- **Attribution de subvention au titre du dispositif visant à atteindre une meilleure performance Énergétique sur le parc social communal**

En février 2011, la CCKB a adopté un nouveau dispositif, en faveur des communes engagées dans le développement du parc social public, en vue d'encourager deux types d'opération :

- La réhabilitation de bâtiments communaux vacants et/ou anciens (de plus de 20 ans et hors habitat social) pour la création de nouveaux logements sociaux « dits performants énergétiquement » :
  Concernant les opérations d'acquisition-amélioration pour créer des logements sociaux ordinaires ou adaptés, la CCKB octroie une subvention aux communes en vue de compenser le surcoût lié au traitement énergétique, calculée sur la base de 25% la dépense globale de la réhabilitation plafonnée à 20 000 € HT, soit une subvention maximale de 5000 €/logement. Cette aide est conditionnée par l'atteinte au minimum de la classe D après travaux et également par l'atteinte d'une réduction des dépenses énergétiques de – 30% minimum avant/après travaux.

- L'amélioration énergétique du parc social communal existant :
  Concernant l'amélioration des logements existants ordinaires ou adaptés, la CCKB octroie une subvention aux communes en vue d'alléger l'investissement des équipements performants à hauteur de 25% du coût plafonné à 10 000 € HT des dépenses éligibles (isolation, menuiseries, VMC, chauffage..), soit une subvention maximale de 2500 €/logement. Cette aide est conditionnée par l'atteinte au minimum de la classe D après travaux et également par l'atteinte d'une réduction des dépenses énergétiques de - 25% minimum avant/après travaux.

En 2017, aucun projet n'a été financé dans ce cadre.

- **Gestion des bâtiments locatifs communautaires.**

  - ✓ **Plélauff**

Pour ce qui concerne le site de l'ancienne école de Plélauff, la vacance des logements est toujours prise en charge par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.
Le coût pour 2015 était de 12 329.15 euros il est descendu à 5578.96 euros en 2016 car le logement N°1 a enfin été loué.
Le SIRES n'a pas, à ce jour, transmis les éléments pour l'année 2017.

Coûts vacances logements Plélauff de 2009 à 2016										
N° log.	loyer au 31/12/2013	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	montant/logement
1	678.29 €			6 848.77 €	6 731.99 €	8 139.48 €		7059.48	650.96	29 430.68 €
2	232.42 €			2 286.94 €	2 789.03 €	2 789.04 €			92.29	7 957.30 €
3									0	0.00 €
4	425.50 €	1 260.00 €	2 553.96 €		5 105.99 €				0	8 919.95 €
5	200.00 €	592.50 €	1 200.50 €	2 881.20 €	1 953.69 €				640.99	7 268.88 €
6	328.43 €	1 312.00 €	2 299.01 €					2459.37	4194.72	10 265.10 €
7	104.45 €	376.00 €	749.52 €	777.51 €	1 021.43 €	992.42 €		699.87	0	4 616.75 €
8	176.78 €	680.00 €	1 054.68 €	1 243.76 €	1 785.11 €	1 319.31 €			0	6 082.86 €
9	194.20 €	776.00 €	194.20 €	982.39 €	242.82 €			2110.43	0	4 305.84 €
		4 996.50 €	8 051.87 €	15 020.57 €	19 630.06 €	13 240.25 €	11 739.75 €	12 329.15 €	5 578.96 €	90 587.11 €

- ✓ **Ancien presbytère de Maël-Carhaix**

L'ensemble des logements est loué. Les très nombreux dysfonctionnements rencontrés sur la chaudière bois au cours de l'hiver 2014/2015 avaient conduit à la fourniture de radiateurs électriques susceptibles de garantir un niveau élevé de confort en cas de panne pendant une période de froid rigoureux. Seize radiateurs avaient été acquis pour un montant de 2 726,00 €.
Si pour la seconde année consécutive, aucun incident n'avait eu lieu au cours de la saison de chauffe 2016/2017, de nombreuses difficultés ont été rencontrées en début de saison 2017/2018. L'ESAT de Glomel ayant arrêté sa production de bois déchiqueté, il a fallu trouver un nouveau fournisseur. Il s'est avéré que les copeaux fournis par ce dernier n'étaient pas assez criblés. Un autre fournisseur a été trouvé (SBE Ploumagoar) et le fonctionnement a été optimal jusqu'à la fin de la saison de chauffe.

La gestion des déchets ménagers et assimilés

Depuis le 1er janvier 2002, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est en charge de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La CCKB assure en régie :

- la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés
- la collecte du tri sélectif
- la gestion des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem
- l'exploitation de l'installation de stockage des déchets non-dangereux avec casier amiante
- le développement des actions de prévention et de réduction des déchets sur son territoire

La CCKB délègue sa compétence traitement au SIRCOB, qui assure le traitement des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective.

La CCKB participe également au financement de la déchèterie de Carhaix afin de permettre aux habitants du secteur de Maël-Carhaix d'y avoir un accès.

Les ressources humaines

La CCKB consacre près de 31 % de ses moyens humains à la gestion des déchets ménagers, soient 16 emplois permanents répartis comme suit :

Agents administratifs :

- 1 technicien territorial : responsable service déchets
- 1 agent de maîtrise principal : chargée de la gestion des équipes de collecte
- 1 agent de maîtrise : animatrice chargée de la réduction des déchets

Agents de déchèteries :

- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 adjoint technique territorial

Agents de collecte :

- 5 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe
- 2 adjoints techniques territoriaux

En complément, la Communauté de Communes fait appel à des agents contractuels permanents : 4 agents de terrain ainsi qu'à des saisonniers, pour satisfaire aux besoins du service.

Les équipements et le matériel

Pour exercer sa compétence, la Communauté de Communes dispose des équipements suivants :

- une déchèterie fixe et une plateforme de compostage de déchets verts à Rostrenen, créées en 1998
- une déchèterie fixe à Saint-Nicolas-du-Pélem, créée en 2008
- une installation de stockage des déchets non dangereux avec casier amiante à Glomel, créée en 2008

Ces équipements sont gérés en régie.

Elle utilise également les matériels suivants :

- deux « bennes ordures ménagères » affectées :
  - à la collecte sélective 60 % de leur temps
  - à la collecte des ordures ménagères pour 40 % de leur temps
- un camion grue affecté exclusivement à la collecte des ordures ménagères.
- un chariot élévateur télescopique à la déchèterie de Rostrenen.
- un tractopelle à la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Les événements marquants de l'année 2017

- **Réalisation d'une aire de lavage des véhicules de collecte aux services techniques**

Suite au départ d'un agent administratif contractuel en 2016, la CCKB a recruté au 1er juin 2017 une personne titulaire de la fonction publique afin d'assurer les fonctions d'encadrement des agents de collecte. Le poste correspond à 2/3 d'un équivalemment temps plein.

- **Achèvement des travaux de mise aux normes de la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem**

La CCKB a lancé en 2015 un programme de modernisation et de mise aux normes de ses 2 déchèteries. Les travaux ont débuté en 2016 sur le site de Saint Nicolas du Pelem et se sont terminés en 2017 par des aménagements réalisés en interne : réalisation d'un accès prestataire pour la collecte des DMS.

- **Renouvellement des contrats de vente des matériaux de collecte sélective**

Dans le cadre du renouvellement de contrat avec l'Eco-organisme CITEO (ex-Eco-emballages) début 2018, la CCKB devait relancer une consultation pour

la signature de contrats de reprise des matériaux de collecte sélective. Afin d'obtenir des conditions techniques et financières intéressantes, il a été décidé de s'associer avec le syndicat départemental du Finistère, le SYMEED 29, pour mener une consultation groupée. La CCKB a été désignée pour représenter les collectivités du SIRCOB dans les réunions de négociation. Grace au travail réalisé lors de la rédaction de la consultation, du dépouillement des offres et des auditions des candidats, un consensus a été trouvé entre l'ensemble des collectivités.

- **Clôture du Programme Local de Prévention 2012-2017**

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CCKB a décidé de mener fin 2011 un programme de réduction de ses déchets sur 5 ans. 2017 a donc marqué la fin de ce programme qui a permis d'atteindre une grande partie des objectifs de départ.

- **Mise en place de la filière meubles à la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem**

Suite à la signature, en 2013, d'une convention de collecte et de valorisation des meubles usagers avec l'Eco-organisme Eco-mobilier, la CCKB attendait la mise en place d'une benne dédiée aux meubles à la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem. Les 2 déchèteries sont maintenant équipées, ce qui permettra de réaliser des économies sur le transport et le traitement de ces déchets.

La prévention des déchets

Les actions de prévention menées en 2017

Depuis 2007, la CCKB mène des actions de réduction des déchets. Fin 2011 elle signe un Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour une durée de 5 ans, afin de développer une politique de réduction des déchets à l'échelle du territoire.

1 - Communication, Sensibilisation

- ✓ **Communication générale sur la réduction des déchets**

Kit nouvel arrivant

Afin d'informer directement les nouveaux habitants du territoire de la gestion des déchets propre à la CCKB et de les inciter à réduire leurs déchets, un kit nouvel arrivant leur est distribué.

Il se compose des éléments suivants :

- Une fiche explicative
- Un mémo-tri
- Un abécédaire

- Un sac jaune avec les consignes de tri
- Un numéro du Poubelles La Vie, Mag'
- Une boîte à piles
- Un autocollant stop-pub
- Un crayon fabriqué en plastique recyclé, à partir d'emballages de bouteilles de lait et de shampoing.

Poubelles la vie Mag'

Deux nouveaux numéros du magazine « Poubelles la vie, mag' » sont sortis en 2017.

Couvertures des numéros parus en juillet & décembre 2017

Le Bel Automne

La CCKB via le service gestion des déchets s'est associée au projet de festival Le Bel Automne porté par l'OTKB ; pour organiser des actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets.

- Dimanche 24/09 à Kergrist-Moëlou : « Richesse des bois »
  Atelier initiation au réemploi, avec la fabrication de marionnettes à partir de matériaux en récupération par l'association Kimanyme

- Dimanche 15/10 à Rostrenen : « Jardin d'antan »
  Atelier jardinage au naturel et initiation au réemploi, avec la fabrication collective d'un gîte à insecte par la société Identi'Terre

  Atelier de cuisine anti-gaspillage par le chef du restaurant le Bistrot ki koz

- Dimanche 22/10 à Saint-Connan : « Couleur pomme »
  Atelier et échanges sur le jardinage au naturel avec Philippe Munier chroniquer sur France Bleu Breiz Izel

- Spectacle tout public « Le Lombric fourchu héros du potager », par la compagnie Lettre

Autres supports de communication

La CCKB communique également dans la presse, et via les bulletins communaux. Les correspondants locaux sont sollicités lors de chaque action sur le terrain. Le service gestion des déchets propose des articles clef en main aux communes, pour que celles-ci les intègrent dans leurs bulletins communaux. Dans chaque édition du magazine intercommunal des pages sont consacrées à la gestion et à la réduction des déchets.

Diffusion du kit nouvel arrivant
Parution d'un numéro du « Poubelles la vie, Mag' »
Participation à la SEDD
Communication via la presse, les bulletins communaux et intercommunaux

- ✓ **Opération "Zéro pile dans les ordures ménagères"**

Depuis 2016, la CCKB mène l'opération « Zéro pile dans les ordures ménagères ». Dans le cadre de cette opération, des boîte à piles ont été mises à disposition des communes de la CCKB, des écoles, des EHPAD, et des autres structures du territoire souhaitant prendre part au recyclage et à la réduction des piles. Lors de la mise à disposition un dépliant a été donné à l'interlocuteur, (agent d'accueil, élu, responsable de service, directeur…). Ce temps d'échange a été l'occasion de sensibiliser au recyclage des piles et à l'utilisation des piles rechargeables, ou d'appareils à brancher sur secteur. Une structure supplémentaire a été équipée en 2017, il s'agit d'un EHPAD.

78 boîtes distribuées En service dans 33 structures ou services répartis sur le territoire

- ✓ **Accompagnement des manifestations dans la mise en œuvre d'évènements**

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh accompagne les manifestations sportives et culturelles au niveau du tri et de la réduction des déchets, lorsque celles-ci sont soutenues financièrement par la CCKB. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la signature d'une charte de soutien aux évènements touristiques entre l'association et la CCKB, où l'association organisatrice s'engage à respecter les consignes de tri pendant l'évènement. Si cet engagement n'est pas respecté une partie de la subvention peut être refusée. Depuis 2010 chaque année entre 15 et 20 évènements sont accompagnés.

	2016	**2017**
Nb évènements suivies	17	16
Evénements ayant opté pour au moins deux gestes de réduction des déchets	100 %	100 %
Evènements qui compostent	65 %	56 %
Evènements avec verres réutilisables	65 %	68 %

En 2017, ce sont 16 associations qui ont été accompagnées sur 16 évènements différents réparties sur 10 communes du territoire : 56 % des associations ont compostés leurs déchets de restauration pendant la manifestation, et 68 % avaient opté pour des verres réutilisables. Toutes les associations avaient au moins opté pour deux gestes de réduction, en moyenne ces quatre gestes qui ont été choisi.

16 associations accompagnées en 2017 100 % des manifestations ont adopté au moins un geste de réduction et 65 % ont composté leurs déchets de restauration

- ✓ **Extension et valorisation du dispositif Stop-pub**

L'autocollant stop-pub est disponible dans toutes les mairies, ainsi que dans certains commerces ciblés.

De plus le dépliant expliquant le papier économisé est distribué dans chaque kit nouvel arrivant de la CCKB.

Dépliant mettant en valeur le stop-pub :

En juillet* 2017, 23% des foyers avaient une BAL floquée d'un Stop-pub. (* la Poste établit ses bilans en février et juillet de chaque année).

23% des foyers équipés d'un stop-pub

2 - Compostage et jardinage au naturel

- ✓ **Promotion du compostage dans les équipements de la CCKB et à la cité administrative**

A ce jour il reste un site équipé en fonctionnement : le centre de loisirs de Saint-Nicolas du Pélem.

1 site équipé et en fonctionnement 10 utilisateurs

✓ **Promotion du compostage individuel**

Depuis 2007, la CCKB s'est engagée dans la promotion du compostage individuel. L'opération s'illustre par la vente de composteurs à prix réduits à destination des habitants. De 2007 à fin 2016, 2253 foyers ont été équipés, soit 24% des foyers. En termes de foyers équipés, nos objectifs ne sont pas atteints mais nous soulignons que la CCKB est un territoire rural et que beaucoup d'habitants compostent en tas.

Il n'y a eu que 10 composteurs individuels vendus en 2017 faute de stock. En effet, 2017 a été l'année de clôture du programme de compostage à domicile signé avec l'ADEME et le CG 22 et le terme du marché de fourniture de composteurs individuels. Une réflexion sur la suite à donner à cette opération a permis, au cours de l'automne, de mettre en œuvre un nouveau programme. La reprise des ventes de composteurs redémarrera en janvier 2018.

24 % des foyers équipés en composteurs individuels

✓ **Promotion du compostage collectif auprès des particuliers**

Le site de compostage collectif auprès des particuliers mis en place en 2014 a été supprimé en 2016, suite à des plaintes de certains habitants.

Pas de site en fonctionnement

✓ **Expérimentation du compostage collectif auprès des structures de territoire et des établissements**

Depuis le lancement du PLP, 8 sites ont été équipés en composteurs.

Les 8 autres sites fonctionnent toujours :

- Ecole primaire de Plounévez-Quintin
- Ecole primaire Notre-Dame de Rostrenen
- Maison relais de Rostrenen
- Le village vacances de Kermarc'h à Plouguernével
- ESAT de Glomel
- Les jardins partagés de Rostrenen
- Oasis de Pen Ar Hoat à Kergrist-Moëlou
- Base Nature & Nautique de Trémargat

8 sites en fonctionnement

- ✓ **Accompagnement des communes à l'entretien des espaces verts au naturel**

Cette action se décline en sous actions complémentaires : mise à disposition de broyeurs, recyclage des déchets verts dans les cimetières, formation des agents et des élus.

a – Mise à disposition de deux broyeurs mobiles à végétaux aux communes du territoire

Au vu du contexte réglementaire, environnemental et local qui nous incite à initier des actions visant à réduire la production de déchets verts la CCKB a mis à disposition deux broyeurs à végétaux destinés aux services communaux, depuis octobre 2015.

Bilan emprunt des broyeurs	2015/2016			2016/2017			Total général
	Puma 35	Viper 50	Total	Puma 35	Viper 50	Total	
Total jours empruntés	68	56	124	41	84	125	249
Pourcentage de jours emprunté/ jours	55%	45%	50%	33%	68%	50%	50%
Nombre d'heures réelles utilisées	89	84	173	59	88	147	320

Le bilan met en évidence la période de prédilection pour le broyage qui correspond aux les trois premiers mois de l'année, vient en seconde position la période automnale d'octobre à décembre. Ce bilan est très positif car sur ces deux périodes les broyeurs ont été empruntés en moyenne 40 % du temps, sans compter les temps de vérifications, nécessaires au fonctionnement du service.

b - Cycle de formation et d'échanges sur les techniques d'entretien au naturel par les communes

En 2017, aucune formation à destination des élus ou techniciens n'a été programmé.

c - Compostage dans les cimetières

Depuis 2016 un tri spécifique pour les déchets du cimetière a été mis en place : TRI, OM, et COMPOST, sur les communes volontaires.

Cette action poursuit plusieurs buts :

- Promouvoir le tri sélectif et le compostage dans les différents lieux communaux
- Développer l'exemplarité
- Limiter l'incinération de déchets compostables ou recyclables
- Favoriser l'autoproduction d'un amendement
- Limiter le recours à des produits phytosanitaires, tel que l'engrais chimique

125 jours d'emprunt des deux broyeurs mobiles à végétaux

Recyclage des DV dans les cimetières de 15 communes

Données techniques du service

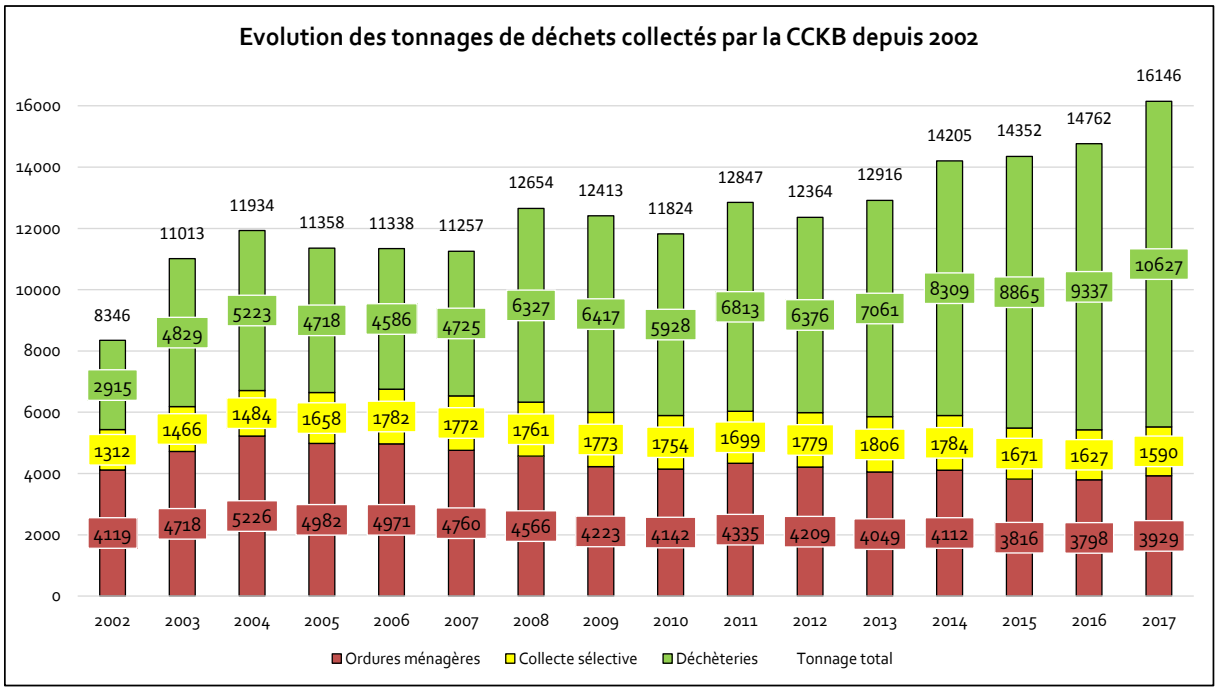

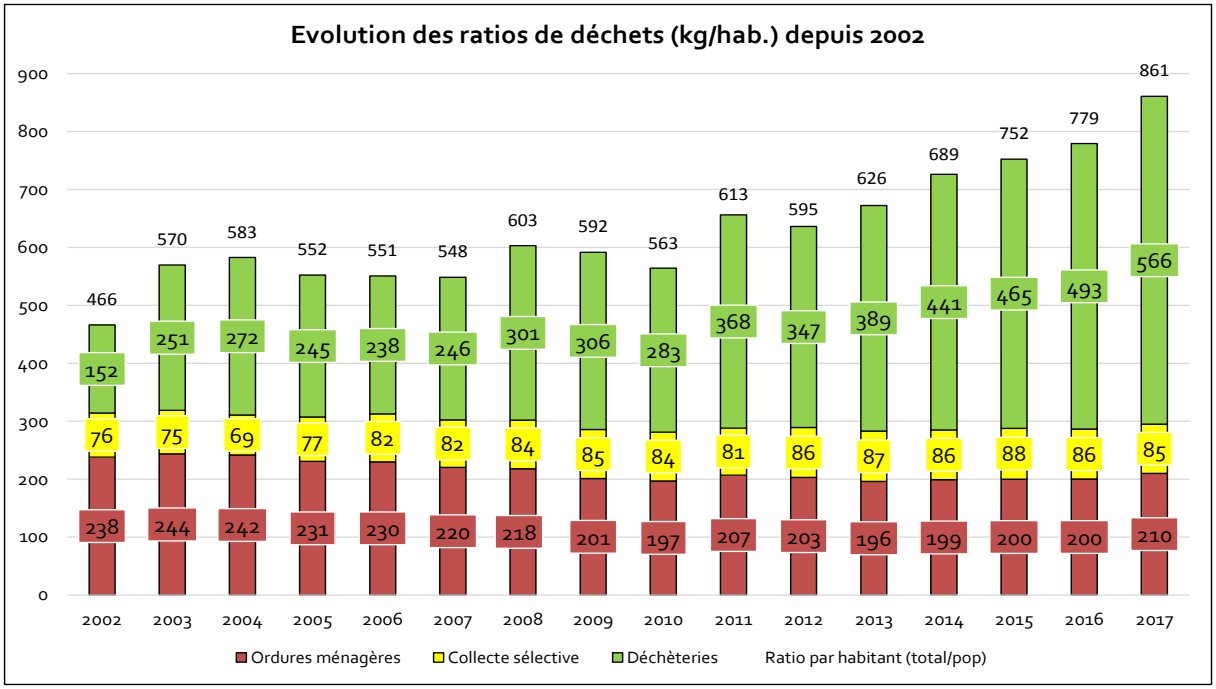

Données financières du service

	Dépenses	Recettes
Collecte des ordures ménagères	474 330 €	27 758 €
Traitement des ordures ménagères	490 399 €	
Coût ordures ménagères	**936 972 €**	
Collecte du tri sélectif	309 879 €	331 919 €
Traitement du tri sélectif	225 427 €	
Coût collecte sélective	**203 387 €**	
Déchèteries	678 889 €	70 956 €
Coût déchèteries	**607 933 €**	
Prévention des déchets	64 809 €	31 338 €
Coût de la prévention	**33 471 €**	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	916 171 €
Redevance spéciale	-	34 348 €
Total	**2 243 734 €**	**1 412 490 €**

Tendances 2017 par rapport à 2016 :

- Augmentation du ratio total de déchets ménagers de 82 kg/an/hab.
- Augmentation du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté de 131 tonnes
- Diminution du tonnage de collecte sélective de 37 tonnes.
- Augmentation du ratio de déchets collectés en déchèteries de 73 kg/an/hab.

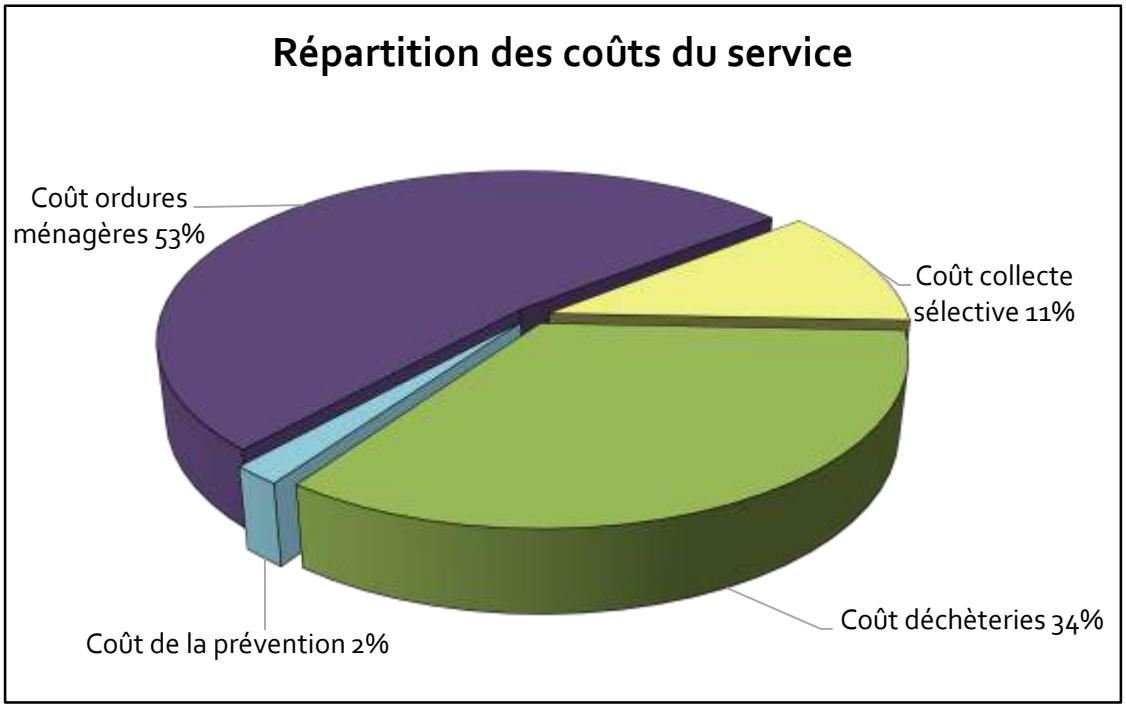

	Ratio (€/tonne)	Ratio (€/hab.)
Ordures ménagères	232 €	51 €
Collecte sélective	119 €	11 €
Déchèteries	81 €	33 €
Territoire CCKB	**131 €**	**95 €**
TEOM	-	45 €
Autres recettes	-	2 €

Bilan de l'année 2017

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez

A en juger par les résultats de la gestion 2017 de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers, ce précepte de Nicolas Boileau pourrait guider l'action de la CCKB.

En effet, après plusieurs années de progrès significatifs qui semblaient témoigner d'un ancrage dans la population de nouvelles et vertueuses habitudes en termes de limitation des déchets à la source, de tri, de compostage individuel …, le constat de l'année écoulée est, au mieux, celui d'un accident de parcours dans une évolution tendanciellement positive, au pire, celui d'une rechute préoccupante.

Que ce soit en valeur absolue ou per capita, le tonnage global collecté est, ainsi, le plus élevé jamais observé sur le territoire avec plus de 16 000 tonnes, soit 860 kg/hab. (752 en 2015 et 595 en 2012).

La répartition de ce chiffre entre les différentes catégories conforte cette impression négative :

- Avec plus de 210 kg/habitant, le ratio d'ordures ménagères résiduelles est le plus mauvais observé depuis 2009
- La collecte en déchèteries dépasse, pour la première fois, les 10 000 tonnes avec une progression du nombre de visites de 14 %, données qui pourraient être qualifiées d'encourageantes si ce n'était qu'elles reposent sur un apport de plus en plus massif des déchets verts qui représentent près de la moitié du tonnage réceptionné, avec des possibilités de valorisation de moins en moins aisées à trouver et de plus en plus coûteuses à mettre en œuvre.
- Le tonnage issu de la collecte sélective baisse, pour la première fois depuis 2004, sous la barre des 1 600 tonnes, le seul point positif étant que la qualité du tri demeure satisfaisante.

Les résultats financiers atténuent la portée de ce décrochage technique, ce qui tient, partiellement, au décalage existant entre l'évolution d'un tonnage et sa prise en compte pécuniaire via une facturation.

Les dépenses du service ont, ainsi, crû de 4 %, dont 6 % pour les déchèteries et la collecte sélective.

Dans le même temps, les recettes ont progressé de 3% en lien, essentiellement, avec la suppression de la redevance spéciale forfaitaire appliquée aux artisans et commerçants et à la généralisation subséquente de la TEOM, d'une part, à l'augmentation de 5 % de l'aide des Eco-organismes, d'autre part. Il est à noter, a contrario, la chute de 7 % du produit de la vente des matériaux collectés via la collecte sélective et les déchèteries, liée à l'évolution négative des cours mondiaux.

Globalement, les recettes du service couvrent 63 % des dépenses, ce qui peut être considéré comme très satisfaisant au regard de la volonté de maintenir un taux de TEOM particulièrement bas.

Ce coup d'arrêt dans l'amélioration quasi linéaire des résultats observés ces dernières années ne peut qu'interpeler mais il ne doit pas, pour autant, conduire à des réorientations précipitées remettant en cause le travail accompli depuis plus de 15 ans et perturbant les habitudes acquises par la population.

Il conviendra d'examiner attentivement le bilan de l'année 2018 qui permettra d'apprécier la nature réelle des résultats décevants de 2017 – repli ponctuel ou début de renversement de tendance – et d'adapter, en fonction de cette analyse, la conduite à tenir.

En tout état de cause, ce rappel à la réalité a le mérite de nous faire garder en permanence à l'esprit qu'une modification positive dans les usages ne doit, jamais, être considérée comme un acquis définitif mais comme une avancée fragile qu'il convient d'encourager pour la développer ou, à tout le moins, la préserver.

L'Enfance et la Jeunesse

➢ Mutualisation des Temps d'Activités Périscolaires

Il y a quatre ans, le Kreiz Breizh se lançait dans l'aventure des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur l'ensemble des 17 écoles publiques du territoire. Après plus d'une année de réflexion et de concertation notamment auprès des directeurs d'école et des parents d'élèves, les élus du territoire ont confié la mise en œuvre des TAP à la Communauté de communes afin d'assurer le recrutement des intervenants et la gestion du planning au niveau des écoles.

L'ensemble des moyens mutualisés au niveau de la CCKB (rémunération des prestations TAP, frais kilométriques, formations, achat de matériel) sont au service des communes dotées d'école, qui sont seules compétentes et responsables de la mise en place des TAP. Cette organisation a le mérite de préserver l'autonomie des communes tout en déléguant le rôle de coordination à la CCKB et illustre, de la manière la plus positive qui soit, ce que pourrait être une mutualisation plus générale des moyens communaux et intercommunaux.

L'intérêt et l'originalité de notre dispositif TAP communautaire résident ainsi dans :
- la mise en commun de l'ensemble des forces vives du territoire avec un vivier diversifié de plus de quarante intervenants,
- la possibilité de découvrir un nouvel univers, après chaque période de vacances scolaires, grâce à la rotation des intervenants (hormis dans les maternelles où la stabilité des animateurs prévaut sur la diversité des activités),
- l'égalité de traitement entre toutes ces écoles, ce qui n'aurait pas forcément été le cas à travers différents dispositifs communaux.

Ce schéma de mutualisation s'appliquait initialement à l'ensemble des communes du territoire, à savoir les 25 communes adhérentes à la CCKB au 1er janvier 2016 ainsi qu'à la commune de Kerpert dans le cadre d'un RPI avec les communes de St-Connan et de St-Gilles-Pligeaux. L'ensemble des élus concernés ont, par ailleurs, décidé la gratuité des activités pour les élèves, aucune contribution n'étant sollicitée auprès des parents.

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, trois communes, Glomel, Locarn et Trébrivan, ont décidé de sortir du schéma de mutualisation considérant le coût des TAP trop onéreux. Ces communes ont ainsi assuré en direct l'organisation des TAP dans leur école respective.

La CCKB refacture annuellement à l'ensemble des communes partenaires les frais liés aux TAP en fonction du nombre d'enfants domiciliés dans la commune et scolarisés sur le territoire du Kreiz Breizh.
Depuis 2014, voici l'évolution du coût moyen annuel TAP/enfant scolarisé :

Mutualisation proratisée, pour l'ensemble des enfants de 3 ans et plus, scolarisés sur le Kreiz Breizh, en fonction de leur commune de domiciliation

Année Scolaire	Enveloppe globale prévisionnelle (février/mars)	Refacturation globale réelle (septembre)	Clé de répartition sur frais réels par poste de dépenses	Coût moyen annuel TAP/enfant scolarisé sur frais réels
2014/2015	206 460 €	197 919,83 €	87 % pour les prestations 7 % pour les frais kms 6 % pour le matériel	TAP 1h30 = 151,78 € TAP 3h00 = 303,56 € Pour 923 enfants scolarisés Pour 3444 TAP d'1h30
2015/2016	200 200 €	195 975,11 €	87,5 % pour les prestations 7,5 % pour les frais kms 5 % pour le matériel	TAP 1h30 = 148,80 € TAP 3h00 = 297,60 € Pour 932 enfants scolarisés Pour 3430 TAP d'1h30
Année Scolaire	**Enveloppe globale prévisionnelle (février/mars)**	**Refacturation globale réelle (septembre)**	**Clé de répartition sur frais réels par poste de dépenses**	**Coût moyen annuel TAP/enfant scolarisé sur frais réels**
2016/2017	200 000 €	193 515,75 €	89 % pour les prestations 7 % pour les frais kms 3,5 % pour le matériel 0,5 % pour la formation bafa	906 enfants scolarisés dont 875 bénéficiant des TAP CCKB TAP 1h30 = 150,36 € TAP 3h00 = 300,72 € Pour 3450 TAP d'1h30
2017/2018	175 000 €	171 728,00 €	85,2 % pour les prestations 7,3 % pour les frais kms et frais de formation 7,5 % pour le matériel (acquisition et réparation)	715 enfants ont bénéficié des TAP organisés par la CCKB TAP 1h30 = 151,57 € TAP 3h00 = 303,14 € Pour 2927 TAP d'1h30

Les modalités contractuelles des prestations d'animation TAP :

Jouant le rôle de guichet unique, la CCKB se substitue aux communes en tant qu'interlocuteur de l'ensemble des personnes ressources ou des associations qui les emploient, et a ainsi contractualisé avec une quarantaine d'intervenants, selon deux types de conventions :

- convention de prestation d'animation pour les personnes ressources agissant en leur nom propre,
- convention de mise à disposition d'animateurs pour les associations employeurs d'animateurs.

La rétribution des prestations TAP, sur la base d'un tarif horaire de 25 €, a été définie comme suit :

- Chaque atelier, d'une durée de 1h30 d'animation directe auprès des enfants, est rémunéré sur la base de 2h00.
- Les frais de déplacement sont pris en compte à hauteur de 0.25 € par kilomètre (pour le milieu associatif, pris en compte à partir de la commune-siège de l'association jusqu'au lieu d'animation ; pour les personnes ressources agissant en leur nom propre, pris en compte à partir de la

commune de Rostrenen, commune siège de l'organisateur, à savoir la CCKB, jusqu'au lieu d'animation).

- Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'organisateur, après évaluation concertée de leur nature entre ce dernier et l'association.
- Une usure du matériel personnel mis à disposition des ateliers peut également être évaluée et facturée.

Des contenus pédagogiques créatifs et stimulants :

L'objectif national de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire consiste à mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant.
Elle doit permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, etc… ; l'ensemble de ces loisirs éducatifs devant contribuer à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants.
Elle a également pour objectif de contribuer à lutter contre les inégalités en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques d'y accéder plus facilement.

Sur le Kreiz Breizh, axés sur 2 valeurs « le Vivre Ensemble » et « l'Ouverture Culturelle », les temps d'activités périscolaires consistent à proposer aux enfants des ateliers d'initiation (à la différence des apprentissages avec évaluation), tout en s'adaptant au rythme des enfants, dans un cadre ludique et récréatif.
Les objectifs pédagogiques retenus pour les enfants du territoire sont les suivants :

- leur faire découvrir différents univers (écouter, toucher, goûter, sentir, essayer, s'approprier l'inconnu et positionner leur sensibilité), d'ouvrir leurs possibles et étendre leurs repères….
- stimuler leur confiance et leur estime de soi, leur curiosité, leur créativité, leur capacité d'autonomie et d'expression, leur persévérance, leur dépassement de soi…..
- faciliter leur intégration à la société, développer leur rapport à l'autre et à leur environnement social, culturel, historique, patrimonial, naturel…
- favoriser le « Vivre Ensemble », leur capacité d'entraide et de coopération, valoriser le travail d'équipe à travers la réalisation d'actions ou d'œuvres collectives (sportives, artisanales, artistiques, mise en situation de mini-concerts ou mini-spectacles, création commune d'une histoire et de son illustration…)

La participation des élèves aux TAP n'est pas une obligation et repose sur une inscription volontaire qui engage cependant l'enfant à suivre les activités proposées de façon assidue et à respecter les mêmes règles de vie au sein des ateliers TAP que celles appliquées en classe.

Durant l'année scolaire 2017/2018, suite aux retraits des écoles de Glomel, Locarn et Trébrivan du schéma de mutualisation et à la prise en main des TAP maternels par les services communaux de Gouarec et Plouguernével, ce sont 715 enfants scolarisés sur le territoire qui ont pu bénéficier des TAP organisés par la CCKB (contre 875 en 2016/2017).

Une bonne partie des animateurs provenait du milieu associatif local, notamment via :

- l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz Breizh (création musicale et sonore, initiation cordes frottées, cuivres, musique traditionnelle et culture bretonne, danse contemporaine, théâtre et marionnette),
- les Offices des Sports de Rostrenen, de Maël-Carhaix, de St-Nicolas-du-Pélem et Gouarec ainsi que l'Association pour l'Animation du Pays Plinn de Trémargat (activités multisports),
- Dyre du Corong de Glomel (yoga, relaxation et gym d'éveil sur fond de contes et de musique),
- Familles Rurales de Rostrenen (jeux de coopération et jouets de la ludothèque),
- Ty Films de Mellionnec (initiation à l'image et au cinéma),
- Cicindele (activités autour des oiseaux et de la nature mais aussi du patrimoine local et peuples du monde),
- l'Association de Gestion du Pôle de l'Etang Neuf (sensibilisation à l'architecture et au patrimoine local),
- Ligne de Légende de Mellionnec (sensibilisation aux arts plastiques et musique verte),
- la Fédération de Pêche (initiation à la Pêche),

D'autres animations étaient également proposées par des enseignants, artisans ou artistes locaux ainsi que par du personnel des centres de loisirs communautaires : Premiers Secours ; Sciences et Electricité ; Magie et Vidéo ; Cirque ; Théâtre d'ombre ; Mimes et Clown ; Lutherie ; Arts plastiques ; Modelage des matières ; Arts botaniques ; Sensibilisation à l'environnement, protection des forêts et des tigres ; Sensibilisation aux handicaps, langue des signes, lecture labiale ; Initiation à la gymnastique sensorielle et à la pédagogie perceptive, et beaucoup d'autres loisirs en tout genre (éveil corporel, travaux manuels, jeux de coopération, création d'histoire collective, illustration, mise en scène, film d'animation, etc …)

Pour les maternels, des activités spécifiques et adaptées à l'âge, ont été proposées : plus flexibles et polyvalentes, rythmées par différentes séquences, en intégrant des temps libres et de détente plus larges. Afin de respecter au mieux le rythme et la concentration des plus jeunes, plusieurs communes ont mis en place la séance d'1h30 découpée en 2 fois ¾ d'heure en alternant deux activités différentes ou encore la séance mutualisée entre 2 animateurs avec choix et passage possible entre 2 activités.
Dès la 2ème année d'exercice, le comité de suivi des TAP avait privilégié, pour les maternels, le maintien des intervenants au minimum 3 mois voire à l'année, considérant que la stabilité et le lien affectif avec les animateurs prévaut sur la diversité des activités et la rotation des intervenants à chaque cycle.

- **Subventions et cotisations en faveur des organismes partenaires**

En 2017, la CCKB a attribué des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- **28 777 €** à l'Office des Sports et des Loisirs de Maël-Carhaix au titre du fonctionnement du centre de loisirs de Maël-Carhaix (**15 572 heures d'accueil facturées en 2017 dont 11 742 en extrascolaire et 3 830 en périscolaire**). Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF, une aide de 10 652 € a été allouée pour soulager la prise en charge de la CCKB.
- **20 000 €** en faveur de Familles Rurales (contre 17 500 € en 2016 et 19 000 € en 2015) : prise en charge des 2/3 de l'emploi associatif local avec réévaluation salariale et contribution à la fête du jeu, au titre de la gestion de la ludothèque. Dans le cadre du CEJ, une aide de 5 789 € a été allouée pour soulager la prise en charge de la CCKB.
- **12 381 €** en faveur de Kreiz-Breizh Villages d'Europe (contre 12 281 € en 2016 et 12 150 € en 2015) : 8 381 € pour l'emploi associatif et 4 000 € pour le développement des actions menées, au titre notamment de leur mission de coordination d'échanges culturels entre jeunes européens.
- **3 237,64 €** en faveur de la crèche Galipette de Carhaix au titre de l'accueil en 2016 d'enfants domiciliés sur le territoire du Kreiz Breizh, sur la base de 1,24 € par heure-présence-enfance (contre 3 410,79 € en 2016 sur la base de 1,18 € par heure-présence-enfance).

- **2 000 €** en faveur de l'association Ty Films pour la programmation annuelle de trois ateliers cinéma de 4 jours destinés aux adolescents de 12 à 17 ans.
- **1 200 €** en faveur de l'association « l'Outil en Main » de St Nicolas du Pélem au titre des ateliers de découverte des métiers manuels (menuiserie, cuisine, arts plastiques, couture, électricité, poterie) proposés aux enfants de 9 à 14 ans sur la période des mercredis après-midi (contre 1 500 € en 2015 et 2016).

- **514 €** en faveur de l'association SeSAM Bretagne pour le fonctionnement du Point Accueil Ecoute Jeunes Oxyjeunes du Pays COB.

Les cotisations versées en 2017 comprennent :
- **19 132,14 €** (1,02 €/hab) pour l'adhésion à la Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne au titre de leur mission d'accompagnement socio-professionnel des 16/25 ans (contre 18 949 € - 1€/hab en 2016).

➢ **Soutien aux expérimentations et aux actions ponctuelles**

Expérimentation d'ateliers numériques dédiés aux jeunes de 11 à 18 ans :
La Petite Sadie, association loi 1901, créée en 2017, dont le siège social est basé à Plouguernével, œuvre à la mise en place d'écoles du numérique, sous deux versions :
- Ateliers extrascolaires (initiation ludique aux animations numériques) pour les 11/18 ans,
- Formations labellisées (développeurs numériques) pour les 18/35 ans.

Depuis 2017, l'association cherche à développer ses actions en Centre Bretagne à travers la création d'une école du numérique pour les 18/35 ans sur le territoire de Poher Communauté et à travers le déploiement d'ateliers extrascolaires pour les 11/18 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh.
En avril 2017, une première expérimentation a été menée en partenariat avec les Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos et soutenue à hauteur de 400 € par la CCKB en vue de tester un 1er atelier numérique de 4 jours pour 12 jeunes du territoire.
Suite au succès de ce premier essai et à un ajustement des propositions sur le Kreiz Breizh, la Petite Sadie a déposé une demande de subvention auprès de la CCKB pour déployer, sur trois ans, une programmation d'ateliers extrascolaires numériques en faveur des 11/18 ans, reposant sur 4 principes :

- **Initiations et expérimentations ludiques aux animations numériques** : animations 3D, création de mini-jeux vidéo sur tablettes et mobiles, création de clones virtuels ou d'avatars dans un décor à 360°, animations holographiques *(innovateur à l'échelle nationale dans le cadre d'un stage adressé aux adolescents*)…
- **Appropriation du patrimoine local à travers des animations numériques appliquées** aux sites patrimoniaux, culturels et touristiques du Kreiz Breizh (Abbaye de Bon Repos, Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz Breizh, Ty Films, Musée de la Résistance du Pôle de l'Etang Neuf, Musée de l'Ecole de Bothoa, Réserve Naturelle Régionale landes et marais, Maison Départementale du Patrimoine, Refuge des Loups, Canal de Nantes à Brest avec l'histoire de la Grande Tranchée, Musée du Petit Train, Forges des Salles, Projet de l'Institut des Jardins et du Paysage au village St-Antoine…..)
- **Projet élaboré par et pour les Jeunes** à travers une démarche participative et co-constructive avec les 11/18 ans (intégration au conseil d'administration de La Petite Sadie, implication dans les prises de décisions et dans la programmation des ateliers numériques à déployer sur le

territoire, interaction en continu durant les ateliers sur le contenu et les techniques à mettre en place)

- **Volonté d'enraciner la dynamique sur le Kreiz Breizh** en assurant à terme la relève à travers la formation de jeunes au métier d'animateur numérique et à travers le déploiement d'antennes….

Calées sur l'année scolaire 2017/2018, les propositions de la Petite Sadie consistent à organiser :

- **3 ateliers d'initiation sur 3 jours, pendant les vacances scolaires, gratuits et en itinérance sur le territoire du Kreiz Breizh avec une jauge maximale de 12 jeunes par atelier (**initiation à la 3D, aux animations holographiques, création de mini-jeux vidéo sur tablettes et mobiles, création de clones virtuels ou d'avatars dans un décor 360°…)
- **1 stage annuel avec adhésion sur les mercredis après-midi, avec une jauge comprise entre 25 et 50 participants, dans la salle informatique mise à disposition par le collège Edouard Herriot (**expérimentation et approfondissement des diverses techniques numériques, animations ludiques avec casques numériques et casques holographiques ainsi qu'application d'animations en lien avec les sites patrimoniaux, culturels et touristiques locaux…)

En termes de fonctionnement, le coût de l'opération sur une année a été évalué à 12 255 € et s'est inscrit dans le plan de financement suivant avec des aides obtenues à hauteur de **4710 €** de la CCKB, 3 300 € du Département et 3 000 € de la CAF, laissant une participation aux familles à hauteur de 1 245 €, soit en moyenne 50 €/année pour 25 participants.

Dépenses		Recettes	
3 ateliers de 3 jours, soit 9 jours d'animation : Prestation Animateur-développeur : Forfait 275 €/jour d'animation x 9 = 2 475 €	**2 475 €**	**CCKB :** **forfait atelier jeunes** (cf. Ty Films) 167 €/jour, 5 h d'animation à 33,40 €/heure 3 ateliers x 3 jours x 5 h x 33,40 € = 1 503 € 32 ½ journée x 3 h x 33,40 € = 3 206,40 €	**4 710 €**
Stage annuel sur 32 après-midi : Prestation Animateur-développeur : Forfait 165 €/demi-journée x 32 après-midi = 5 280 € Prestataires Sites Culturels : coût moyen estimé à 4 €/demi-journée/enfant (25) x 8 après-midi = 800 €	**6 080 €**	**CAF 22 : 50 % sur projet à l'année, aide maximale de 3000 €**	**3 000 €**
Communication = 800 € **Location salles – ateliers itinérants** = 700 € **Frais kms de l'animateur** = 1 000 € 41 trajets Plougasnou/Rostrenen à 12,20 € pour 95 kms **Transport ABC stagiaires pour 8 sorties :** en moyenne 150 € par après-midi en car pour 25 à 50 participants = 1 200 €	**3 700 €**	**Département 22** **Participation des familles –atelier annuel** moyenne de participation de 50 €/année pour 25 participants – possible tarifs ajustés en fonction des revenus.	**3 300 €** **1 245 €**
TOTAL	**12 255 €**		**12 255 €**

Afin de constituer le parc numérique nécessaire au développement des animations extrascolaires sur le Kreiz Breizh, La Petite Sadie se devait d'acquérir plusieurs équipements numériques récents et innovants. L'acquisition de ce matériel a été calibrée sur le stage à l'année pour une jauge de 25 à 50 participants et sur la volonté de répondre à plusieurs attentes (casques numériques, holographiques, Oculus Rift, logiciel de jeux, logiciel de danse, de décoration, etc.…).
En termes d'investissement, ce projet d'une enveloppe de 66 063,46 € a fait l'objet d'accord de subvention sur les fonds Régionaux et Européens (FEDER). La CCKB a décidé d'y contribuer à hauteur de **4624,44 €** à la condition d'entériner une convention avec La

Petite Sadie l'engageant à intervenir prioritairement et pour une période minimale de trois ans sur le territoire de la CCKB ainsi qu'à restituer la subvention à la CCKB en cas d'abandon du projet sous trois ans.

DEPENSES € TTC		RECETTES	
25 Ordinateurs portables : ordinateur portable HP17-X109NF à 699 € l'unité	**17 475,00 €**		
25 Smartphones portables : Google Pixel Smartphone portable à 951,57 € l'unité	**23 789,25 €**	**20 % Apport Petite Sadie**	**13 212,70 €**
25 Casques numériques : Daydream View – Google Virtual Reality Headset –Slate à 108,85 € l'unité	**2 721,25 €**	**40 % FEDER**	**26 425,38 €**
4 Casques Oculus Rift + Touch View + Conception Virtual Reality à 708 € l'unité	**2 832,00 €**	**33 % Fonds Régionaux avec Pays COB**	**21 800,94 €**
4 Casques holographiques Microsoft HoloLens à 3299 € l'unité	**13 196,00 €**	**7 % CCKB**	**4 624,44 €**
4 Logiciels Iclone 7 Logiciel de construction de jeu vidéo à 549 € l'unité	**2 196,00 €**		
4 Logiciels Kinect Mocap Plug-in Logiciel de danse en réalité virtuelle à 99 € l'unité	**396,00 €**		
4 Kinect Adapter for Xbox One S and Windows PC à 39,99 € l'unité	**159,96 €**		
4 Capteur Kinect for Xbox One à 100 € l'unité	**400,00 €**		
2 Ordinateurs tout-en-un Asus Zenaio FHD Grey à 1449 € l'unité pour l'assemblage montage des animations numériques	**2 898,00 €**		
TOTAL TTC **:**	**66 063,46 €**	TOTAL TTC :	**66 063,46 €**

Contribution à une action de prévention contre les accidents domestiques :
Une subvention de **2117,50 €** a été allouée à la caisse locale Groupama de Rostrenen pour l'organisation à Rostrenen de 5 journées de prévention contre les accidents domestiques réservées aux enfants et adolescents.
Cette manifestation à caractère bénévole a été réalisée sur le temps personnel d'administrateurs locaux de Groupama. Près de 1300 jeunes dont 847 scolarisés sur la CCKB ont participé aux différents ateliers (maison de tous les dangers, gestes premiers secours, famille tourisk, maison mini, comportements à risques…).

Contribution à la programmation culturelle estivale des Amis du Bois du Barde :
Cette association a pour objet l'accueil et l'animation de groupes sur le site de l'éco-domaine du Bois du Barde à Mellionnec. Ses activités, assises sur la vie à la ferme, l'approche écologique et l'éducation populaire à l'environnement, se déclinent en 2 principaux axes : l'animation en breton et autour de la culture bretonne ainsi que l'animation équestre et la médiation animale pour loisirs adaptés.
L'association organise, depuis 2012, des événements culturels et artistiques tous les mercredis de l'été à destination du jeune public et de leur famille. Ces rendez-vous « Les

enfantillages du bois du barde (Belbiachou koet barz) » accueillent une cinquantaine de personnes par journée. A ce titre, la CCKB a alloué **1350 €** en 2017 pour la programmation estivale comprenant 8 spectacles différents.

Contribution à l'expédition en Pays Celtes sur le vieux gréement « la Nébuleuse » :
En 2017, la CCKB a encouragé, à hauteur de **1000 €**, l'expédition d'une dizaine de jeunes du territoire en Pays Celtes. Organisées par Armor Argoat Kalon Vreizh, ces expéditions ont pour objectif de développer les échanges culturels avec les habitants des estuaires des pays celtes et de promouvoir les activités du Kreiz Breizh (entreprises et associations locales).

Contribution à la programmation d'animations scientifiques par les Petits Débrouillards :
La CCKB a également participé à hauteur de **1000 €** au déploiement d'une dizaine d'animations gratuites sur le Kreiz Breizh en faveur des 9/14 ans. Les centres de loisirs, les structures d'animation et les événements locaux ont pu bénéficier de l'atelier « Smartgrids-Tensions sur les réseaux ». A travers des expériences et un jeu de rôle numérisé, plus de 100 jeunes ont découvert les réseaux d'électricité dit « intelligents » et ont été sensibilisés aux économies d'énergie.

Soutien à la programmation culturelle proposée par « Prométhée Production et la Compagnie de la Grotte » en partenariat avec la Maison des Lycéens (MDL), association d'élèves du lycée de Rosa-Park :
La CCKB a alloué **500 €** pour la mise en place d'une programmation culturelle dédiée aux enfants du multi-accueil, centres de loisirs, écoles, collèges et lycées du territoire. Comprenant un spectacle sur les Contes et Légendes des Pays Celtes ainsi qu'un atelier de découverte de l'arrière du décor, ce sont environ 500 enfants du territoire qui ont bénéficié de cette initiative.

Soutien à un raid étudiant humanitaire avec partage d'expérience auprès des enfants des centres de loisirs
La CCKB a accordé **500 €** à une jeune étudiante du territoire pour partager son aventure du « 4L Trophy » au Maroc, avec les enfants des centres de loisirs, avant, pendant et après son séjour. Sur le thème du Vivre Ensemble et du Partage, plusieurs interventions ont été menées : présentation du projet et des objectifs du raid, sensibilisation aux œuvres caritatives, coopération au collectage des fournitures, réalisation d'une affiche de communication, décoration des bacs de récolte de dons, décoration de la 4L, suivi du raid en direct, initiation à l'orientation, maniement de la boussole, lecture d'une carte, réalisation d'un journal de bord, découverte de la culture marocaine…
Aide à l'investissement d'équipements en faveur de l'association « La Ferme de Trémargat » :
La CCKB a contribué à hauteur de 10 % du projet, soit une aide de **818,80 €** pour moderniser les campements « jeunes » proposés par la Ferme de Trémargat. De nouveaux équipements (tentes, tipis, literie, toilettes sèches, douches solaires…) ont été acquis pour assurer le maintien des camps Marabout en pleine nature.

- **Equipements communautaires pour la Petite Enfance (0 à 4 ans)**

<u>La Maison de l'Enfance</u>

La Maison de l'Enfance réunit en son sein plusieurs services : le multi-accueil, le relais parents assistantes maternelles, la ludothèque et l'accueil social de la CAF.
Les 4 services communiquent, se mobilisent et participent au bon fonctionnement de la maison de l'enfance. Cette proximité favorise le lien et les échanges entre les services et permet de renseigner au mieux les familles.

a) Le Multi-Accueil

La capacité du multi-accueil est de **20 places** les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 18 places les mercredis. Il propose différents modes d'accueil :

- **Accueil régulier** pour les familles qui réservent leurs places pour une durée bien déterminée.
- **Accueil occasionnel** pour les familles dont l'enfant fréquente la structure ponctuellement.
- **Accueil d'urgence** pour les enfants dont la présence n'a pu être prévue et organisée à l'avance.

Sur l'année 2017, le service a fonctionné **232 jours** (contre 231 jours en 2016, 232 en 2015).
Les horaires d'ouverture n'ont pas changé (7h30 à 19h00 du lundi au vendredi).
L'amplitude horaire est donc de 11h30.
Le taux d'occupation sur l'année 2017 est de **64,99 %** (66,15 % en 2016, 62,05 % en 2015), ce qui représente un nombre total d'heures réalisées de **33 975,75** (34 721,75 en 2016**,** 32 437 en 2015).

71 enfants ont été accueillis dans le service (contre 75 en 2016, 81 en 2015), 64 sous le régime général et 7 sous le régime MSA dans le cadre de l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Le service a facturé aux familles un montant total de **47 671 €** (contre 48 592 € en 2016, 41 336 € en 2015). En 2017, le coût de revient par heure et par enfant estimé par la CAF est de **12,06 €** (11,24 € en 2016, 11,88 € en 2015). Suite à la déclaration auprès de la CAF, le montant du droit versé s'est chiffré en 2017 à **128 515,90 €** (115 760,13 € en 2016, 109 883,91 € en 2015). Avec un budget de 409 753 €, l'apport financier de la CCKB pour équilibrer le fonctionnement du Multi-accueil s'est monté à **214 500,27 €** (contre 227 863 € en 2016).
Au titre du Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF, un complément d'aide à hauteur de **53 863 €** est alloué pour soulager la prise en charge de la CCKB.

→ **Les modalités d'accueil :**

Lors de l'arrivée d'un enfant au multi-accueil, il est proposé une période dite d'adaptation : celle-ci permet aux parents et à l'enfant d'investir petit à petit les lieux afin de s'y sentir à l'aise. Au travers d'échanges avec les différentes professionnelles, ils peuvent parler de leur enfant, de ses temps de vie et communiquer leurs attentes. Cette période permet aussi aux familles de visiter le multi-accueil et de prendre connaissance du fonctionnement. Les parents sont associés au quotidien de leur enfant : des temps d'échange avec l'équipe de professionnelles sur la journée passée leur permettent de connaître le vécu de leur enfant au sein du groupe. Afin d'assurer une continuité dans les différents temps de vie, ils sont conviés à investir les lieux pour accompagner leur enfant lors d'un goûter tardif, d'un change…etc.

→ **Les animations proposées via le multi-accueil:**

Les familles sont invitées à participer aux goûters de Noël et de fin d'année scolaire, elles sont aussi conviées aux spectacles proposés 2 à 3 fois dans l'année. Plusieurs moments privilégiés en 2017 ont permis des temps de partage conviviaux entre les familles et les professionnels :

- Spectacles :
  mars : « Petit ! Petat ! », ritournelle musicale et chorégraphique (coût : 422 €).
  juin : « Dans la grotte de Bran Ruz », contes et légendes celtiques (gratuité pour le multi- accueil).
  juin : « Youpi, Il neige », théâtre de marionnettes (coût : 345 €)
- Portes ouvertes en mai : accueil des futurs parents, découverte des différents services de la structure et échanges autour d'un pot de l'amitié.
- Semaine de la petite enfance en mai : mettant à l'honneur « l'enfant créateur », plusieurs ateliers et animations sur le thème de la ferme ont été l'occasion pour les enfants de faire preuve d'imagination et d'inventivité.
- Semaine du goût en octobre : relayée par le multi-accueil pour la 9ème édition, l'équipe a rythmé la semaine du 9 au 15 octobre en proposant différents menus afin d'éveiller les papilles des petits et valoriser différents produits auprès des familles.
- Expositions :
  janvier à février : dessins au crayon à bille (œuvres d'Alain Coatmeur - Plouguernével)
  mars à mai : costumes africains en partenariat avec le foyer occupationnel de la maison St-Joseph de Gouarec.
  novembre : sculpture bois et peinture sur la faune et la flore (œuvres de Patrick Menguy - Gouarec)

D'autres activités ont également été programmées :

- Ateliers d'éveil musical : 17 séances sur l'année en partenariat avec l'école de musique, danse et théâtre du Kreiz-Breizh (coût total : 316 €).
- Animation-lecture : intervention chaque semaine au multi-accueil via l'animatrice de la médiathèque.

→ **L'accueil des stagiaires :**

Le multi-accueil participe à l'accueil et à l'encadrement pédagogique de stagiaires tout au long de l'année. Il permet aux stagiaires d'acquérir une expérience enrichissante réalisée dans un contexte professionnalisant. En 2017, le multi-accueil a accueilli **14 stagiaires** de formations diverses (CAP petite enfance, BAC pro ASSP, SAPAL, SAPAT, etc…).
Chaque année, le multi-accueil organise également des visites d'immersion pour des groupes d'élèves (en 2017, une vingtaine d'élèves « prépa-concours éducateurs » du lycée de Campostal-Gouarec ainsi qu'une trentaine d'élèves du lycée professionnel de Rostrenen).

→ **Les partenaires du multi-accueil :**

La CAF et le Département 22 sont les 2 principaux partenaires à la fois techniques et financiers du multi-accueil, par le biais de l'équipe de territoire d'une part, et de la puéricultrice coordinatrice des modes d'accueil d'autre part. Ces partenariats se mettent en œuvre dans le cadre de rencontres concernant la règlementation, le suivi du fonctionnement du service, la commission d'attribution de places, etc…
Le Relais parents assistantes maternelles utilise de façon permanente une partie des locaux du Multi-accueil et de façon occasionnelle le matériel.
La Ludothèque accueille ponctuellement les enfants du multi-accueil. Ils découvrent un autre espace et d'autres jeux. Cette itinérance offre aux enfants la possibilité de faire connaissance avec d'autres personnes mais aussi de créer des temps de vie supplémentaires sur des ateliers différents.
L'Accueil Social de la CAF, implanté dans les locaux de la maison de l'enfance permet d'orienter les familles souhaitant des renseignements sur les différentes prestations concernant les modes d'accueil (individuel et/ou collectif).

b) Le Relais Parents Assistantes Maternelles

Avec un budget de **46 347 € en 2017,** les recettes de l'équipement reposent principalement sur le montant du droit versé par la CAF, soit **19 929 €** et l'apport de la CCKB pour équilibrer le fonctionnement, soit **26 024 €**.
Au titre du Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF, un complément d'aide à hauteur de **11 794 €** est alloué pour soulager la prise en charge de la CCKB.

→ **Les missions du RPAM :**

- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire,
- Informer les futurs professionnels sur les métiers de la petite enfance,
- Informer les assistantes maternelles sur les différentes modalités d'exercice de leur profession (à domicile, en crèche familiale, en micro-crèches ou en

maisons d'assistants maternels), sur les évolutions de carrière possibles (vae, formation continue…) et sur les aides possibles,
- Informer les gardes d'enfants à domicile sur les différents modes d'exercice de leur profession (emploi direct par les parents, recours à un service mandataire ou service prestataire),
- Accompagner les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile ainsi que les parents (droits et obligations de chacune des parties, qualité du projet d'accueil de l'enfant…),
- Animer des temps collectifs à destination des assistants maternels/ des parents/ des gardes d'enfants à domicile,
- Animer des activités d'éveil à destination des enfants,
- Animer des temps de décloisonnement entre modes d'accueil, créer des passerelles entre les différents équipements d'accueil et de loisirs du territoire, faciliter les transitions dans le parcours de l'enfant

Le relais est reconnu pour son rôle d'accompagnement à la formation continue des professionnelles, (via des réunions d'information sur les contrats de travail ou proposition de formations) mais aussi pour son rôle d'information auprès des parents. Systématiquement, est proposée, aux parents, une orientation vers l'assistante sociale de la CAF afin d'obtenir les informations sur les prestations familiales. L'animatrice du relais renseigne principalement sur l'accueil individuel et est amenée à informer les parents sur les autres modes de garde, en les mettant en relation avec le multi-accueil ou les ALSH.

→ **La capacité d'accueil des assistantes maternelles :**

Depuis 2012, on observe une baisse progressive du **nombre d'assistantes maternelles agréées** sur le territoire avec une stabilisation cependant entre 2016 et 2017 : 122 en 2012, 114 en 2013, 102 en 2014, 94 en 2015**,** 87 en 2016 et **86 en 2017**.
Le nombre de professionnelles en activité, après une diminution constatée également depuis 2012 (92 en 2012, 90 en 2013, 78 en 2014, 78 en 2015 et 74 en 2016), fait l'objet en 2017 d'une nouvelle progression avec **83 professionnelles en activité.**
L'offre d'accueil sur le territoire a ainsi augmenté en 2017 avec une capacité d'accueil théorique de **285 places** (contre 245 places en 2016, 311 places en 2015 et 261 places en 2014).
En 2017, ce sont 9 nouvelles assistantes maternelles qui ont été agréées sur le territoire contre 2 en 2016. Cependant il a été constaté l'absence d'assistante maternelle dans 4 communes : Lescouët-Gouarec, Peumerit-Quintin, Saint-Ygeaux et Sainte-Tréphine.

→ **Les animations collectives :**

Elles sont mises en place, sur plusieurs communes du territoire, en direction d'enfants âgés de 0 à 4 ans, accompagnés de leur assistante maternelle, de leur garde d'enfant à domicile ou de leur(s) parent(s) ou grands-parents. Stimulant les liens sociaux avec et autour de l'enfant, ces rencontres contribuent également à faciliter les échanges entre professionnelles et à améliorer leurs pratiques.

Actions collectives et classiques coordonnées par le RPAM en 2017 : Les « Espaces Jeux » et les séances d'« Eveil Musical » en itinérance sur plusieurs communes du territoire ; les « Animations bébés lecteurs » en partenariat avec la médiathèque de Rostrenen voire avec les bibliothèques locales ; la visite annuelle à la Caserne des Pompiers ; la semaine de la « Petite Enfance » en collaboration avec la ludothèque et le multi accueil sur le thème de la ferme des animaux, le spectacle proposé en juin …
Depuis 2 ans, plusieurs assistantes maternelles participent au salon de l'agriculture à Saint- Brieuc, « Les Terralies », suite aux invitations qui leur sont transmises pour la première journée du salon.

- **Equipements communautaires pour l'Enfance (3 à 14 ans)**

Les centres d'accueil et de loisirs sans hébergement de la CCKB

a) Le centre d'accueil et de loisirs fonctionnant sur la commune de Glomel :

Avec un budget de **161 983 € en 2017,** les recettes de l'équipement reposent principalement sur la participation des familles à hauteur de **39 821 €**, le montant du droit versé par la CAF à hauteur de **15 678 €** et l'apport de la CCKB pour équilibrer le fonctionnement à hauteur de **102 153 €**. Au titre du Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF, un complément d'aide à hauteur de **41 257 €** a été alloué pour soulager la prise en charge de la CCKB.

En 2017, **33 748 heures d'accueil ont été facturées dont 22 676 en extrascolaire et 11 072 en périscolaire** (contre 35 085 heures en 2016, soit 25 632 en extrascolaire et 9 453 en périscolaire).

On observe la poursuite du léger tassement de la fréquentation du centre de Glomel, observé maintenant depuis quelques années et accentué en 2015 par l'ouverture du Centre de Maël-Carhaix et la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Cependant, le maintien d'un tel niveau de fréquentation fait preuve, au-delà de la nécessité de ce service, de son attractivité quant aux activités proposées sur les périodes des mercredis et pendant les vacances scolaires.

En 2017, et ce depuis 2014, de nombreux thèmes divers et variés sont traités à travers un nouveau mode de fonctionnement au quotidien. Pendant les vacances, 3 animations sont proposées chaque jour aux enfants de 6 ans et plus. Les groupes se forment ainsi en fonction de leur choix et non plus en fonction de leur âge. Quant aux enfants de 3 à 4 ans et de 5 à 6 ans, ceux-ci sont regroupés en fonction de l'âge autour d'une thématique proposée à la semaine.

Pendant les vacances d'été, les enfants ont eu la possibilité de pratiquer une activité sportive ou nautique, en partenariat avec l'APAPP, à raison de 3 animations proposées par semaine. Des sorties piscine étaient également proposées 1 fois par semaine. Enfin, des mini-camps étaient organisés et adaptés en fonction de l'âge des enfants (sur place au centre de loisirs pour les plus jeunes, à la base nautique de Trémargat, aux campings de Glomel,

Gouarec et Gourin pour les plus âgés avec découverte des attraits touristiques et patrimoines locaux).

Par ailleurs, l'équipe de direction du centre de loisirs de Glomel a organisé deux séjours en 2017 pour les adolescents du territoire (se référer aux séjours T'é Pas Cap).

b) Le centre d'accueil et de loisirs fonctionnant sur la commune de St Nicolas du Pélem :

Avec un budget de **125 750 € en 2017,** les recettes de l'équipement reposent principalement sur la participation des familles à hauteur de **28 450 €**, le montant du droit versé par la CAF à hauteur de **12 131 €** et l'apport de la CCKB pour équilibrer le fonctionnement à hauteur de **83 938 €**. Au titre du Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF, un complément d'aide à hauteur de **5 123 €** a été alloué pour soulager la prise en charge de la CCKB.

En 2017, **26 160 heures d'accueil ont été facturées dont 20 880 en extrascolaire et 5 280 en périscolaire** (contre un total de 27 301 heures en 2017, 21 110 en extrascolaire et 6 191 en périscolaire). Après une progression constante de la fréquentation du site depuis 2012, on observe sur les deux dernières années une stagnation voire une légère diminution des heures d'accueil.

En 2017, les petites vacances scolaires ont été rythmées par plusieurs activités et sorties :
- Activités : jardinage, initiation à la magie, spectacle de magie, jeux d'extérieur, cuisine automnale, fabrication d'un épouvantail, empreintes et aquarelles, bal des vampires, journée pyjama, contes et légendes de Noël, art floral, etc…
- Sorties : journée nature à Ploufragan, sortie reportage photos, journée construction en bois à Callac, sortie patinoire, sortie cinéma…

Concernant les vacances d'été, la programmation des activités se déclinait à la semaine et par thème en fonction de l'âge des enfants (3 à 5 ans, 6 à 9 ans, 10 ans et plus) et intégrait des propositions de mini-camps adaptés aux différents âges. Ce sont 10 mini séjours qui ont été organisés dont 2 mutualisés avec le centre de loisirs de Glomel. Plusieurs partenariats au niveau local ont contribué à la qualité des activités : le Domaine de Dana à Plounévez-Quintin (initiation à l'équitation, découverte des animaux, sensibilisation à l'écologie), la base nature de Trémargat (1 à 2 activités sportives par semaine), Dialogue avec la Nature (exposition au village Saint-Antoine lors des Lieux Mouvants), Empreintes d'Artistes (atelier marbrure et gravure)…

- **Actions communautaires en faveur de l'adolescence (12 à 16 ans)**

Les séjours T'é pas Cap

Chaque année, la CCKB organise deux séjours T'é Pas Cap à l'attention des adolescents du territoire. Ces séjours sont coordonnés et encadrés par l'équipe de direction du centre de loisirs de Glomel :

Le Séjour à la Montagne « T'é Pas Cap » :

Pour la 10ème année consécutive, un séjour « T'é Pas Cap », en période hivernale, a été proposé aux jeunes de **11 (ou scolarisés en classe de 6e) jusqu'à 14 ans**. Ce sont **45 enfants** qui ont participé au voyage sur 8 jours du 18 au 25 février à Briançon dans les Hautes Alpes.

Durant le séjour, des temps sont consacrés à la découverte du pays à travers un programme élaboré par les enfants eux-mêmes. Avant le départ, des rencontres sont organisées avec les participants pour leur permettre de devenir acteurs de leurs vacances et définir collectivement le déroulé du séjour (activités, visites, soirées, temps libres). Au programme : randonnées en raquette, ski de fond, luge, bains thermaux, etc.…

Comme chaque année, la CCKB apporte un soutien financier notable à cette opération, permettant de proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre :

Tarif A : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB et bénéficiaires de bons vacances (CAF ou MSA)	270,00 €
Tarif B : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB, ne bénéficiant pas de bons vacances, mais pouvant justifier du versement d'une prestation sociale liée aux revenus.	200,00 €
Tarif C : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB et ne pouvant bénéficier des tarifs A & B	330,00 €
Tarif D : appliqué aux familles ne résidant pas sur le territoire de la CCKB.	540,00 €

Le Séjour Itinérant « T'é Pas Cap » :

Pour sa 8ème édition, ce projet visait à mobiliser une vingtaine d'adolescents entre **12 et 17 ans** afin de préparer avec eux un séjour itinérant en bus. Ce sont **24 adolescents** qui se sont investis dans l'organisation de ce séjour, programmé sur 9 jours du 1er août au 9 août.

La partie du budget pris en charge par l'organisation du séjour (CCKB), et déterminant le prix demandé aux familles, comprenait les déplacements, la restauration, l'hébergement (camping) et les charges du personnel d'encadrement du séjour. Tout le reste (visites, animations et autres « extras » du voyage) était décidé, financé et géré par les jeunes notamment à travers des activités de financement. Ce travail préalable a fait l'objet d'un accompagnement via l'équipe de direction du centre de loisirs de Glomel et visait principalement à développer les aptitudes et capacités des jeunes en termes d'organisation, de prise de décisions et de responsabilités, de gestion financière et de gestion du temps.

Cette dynamique rencontre les objectifs stipulés dans le cahier des charges des opérations « T'é Pas Cap » dont la finalité correspond au cheminement des jeunes vers l'autonomie.

Au programme, le trajet retenu avec les jeunes comprenait plusieurs haltes : Lorient, Sarzeau, île d'Houat jusqu'au Puy du Fou. Les tarifs étaient les suivants :

Tarif A : appliqué aux familles bénéficiaires de Bons Vacances (CAF ou MSA)	270.00 €

Tarif B : appliqué aux familles non bénéficiaires de Bons Vacances, mais pouvant présenter un justificatif de versement d'une prestation sociale versée en fonction du niveau des revenus.	200.00 €
Tarif C : appliqué aux familles ne pouvant bénéficier des tarifs A & B	330.00 €
Tarif D : appliqué aux enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la CCKB.	500.00 €

La Musique, la Danse et le Théâtre

La politique communautaire en matière d'enseignement artistique permet depuis 2002 une progression constante des activités des structures et associations qui proposent aux publics du territoire des sensibilisations et formations à la musique, à la danse et à l'art dramatique.

Les dispositifs mis en place par la CCKB dans le cadre de cette compétence ont contribué et contribuent toujours largement au développement d'une offre variée et de qualité, ainsi que son accès au plus grand nombre. Ils soutiennent un dynamisme des associations œuvrant dans le domaine, les accompagnant à mener ou développer des projets pédagogiques innovants et à jouer un rôle prépondérant dans la vie culturelle du territoire.

L'engouement du public et la progression des effectifs inscrits ou touchés par les diverses actions montrent non seulement la pertinence de l'investissement communautaire en la matière mais également l'importance de ce dernier en termes d'attractivité du territoire notamment pour les familles avec enfants.

Les différentes structures aidées dispensent des cours réguliers à 450 jeunes du territoire (effectif important en proportion si on compare avec des territoires urbains beaucoup mieux dotés ou d'autres territoires ruraux) et à ce nombre, il faut ajouter :

- les effectifs des écoles élémentaires et primaires concernés par les interventions en milieu scolaire et par les activités périscolaires,
- le nombre des adultes indirectement ou directement touchés par le développement des actions des structures soutenues,
- l'ensemble des différents publics qui assistent aux nombreuses actions de représentations des associations.

- **L'aide aux structures dispensant un enseignement musical et/ou chorégraphique**

À l'instar de 2016, la lecture des statistiques de la rentrée scolaire 2017 nous a montré une stabilité du nombre total d'inscriptions dans des pratiques musique, danse et théâtre (3 inscriptions de moins qu'en 2016 soit – 0,67%). 52% des inscrits suivent des pratiques musicales, 38,5% des pratiques chorégraphiques et 9,5% des pratiques théâtrales.
Sur la base de ce nombre quasi égal d'inscrits entre 2016-2017 et 2017-2018, il convient toutefois d'observer plusieurs particularités à l'étude des dossiers remis par les différentes structures dispensant un enseignement musical, chorégraphique et/ou théâtral :

- Les inscriptions dans des pratiques musicales ont baissé comme l'année précédente de 2,5%, celles de danse plongent de 7,5% alors qu'elles furent stables l'année précédente. Le correctif s'est donc effectué au niveau des pratiques théâtre qui ont augmenté considérablement (plus 17 inscrits soit 65% d'augmentation pour une discipline encore récente).
- Le nombre d'inscriptions dans des structures opérant sur la CCKB fut stable (96% des inscrits).
- Les inscriptions des jeunes du territoire à l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB), principale structure soutenue par la CCKB, ont augmenté de 2 unités. La progression fut plus franche en 2016 mais elle a toutefois été remarquable si on pointe un changement d'organisation en danse jazz imposé par le remplacement d'un enseignant et l'arrêt d'une expérimentation de l'enseignement de la lyre au sein de la structure (atelier qui drainait près de 15 jeunes désireux de découvrir une discipline atypique). La forte baisse sur ces pratiques a été largement compensée par des augmentations significatives sur d'autres disciplines internes. L'EMDTKB regroupe 4/5ème des jeunes de la CCKB qui suivent une pratique artistique avec ses presque 600 élèves au total. Elle est identifiée par le Département des Côtes d'Armor, avec qui elle renouvellera une convention d'objectifs et de moyens en 2018, comme l'une des plus dynamiques de son territoire. La diversité de ses propositions en fait, avec le conservatoire de Saint-Brieuc, l'école costarmoricaine la plus complète en offre et on y souligne la force de ses expérimentations en matière d'innovations pédagogiques. Son rayonnement dépasse largement le cadre du territoire et son action communautaire continue de tisser de nombreux liens au cœur de la vie associative et culturelle locale.
- Si le développement de la pratique de la danse a été freiné à l'EMDTKB pour les raisons exceptionnelles et temporaires évoquées plus haut, force est de remarquer en revanche que la pratique de la danse pour les jeunes de moins de 16 ans au sein des 2 cercles celtiques soutenus par la CCKB diminue d'année en année ; cette tendance contraste relativement avec le dynamisme et avec le développement du projet de ces deux entités remarquées localement et en dehors du territoire.

Pour les aides attribuées en 2017, relatives à l'année scolaire 2016-2017, la CCKB a apporté son soutien à 7 associations – hors EMDTKB - répondant aux critères définis dans la compétence musique, danse et art dramatique. Le montant total des aides pour l'année 2017 était de 3 600 € (contre 4 087,50 € pour ces mêmes associations en 2016).

- **Structuration de la musique, du chant et de la danse**

  - ✓ **<u>L'enseignement de la danse dans la CCKB</u>**

Sur le territoire de la CCKB, quatre associations sont soutenues pour le parcours d'apprentissage chorégraphique qu'elles mettent en œuvre. Celles-ci sont :

- ⇨ Le cercle celtique de Rostrenen pour l'enseignement des danses traditionnelles bretonnes en pays Fisel.
- ⇨ Le cercle des Blés d'Or pour le même enseignement sur le secteur de Saint-Nicolas-Du-Pélem.
- ⇨ L'association Kreiz Breizh Country Dancers pour un enseignement de type « danses en ligne ».
- ⇨ L'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh qui offre un enseignement des esthétiques classique, contemporaine, jazz et hip-hop ainsi que l'éveil et l'initiation à la danse pour les jeunes de 4 à 7 ans.

Les adhésions des jeunes de moins de 26 ans dans les deux cercles celtiques étaient en recul à la rentrée 2016 et on a observé à la rentrée 2017 une poursuite de cette tendance pour les deux associations. Le cercle des Blés d'Or voit ses effectifs baisser de 6% (moins que la fonte des 15% de 2016 mais toujours à la baisse) alors que ceux du cercle de Rostrenen continuent de plonger (-14%). La tendance, initiée en 2015, poursuivie en 2016 est donc confirmée en 2017. Elle marque un recentrage de l'action de ces deux cercles sur un travail de leurs groupes chorégraphiques absorbant l'énergie autrefois plus tournée vers les activités d'enseignement de la danse traditionnelle.

L'association « Kreiz Breizh Country Dancers » qui organise autour de la commune de Plounévez-Quintin une activité « danses en lignes » a été aidée pour la cinquième année. Le nombre des jeunes danseurs reste toutefois peu significatif avec 2 inscrits.

L'EMDTKB, comme évoqué plus avant dans ce rapport, a été confrontée à un changement de professeur dans une de ses disciplines populaires qu'est la danse jazz. Le changement d'enseignant, de jour d'activité et de type proposition artistique (la danse jazz a deux courants et nous sommes ici allés de la danse dite « moderne », très en vogue pour les jeunes notamment grâce à nombre de programmes télévisuels, vers les répertoires de la danse purement jazz qui sont plus en lien avec les textes cadres du ministère de la Culture) a entrainé une perte de 30 adhérents sur la cinquantaine d'inscrits. Cette baisse d'effectif a toutefois été compensée en grande partie par une forte augmentation en danse contemporaine et en danse hip-hop. Au total les inscriptions de jeunes de moins de 26 ans en danse passent de 105 à 98 inscrits soit une baisse de 6% que la structure ambitionne bien de corriger à la rentrée suivante. Malgré tout, il faut cependant rappeler le dynamisme du département chorégraphique de l'école et le travail d'équipe

fourni pour une structuration des enseignements toujours en évolution. Pour rappel, l'EMDTKB est la seule structure du centre Bretagne à offrir un enseignement chorégraphique complet (danses classique, contemporaine, jazz et hip-hop, plus réalisation de nombreux ateliers transversaux) et pour trouver une offre similaire, il faut se rendre aux Conservatoires de Lorient, Brest, Rennes ou Saint Brieuc.

- **Sensibilisation des scolaires à la danse**

Après l'arrêt en 2015 du dispositif « Dansécoles » puis de résidences artistiques chorégraphiques en milieu scolaire par le Département des Côtes d'Armor, une année de transition avait permis d'expérimenter la réalisation d'activités périscolaires en danse. Cela permettait, entre autres, de maintenir une dynamique positive qui s'était installée sur le territoire CCKB avec une longue collaboration entreprise avec l'ADDM22 puis Itinéraires-Bis.
Dans le cadre des TAP en collaboration avec l'EMDTKB, un module danse a ainsi été mis en place en 2017 en danse contemporaine.

✓ **<u>l'enseignement de la musique</u>**

- **Interventions en milieu scolaire**

Un des objectifs de la CCKB est de permettre à chaque enfant du territoire de bénéficier au cours de sa scolarité primaire et maternelle d'un éveil artistique de qualité. Le recrutement par la communauté de communes, en octobre 2006 d'un enseignant qualifié pour intervenir en milieu scolaire (Dumiste) a permis d'organiser des interventions de qualité sur toutes les écoles du territoire.

Cet enseignant a pour mission de tisser des liens artistiques entre les établissements scolaires de la CCKB et d'élaborer des projets concertés entre le milieu scolaire, l'EMDTKB et les acteurs culturels du territoire.

Au cours de l'année 2017, 12 des 22 écoles de la CCKB ont reçu la visite du musicien intervenant pour la réalisation de différents projets. Les écoles concernées étaient :

- les écoles publiques de Saint-Nicolas-du-Pélem, le RPI Saint-Gilles-Pligeaux/Saint-Connan/Kerpert, Maël-Carhaix, Rostrenen, Glomel, Kergrist-Moëlou, Paule et Plounévez-Quintin,
- les écoles privées de Rostrenen (Notre Dame) et de Maël-Carhaix (Sacré-Cœur).

Au total, ce sont 896 enfants qui ont été concernés par le service. L'organisation du musicien intervenant se cale sur des périodes semestrielles et chaque école prévoit un projet musical faisant l'objet d'une restitution qui peut être organisée diversement (enregistrement, spectacle pour les familles au sein de l'école, prestation publique hors de l'école, projet réunissant plusieurs écoles et/ou groupes scolaires…). Une école est concernée sur un semestre entier (cycle de 16 semaines) et l'ensemble de ses classes reçoit la visite du musicien intervenant par semaine.

En marge de ces interventions régulières, l'année 2017 a été marquée par la réalisation d'un projet ambitieux autour de la thématique de l'opéra. Ce projet « Opéra » a concerné une centaine d'enfants de niveaux cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) des écoles de Paule, Gouarec, Mellionnec et Rostrenen, ainsi que les 6ème du collège Édouard Herriot de Rostrenen. Outre tisser une passerelle entre les niveaux primaires et le collège, ce projet a été l'occasion de travailler sur une œuvre de répertoire composée par Julien Joubert pour la maîtrise de Radio France. Intitulée « *Nous n'irons pas à l'Opéra* », l'œuvre se joue des codes de cette forme musicale pour mieux initier à ce que peut être ce genre de la musique savante.

La réalisation, saluée par la presse et les nombreux spectateurs ont permis d'imaginer une suite qui sera donnée sur 2 ans avec la réalisation d'un autre Opéra pour enfants intitulé « Orphée aux animaux » écrit par le compositeur grec Alexandros Markeas. Le projet sera travaillé dès la fin de l'année 2017/18 et réalisé avec le concours de plusieurs écoles sur l'année scolaire 2018/19.

« Nous n'irons pas à l'Opéra » de Julien Joubert – réalisation dans la salle Lein ar Roc'h de Kergrist-Moëlou et séance de répétition dans la salle de musique du Collège Herriot à Rostrenen

- **Sensibilisation autour des musiques classiques et contemporaines dans le cadre du festival KLASIK**

Suite au succès de la première académie internationale du saxophone de Bretagne qui s'est déroulée à Rostrenen en août 2012, les initiateurs de cet événement avaient reconduit la proposition entre 2013 et 2016. Ces dernières ont regroupé sous la forme d'un festival des musiques classiques et contemporaines les concerts reliés à l'académie et différents volets de sensibilisation du public ont été mis en œuvre dans ce cadre. Les différentes actions se déroulant sur plusieurs communes de la CCKB (Rostrenen, Kergrist-Moëlou, Bon-Repos-sur-Blavet, Gouarec, Sainte-Tréphine, Saint-Connan, Plélauff et Saint-Nicolas-du-Pélem) ont connu une nette augmentation de la fréquentation du public faisant évoluer la proposition peu à peu vers un événement de portée régionale. En 2017, un nouveau cap a été franchi avec 1600 spectateurs reçus soit 20 % d'augmentation par rapport à 2016.
Le festival, désormais appelé « Klasik » se veut être en lien avec des partenaires du territoire dans le but de faire découvrir aux publics une programmation axée sur le saxophone (instrument de l'académie) et des répertoires de

musique classique et/ou contemporaine très peu représentés en Centre Ouest Bretagne.
Afin de rendre sa démarche accessible aux habitants de la CCKB, notamment en direction des jeunes publics, un volet d'actions de sensibilisation était organisé dans ce cadre. Soutenu par la CCKB depuis 2013, il assure le trait d'union entre l'académie du saxophone et le festival. Se sont ainsi déroulés entre les 5 et 13 août 2017 des ateliers de sensibilisation aux instruments à anche simple. Encadrées par l'équipe pédagogique de l'académie, ces séances se plaçaient dans la continuité des actions portées par la CCKB en matière d'initiation à l'enseignement artistique sur son territoire avec une entrée permettant aux jeunes publics de découvrir le fonctionnement d'une famille d'instruments à vent (clarinettes, saxophones) mais aussi de mettre en pratique différents jeux rythmiques et sonores.
D'autres séances destinées au public du territoire et festivaliers furent également initiées dans la même période : il s'agissait d'une exposition sonore ludique et participative permettant aux curieux de venir entrer en interaction avec la musique électroacoustique ; prenant les manettes, ceux-ci ont composé leurs propres séquences musicales sur la base d'un échantillon de propositions tirées d'œuvres de la musique savante. Cette exposition, appelée « Klasik ha Joystick », s'est ainsi tenue pendant une semaine au cœur de la médiathèque de Rostrenen et fut animée par le collectif MiraJe. Ce type de proposition fait écho aux différents projets et travaux réalisés par l'école de musique, danse et théâtre du Kreiz Breizh devenant une application concrète pour ses adhérents.
Depuis l'édition 2014, l'ouverture au public de certaines séances de répétitions des artistes et des stagiaires préparant leurs récitals est initiée. Comme en 2015 et 2016, cette proposition a été reconduite par Klasik.
Enfin, Klasik a poursuivi l'organisation de 2 concerts pour permettre la découverte du répertoire classique du saxophone à travers des grandes œuvres de la littérature musicale des XIXème et XXème siècles. Ils ont été interprétés par les étudiants de l'académie (musiciens préprofessionnels venant du Japon, de Chine, Taïwan, Hong-Kong, Espagne et France). Ceux-ci, investis et délaissant peu leur sax, ont permis au grand public d'approfondir la découverte de tout un pan de la musique classique et contemporaine. Cette proposition révèle également que la musique, au-delà de la sensibilisation et de la formation initiale, peut se pratiquer à très haut niveau sur le territoire de la CCKB.
Pour permettre la réalisation de ces actions de sensibilisation conjointes à l'académie et au festival, dont l'accès fut gratuit et pour apporter son soutien à l'académie internationale du saxophone de Bretagne, la CCKB a renouvelé son aide à l'association Osmose qui porta l'ensemble du projet en lui attribuant pour le volet lié à la compétence communautaire d'enseignement artistique une subvention de 5000 €.

Affiche de l'édition

Stagiaires de l'académie internationale du saxophone de Bretagne

Enseignement de la musique à l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée en 2005 pour une période de trois ans entre la communauté de communes du Kreiz-Breizh et l'association « Ecole de Musique du Kreiz-Breizh ». Elle a été renouvelée en 2008, 2011 puis 2014 pour trois nouvelles périodes triennales, l'école devenant entre temps « Ecole de Musique et de Danse » puis « Ecole de Musique, Danse et Théâtre ». Fin 2016, le conseil communautaire a validé le renouvellement de cette convention avec effet au 1er janvier 2017 pour une nouvelle période.
Découle de ce texte le cadre de l'aide apportée par la CCKB pour accompagner l'école dans son développement et lui permettre d'assurer une mission communautaire. En effet, l'EMDTKB est aujourd'hui devenue une école comparable à nombre de structures territoriales du département et de la région bretonne. Ce résultat est le fruit d'un investissement associatif rare et propre au territoire de la CCKB qui n'aurait cependant pas rayonné et atteint cette qualité sans une implication de la collectivité.
L'EMDTKB est également soutenue par le Département des Côtes d'Armor et ce partenariat fait l'objet d'une troisième convention impliquant la CCKB, celle-ci a été renouvelée en 2015 fixant la continuité de missions conjointement attribuées à l'EMDTKB par la CCKB et le Département des Côtes d'Armor et qui oriente le travail de l'école pour jouer un rôle d'établissement ressource pour le sud-ouest du département costarmoricain.
Cette convention définit en outre l'accompagnement du Département dans ce cadre, à savoir une aide sur le volume de la masse salariale de l'EMDTKB et une aide versée à la CCKB pour les postes d'intervenant musique en milieu scolaire et de directeur de l'EMDTKB.
Les objectifs et missions assignés s'expriment dans le projet d'établissement renouvelé de la structure dont les principaux objectifs sont orientés vers la mise en place d'une formation d'amateurs autonomes et le développement d'une pratique artistique sur le territoire accessible au plus grand nombre. Pour ce faire, l'école poursuit actuellement son projet de développement d'antennes sur le territoire de la CCKB et celle de Saint-Nicolas-du-Pélem fut l'un des enjeux majeurs du travail de l'association en 2017. Ce travail s'est

prolongé par la poursuite de l'ouverture de l'école en direction des publics en situation de handicap et sur la mise en place de pratiques transversales plus nombreuses entre les trois champs disciplinaires « musique, danse et théâtre ».
Le nombre d'inscrits dans la structure avoisine la barre des 600, dont 420 en musique. Cette ampleur est non négligeable au regard de la structure démographique du territoire et traduit une très belle dynamique. Celle-ci ne se faisant désormais plus en quantité mais en qualité, l'école optimise les activités et la pertinence des enseignements, ce qui est rendu possible par la relative stabilité du corps professoral et le travail de l'équipe sur les domaines de la structuration des enseignements.
Au delà des seuls inscrits, on a constaté comme les années précédentes que les publics touchés sont en augmentation. Des actions connexes entreprises avec le milieu scolaire et en lien avec le travail du musicien intervenant de la CCKB se sont mises en place et l'application de nouveaux temps périscolaires permet désormais un renforcement de l'accès à des pratiques musique, danse et/ou théâtre encadrées par l'EMDTKB. D'autres actions sont menées avec des partenaires du territoire (multi-accueil et RPAM de la CCKB, médiathèque, Fiselerie, Office de Tourisme du Kreiz Breizh, Collèges Herriot, Jean Jaurès et Campostal, Cercles celtiques, Lieux Mouvants, Abbaye de Bon Repos…) et les projets de l'école rencontrent un public croissant. Ainsi en 2017, ce sont environ 5200 personnes qui ont assisté à l'un des spectacles, concerts, auditions ou ont participé à un stage à travers tout le territoire de la CCKB.
Le montant de la subvention communautaire annuel et qui correspond à 65 % du budget global de l'école s'est élevé à 345 000 € pour l'année 2017 (montant égal à celui de 2016) et le Département a attribué pour sa part une subvention de 76 819 € à l'EMDTKB.
On note ici l'effort de la structure de parvenir à maintenir un équilibre budgétaire lorsque son activité se développe. Elle réussit cette mission, dans le contexte peu favorable que vivent actuellement les collectivités territoriales, en optimisant au mieux son volet dépenses. Cet objectif de stabilité est désormais acquis après 3 ans de maintien de cette enveloppe à même niveau.

- **Enseignement du Théâtre**

- **Enseignement du Théâtre à l'EMDT du Kreiz Breizh**

Suite à l'adoption par la CCKB du domaine de l'art dramatique pour l'élargissement de sa compétence liée à l'enseignement artistique, l'École de Musique et de Danse du Kreiz Breizh a corrélativement étendu son champ d'activités et est devenue à la rentrée de septembre 2014 « Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh ».
La structure s'est adjointe les services d'enseignants théâtre œuvrant déjà sur le territoire et a ainsi proposé aux habitants un premier parcours théâtre à travers les différentes communes de la CCKB. 7 cours ont été initialement ouverts en 2014 : 1 à Paule (théâtre adulte), 1 à Gouarec (théâtre adulte), 1 à Saint-Nicolas-du-Pélem (théâtre 8-11 ans) et 4 à Rostrenen (théâtre 12-15 ans, 8-11 ans, 16-18 ans et atelier d'improvisation théâtrale).
Après avoir expérimenté le théâtre en breton (2015/2016), l'intervention théâtre en milieu périscolaire (avec les TAP depuis 2015), la structure a fait évoluer son offre et ses propositions : nouveaux ateliers transversaux

« musique, danse et théâtre » et ateliers de création, projets partagés avec la musique et la danse, mise en place d'un partenariat avec le lycée des métiers Rosa Parks de Rostrenen pour toucher plus avant le public des 15-17 ans par le biais d'ateliers théâtre, mise en place d'un parcours « école du spectateur » pour sensibiliser un public encore peu habitué à la diffusion théâtre…
Durant cette première période et suite à un effet découverte initial, les effectifs avaient légèrement chuté à la rentrée 2016 ; à la rentrée 2017, un engouement certain s'est fait jour avec 66 inscrits et un nombre d'élèves quasiment doublé.
L'année 2017 a également permis à l'EMDTKB de travailler, avec le collège Jean Jaurès de Saint-Nicolas-du-Pélem, sur la construction d'un projet de classe à horaires aménagés et la prévision de son ouverture en 2 temps : création d'un atelier/option à destination des élèves de 6ème et 5ème théâtre pour la rentrée 2018 puis validation par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour l'année suivante d'une classe à horaires aménagés officielle.

- **Complément au parc instrumental**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence – Initiation, Formation et Enseignement de la musique, du chant et de la danse – acquise en 2002, le Conseil Communautaire avait décidé d'acquérir un parc d'instruments de musique.
La démocratisation de l'accès aux activités artistiques constituant l'enjeu majeur du transfert de cette compétence au niveau communautaire, il était, en effet, apparu que l'achat du premier instrument représente souvent un frein à un début de pratique musicale et qu'un prêt à titre gratuit pouvait être de nature à lever cet obstacle.
La pertinence de cette démarche a été pleinement validée puisque la quasi-totalité du parc instrumental est prêté. Il devient évident que le développement et la création de certaines disciplines instrumentales dépendent de la pérennité de ce dispositif.
Ainsi le parc instrumental existant a été complété, en 2017, par l'achat de :
2 xylophones Adams Académie par l'intermédiaire de Bastille Musique
2 violons entiers de la luthière Gaëlle Touchet

La valeur totale dépensée sur une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € a été de 3 185 €.

- **Aide aux communes pour l'aménagement des salles à des fins musicales et/ou chorégraphiques**

Le 5 novembre 2002, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'intervention en faveur des communes qui aménagent des locaux en vue de leur utilisation à des fins musicales ou chorégraphiques.
Elles revêtent deux formes :

- le subventionnement à hauteur de 80% des études acoustiques préalables à l'amélioration phonique des locaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 5000 € HT.

- La prise en charge à hauteur de 50% des coûts supplémentaires liés aux travaux s'inscrivant dans la démarche prescrite par la CCKB, dans la limite d'une dépense subventionnable de 50 000 € H.T.

Ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune demande ni d'aucune subvention pour l'année 2017.

Le Transport Rural A la Demande (TRAD)

➢ Le fonctionnement

Effectif depuis 2006, le TRAD fonctionne grâce à la plateforme de mobilité de la Compagnie Armoricaine de Transports basée à Saint Brieuc. Elle effectue les réservations et réalise les feuilles de route qui sont diffusées la veille aux 8 artisans taxis qui travaillent sur notre territoire. A ce jour, les transports ABC, Bournot, Guegan, Leroux, Mongin, Taxi Riou, TCB, Taxis de Gouarec sont liés par convention avec la CCKB.

Ce service fonctionne aujourd'hui :

- les mardis matin de 7h30 à 14h00,
- les mercredis de 7h30 à 18h30, (priorité aux enfants des CLSH)
- les jeudis après-midi de 13h00 à 18h30, (priorité aux bénéficiaires des restos du cœur)
- les vendredis de 13h00 à 18h30.

La tarification est de 2,5 € par trajet « classique » quel que soit le kilométrage et la durée.
Les transports vers les structures de la CCKB (centre d'accueil et loisirs, l'école de musique théâtre et danse, les activités T'es pas Cap et Cap Armor) ont un coût de 0,5 € pour les usagers de moins de 16 ans s'ils présentent la carte annuelle de transport.
Le trajet vers les restos du cœur est fixé au tarif de 1 €.

A/ Nombre de missions et d'usagers utilisant le service

	Nombre de	Personnes	Km parcouru	Nombre Km/missio	Nombre pers/
Janvier	1 194	1 229	18 754	15,71	2,41
Février	1 286	1 358	19 477	15,15	2,35
Mars	1 451	1 495	22 956	15,82	2,33
Avril	1 053	1 078	17 446	16,57	2,64
Mai	1 275	1 295	20 644	16,19	2,30
Juin	1 188	1 208	19 730	16,61	2,40
Juillet	913	976	16 237	17,78	3,29
Août	1 019	1 121	17 305	16,98	2,78
Septembre	990	1 028	15 173	15,33	2,48
Octobre	1 221	1 268	20 507	16,80	2,56
Novembre	1 246	1 291	19 773	15,87	2,50
Décembre	1 203	1 247	18 004	14,97	2,23
TOTAL	14039	**14594**	**226 006**	**16,10**	
Moyenne					**2 ,48**

En 2017, on remarque (en rouge) deux mois de baisse d'utilisation du service, où on passe sous le seuil des 1000 missions.

L'optimisation des itinéraires augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent (2,32 en 2016) pour atteindre en 2017 une moyenne de 2,48 personnes par véhicule.

Nombre de personnes transportées depuis 2006

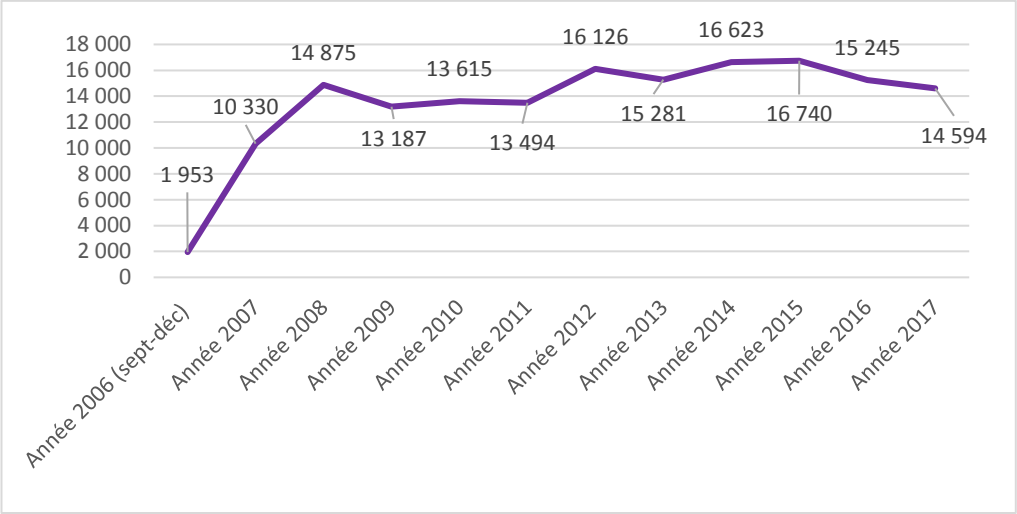

Depuis le 1er septembre 2006, **162 063** passagers ont été transportés par le biais du TRAD (source : base de données de la centrale de mobilité).

Nombre de km parcourus depuis 2006

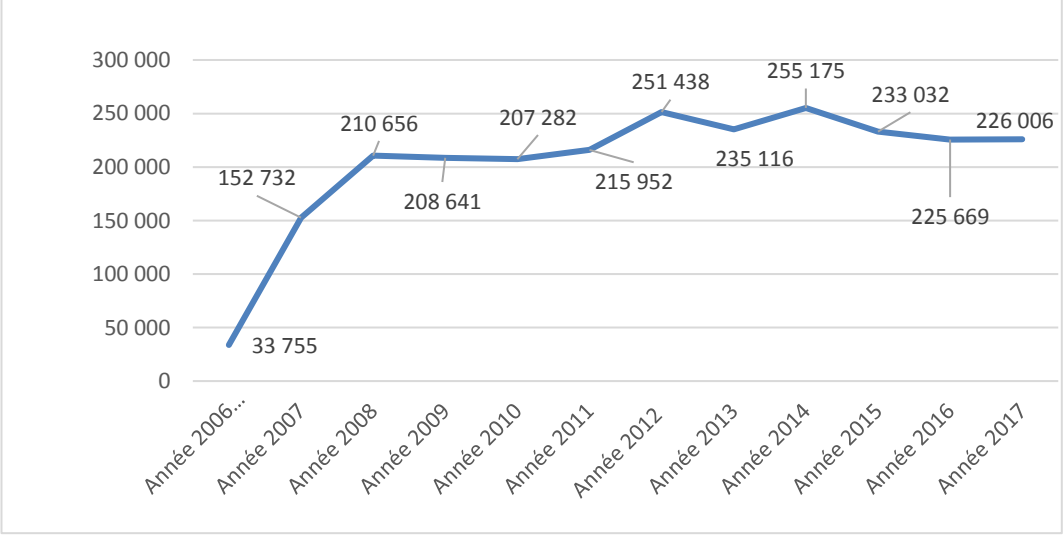

On constate une légère baisse de la fréquentation (-700 personnes par rapport à l'an passé) et logiquement de missions pour les taxis. Pour autant, le kilométrage général et moyen par mission, 16 km, augmente sensiblement (+ 4 %).

B/ Origine et destination des usagers

Origine

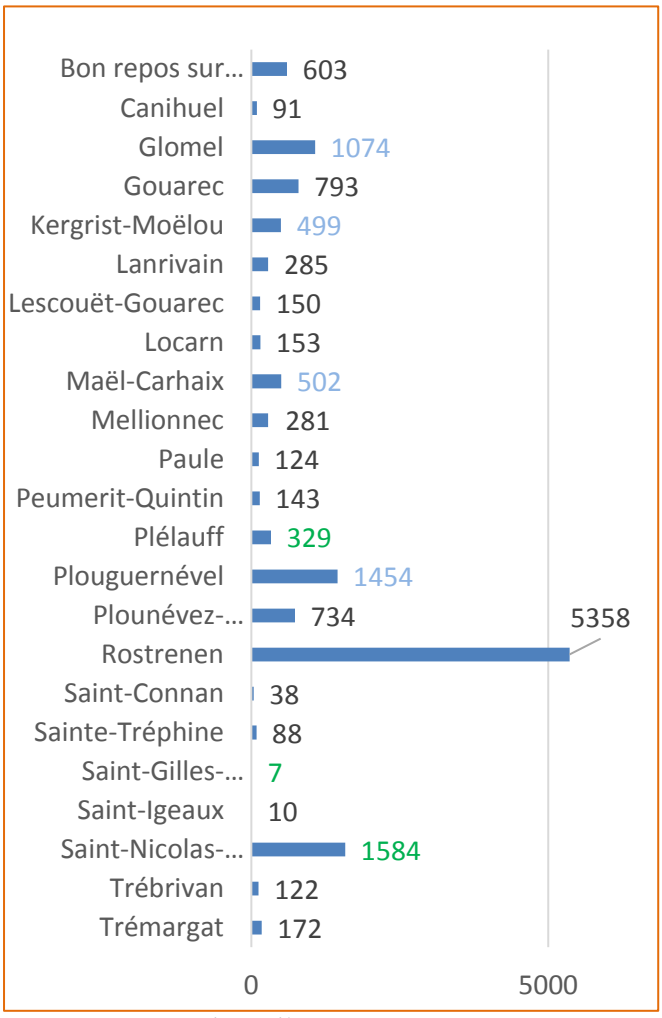

Destination

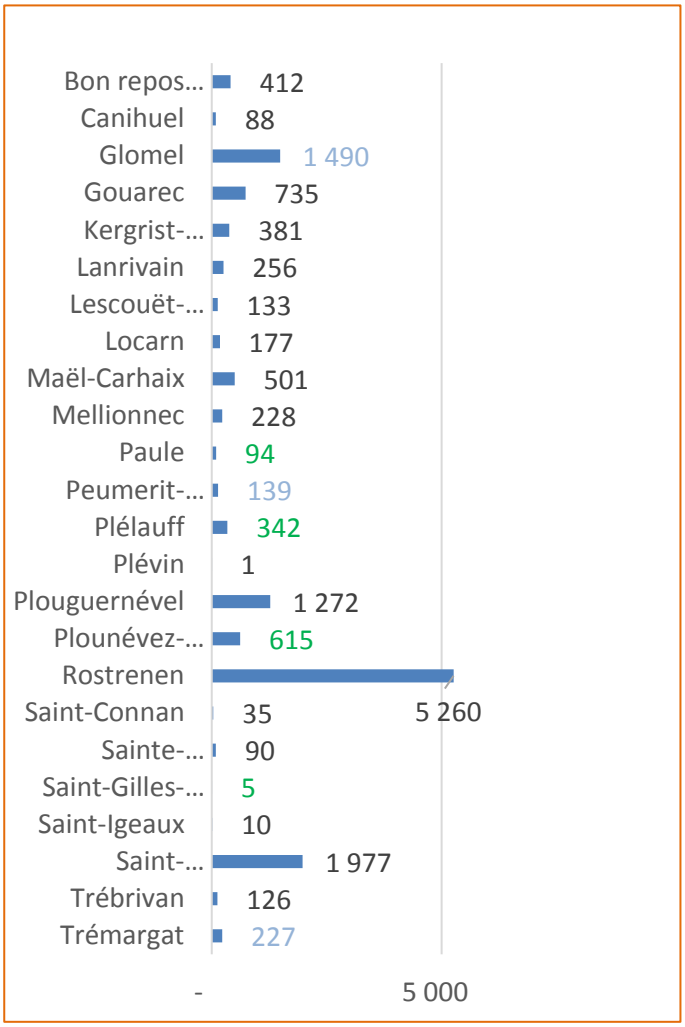

En nombre d'usagers par commune

Origines

37 % des usagers partent de Rostrenen, 11 % de Saint Nicolas du Pélem, 10 % de Plouguernevel, 7 % de Glomel, et 5 % de Plounevez-Quintin et autant de Gouarec. Ces six communes regroupent 3/4 des départs.

On constate une grosse baisse des départs de Plélauff (-10 %), Saint Gilles Pligeaux (-83 %) et Saint Nicolas du Pelem (en vert) qu'en 2016 tandis que ceux de Glomel, Kergrist-Moëlou, Maël-Carhaix, Plouguernevel ont augmenté (en bleu). Les habitants des petites communes de Peumerit Quintin et Trémargat ont presque triplé leur déplacement.

Destinations

Les déplacements se font principalement vers Rostrenen (36 %), Saint-Nicolas-Du-Pélem (14 %), Glomel (10 %), Plouguernével (9 %), Gouarec (5 %), et Plounévez-Quintin (4 %), ce qui représente 78 % des déplacements.

On peut facilement expliquer l'attractivité de ces communes par leurs propositions de services d'alimentation, de santé, d'accueil de loisirs notamment.

En comparant à l'an passé, on dénombre beaucoup moins de trajet à destination de Plélauff, Saint Gilles Pligeaux, Paule et Plounévez-Quintin (en vert) que l'an passé tandis que ceux de Glomel ont augmenté (en bleu). Les communes de Peumerit Quintin et Trémargat ont presque triplé leur fréquentation, parallèlement au nombre de trajet départs de celles-ci.

C/ Motifs des déplacements

Les personnes utilisent le TRAD pour les déplacements suivants :

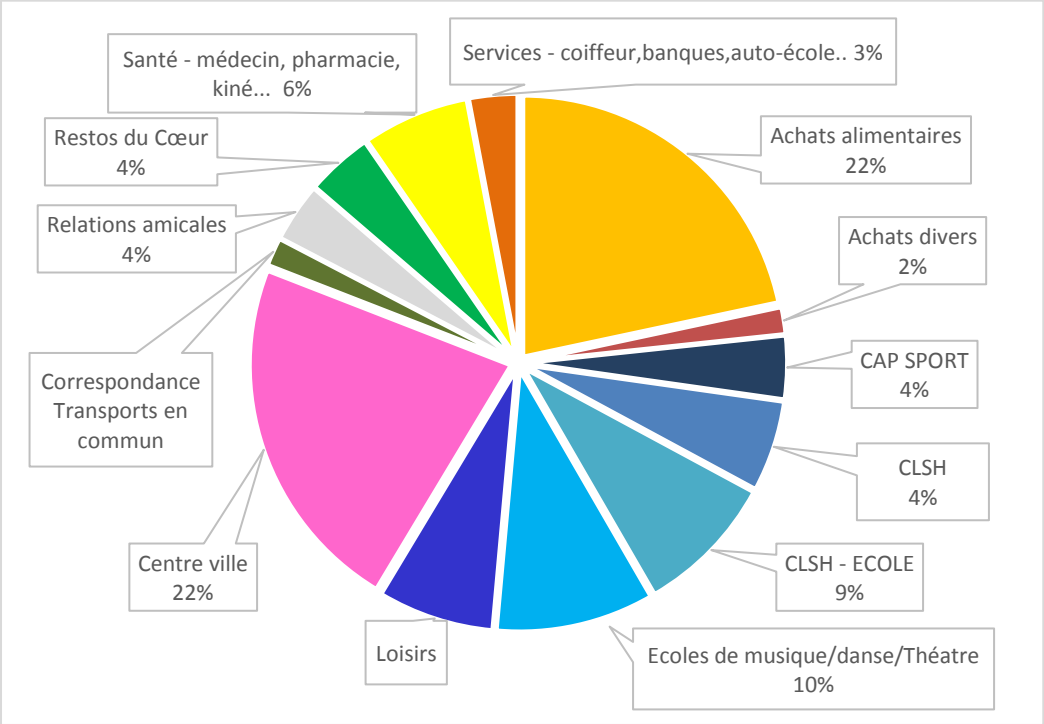

Le déplacement des enfants (zones en bleu) représente un tiers des mouvements.

D/ Age de la clientèle

L'accès au TRAD est possible pour les enfants dès 5 ans (et à partir de 3 ans si il est accompagné d'un membre de sa famille, souvent fratrie)

Tous les âges sont répartis équitablement
50 % de la clientèle a moins de 25 ans (dont 30 de moins de 12 ans)
29 % de la clientèle est âgée de plus de 65 ans

Ceci s'explique par la prise en charge par la collectivité des transports des enfants vers les centres de loisirs (3 sur la CCKB) mais aussi de leurs activités, quel que soit le lieu de montée.

E/ Coût du service

En 2017, le coût du service pour la CCKB s'établit à hauteur de 187 906 €.

Les dépenses, 215 032,93 €, s'articulent de telle sorte :
- rémunérations des artisans taxis : 208 068,76 € soit près de 97 % des frais engagés
- rémunérations de la centrale de mobilité : 6 526,76 € soit 3 %
- imprimés : 437,41 € soit moins d'1 %

On constate une baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent qui est vraisemblablement dûe aux modifications apportées au service en 2015, à savoir l'augmentation du coût du trajet de 2 à 2,50 €, de la limitation du nombre de réservations à 16 trajets mensuels.

Les recettes de 27 126,50 € sont issues de la vente de tickets de transport.

F/ Transport été vers le CLSH de Glomel l'été

Jusqu'en 2016, les enfants résidant sur les communes dont le bourg est traversé par la ligne TIBUS Loudéac-Carhaix, pouvaient utiliser, l'été, ce transport pour se rendre aux centres de loisirs de Glomel et de Maël-Carhaix. Le Département des Côtes d'Armor ayant supprimé les arrêts TIBUS sur Glomel depuis 2017, un autre mode d'accès au centre de loisirs de Glomel a été mis en place par la CCKB.

Durant les semaines d'été, les transports ABC de Rostrenen prennent en charge les enfants habitant les Communes de Bon Repos sur Blavet (Saint-Gelven), Gouarec, Plouguernével et Rostrenen.

Ce service est gratuit et supporté par la CCKB. Un animateur du centre de loisirs de Glomel sont présents dans le bus à l'aller et au retour. La montée dans le bus s'effectue aux points d'arrêts TIBUS (ligne 20).
En 2017, 26 enfants en moyenne étaient transportés par trajet ce qui démontre une bonne utilisation du service.

G/ Changements du règlement intérieur

Lors de la commission de décembre, il a été décidé d'uniformiser le tarif d'accès au Centre aquatique du Blavet à 0,5 € au lieu de 2,5 € comme les autres structures de la CCKB (art.2).

Suite à certains abus, il a été précisé les trajets refusés (art. 1) : ajout travail/domicile et établissements école/domicile car l'inverse (domicile/travail et domicile/école) était respecté par les usagers.

La carte annuelle, gratuite, faisant bénéficier du tarif à 0,5 € pour les moins de 16 ans vers les structures de la CCKB et gratuité du transport été est devenue trisannuelle au 1er janvier 2018.

H/ Réalisations en terme de communication

Un forum « bien bouger, bien vieillir », organisé par la MSA a eu lieu en juin 2017 à destination des seniors. Le nouvel agent référent du TRAD, Véronique Le Louargant depuis juin, a tenu un stand pour proposer les solutions existantes de déplacements que sont le TRAD et le TIBUS. Serge Guemas précédent agent référent du TRAD et Gwenaëlle Trubuilt, l'élue référente, étaient présents également.

Lors de la commission de décembre, une visite de la centrale de mobilité a été proposée aux élus le 18 janvier 2018.

I/ Projets et orientations

Il est prévu de communiquer au sujet du TRAD mais aussi du tibus qui relie Rostrenen à Guingamp (ligne 21), à Saint Brieuc (ligne 5) et Loudéac à Carhaix (ligne 20) dans la presse et dans toutes les mairies. Jusqu'alors, seules celles desservies recevaient les horaires.

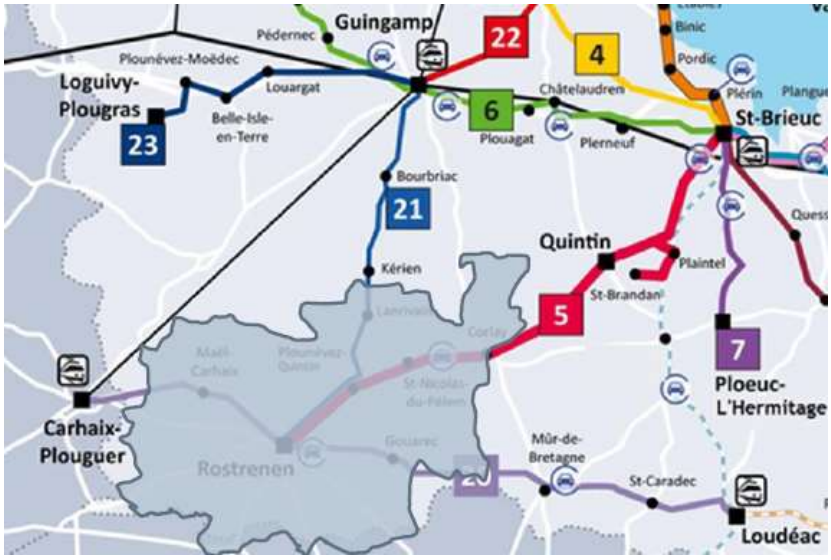

Le stock de plaquettes de communication diminuant, celles-ci seront remises à jour par la même occasion.

Le conseil de mobilité du pays COB travaille sur d'autres types de déplacements pour les administrés du Pays COB dont notre territoire fait partie. Il est notamment question de la mobilité hors du territoire communautaire sur lequel le service de la CCKB travaille depuis plusieurs années. La CCKB est inclue dans le groupe de réflexion.

Centre aquatique du Blavet

kreizenn dour ar Blavezh

Après l'ouverture au public, le 8 juillet 2014, du Centre Aquatique du Blavet, les travaux d'aménagement de l'espace « Bien-être – balnéothérapie » se sont déroulés au cours de l'année 2015. Cet espace comprend un SPA – Jacuzzi, un sauna et un hammam. Il a ouvert ses portes en novembre 2015

Le centre aquatique du Blavet (bassins sportif et de loisirs, espace bien-être) est géré par la société Prestalis, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

www.centre-aquatique-du-blavet.com

Prestalis

Expert Loisir au cœur des Territoires

Ouvert toute l'année, du lundi au dimanche, le centre aquatique a enregistré 44 800 entrées sur l'année 2017, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à l'année 2016 (42740 entrées) et d'environ 16,5 % par rapport à l'année 2015. (38 442)
Le graphique ci-après donne la répartition mensuelle de la fréquentation pour les années 2015 à 2017.

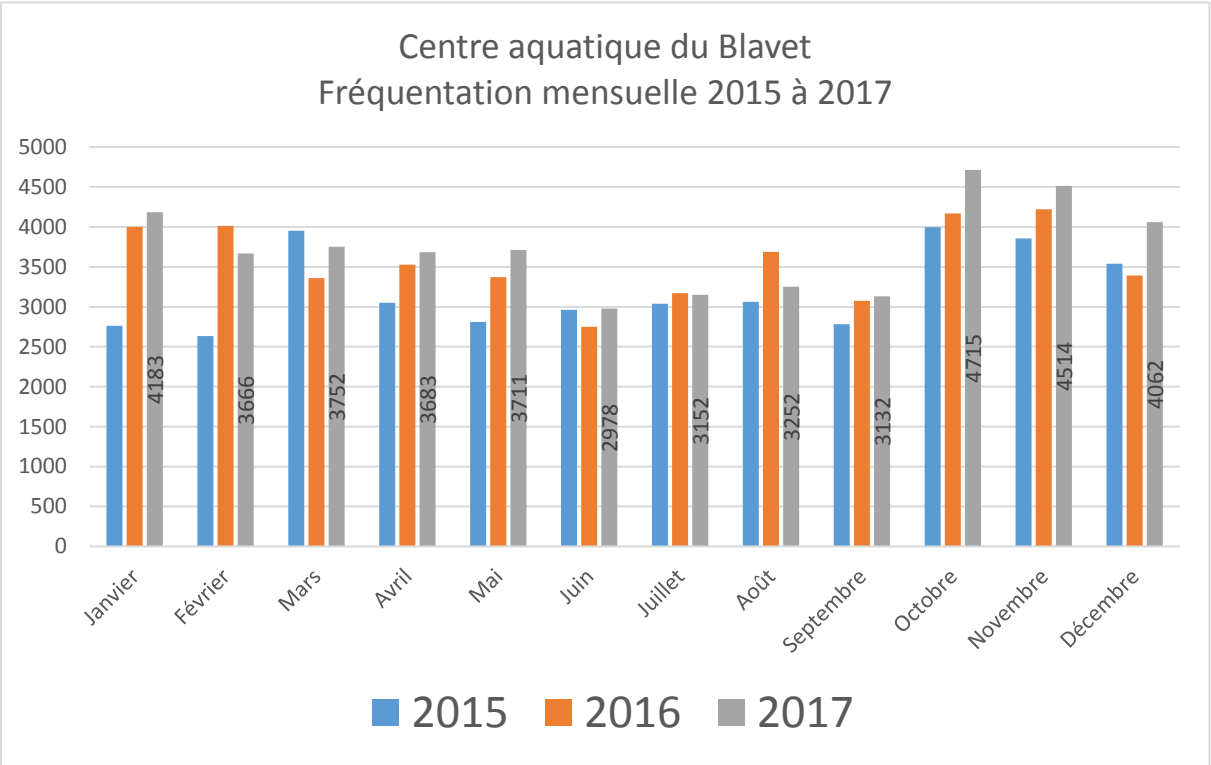

Le centre aquatique du Blavet propose de nombreuses activités à destination :

- Des enfants – jardin aquatique, apprentissage, renforcement et perfectionnement - Un volume de 15h30 d'activités par semaine est proposé aux enfants.
- Des adultes - apprentissage, renforcement et perfectionnement, aquagym, Aqua training, aqua bike - Un volume hebdomadaire de 18h45 d'activités par semaine est proposé aux adultes.

La fréquentation des activités est sur une dynamique de hausse avec une progression importante de 13% entre les exercices 2016 – 2017 par rapport à l'exercice 2015-2016. La piscine semble avoir trouvé son public, même si les chiffres sont en retrait par rapport à l'objectif initial de l'année 3 (-10%). Il en est de même pour la fréquentation scolaire en augmentation de 10 % sur cette même période.

Un programme d'animation est élaboré chaque année afin de promouvoir le centre Aquatique du Blavet et en faire un lieu structurant de la communauté de communes du KREIZ BREIZH. Les animations proposées sont enrichies chaque année en fonction des retours d'expérience et chaque animation fait en effet l'objet d'un bilan afin de mutualiser les bonnes pratiques et améliorer ainsi en permanence leur attractivité.

De nombreuses animations se sont déroulées au cours de l'année 2017. A celles déjà existantes depuis l'ouverture, sont venues s'ajouter des nouveautés qui ont également attiré un public

nombreux. L'exploitant s'est désormais organisé pour ne plus refuser d'entrées durant ces animations, au vu de la fréquentation maximale instantanée.

22 février 2017 : animation âge de glace et soirée Zen
19 avril 2017 : animation de Pâques et soirée détente
28 mai et 18 juin 2017 : Fête des Mères et fête des Pères
Juillet – août 2017 : Water Ball
25 octobre 2017 : Halloween
9 décembre 2017 : Téléthon
27 décembre 2017 : Noël fantastique.

Plusieurs écoles du territoire ont fréquenté le centre aquatique du Blavet dans le cadre du programme d'apprentissage de la natation de l'Education Nationale.

Ecoles publiques de Glomel, Rostrenen, Gouarec, Laniscat, Plounévez-Quintin, Plouguernével, Lanrivain, Kergrist-Moëlou, Mellionnec, et le RPI de St-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux et Kerpert.

Ecoles privées de Glomel, Rostrenen et Gouarec et Saint-Nicolas du Pélem.

Collèges de Saint-Nicolas du Pélem, Edouard Herriot et Notre-Dame de Campostal de Rostrenen, ainsi que le collège de Mûr de Bretagne.

Concernant la répartition par catégorie, la société délégataire a enregistré une augmentation significative des inscriptions aux activités depuis l'ouverture du centre aquatique.

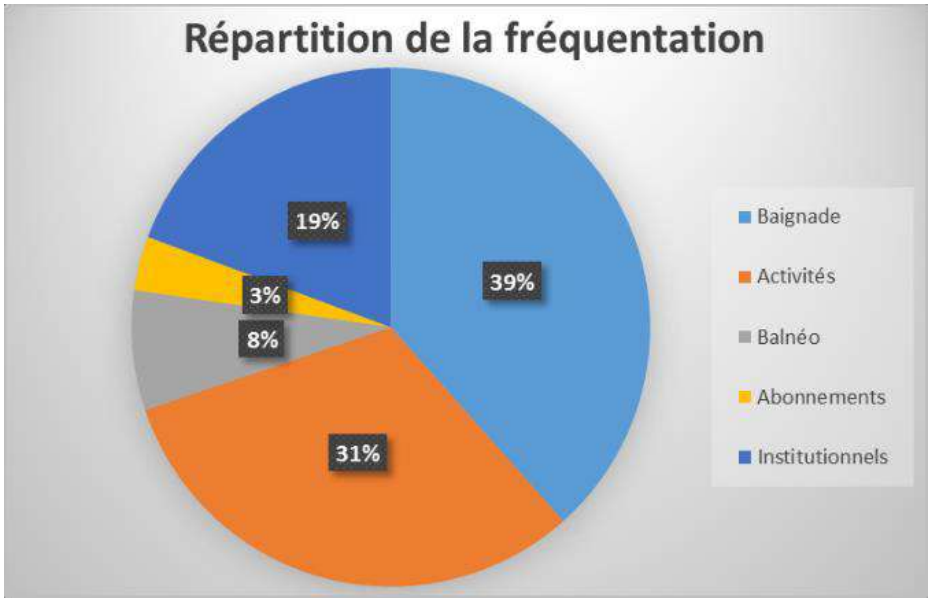

Deux fermetures techniques, d'une semaine chacune, ont eu lieu en mars et septembre 2017. Ces fermetures, obligatoires, permettent de vidanger les bassins, d'en vérifier l'étanchéité, et de réaliser certaines interventions techniques difficiles à mettre en œuvre pendant les périodes d'ouverture.

Des analyses d'eau sont réalisées régulièrement par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les résultats ont révélé une eau de bonne qualité durant l'année.

Dans le cadre de la délégation de service public, la collectivité adopte, sur proposition du délégataire, les tarifs qui s'appliquent au centre aquatique. Elle a fait le choix de tarifs inférieurs à ceux appliqués sur les équipements voisins. Les tarifs pour l'année 2017 ont été adoptés lors de la séance du conseil communautaire du mois de décembre 2016.

Les tarifs et horaires de la piscine sont à retrouver sur le site :
www.centre-aquatique-du-blavet.com

Annexes

- Annexe N°1 : organigramme de l'exécutif de la CCKB
- Annexe N°2 : composition du Conseil Communautaire
- Annexe N°3 : composition du Bureau Communautaire
- Annexe N°4 : composition des commissions
- Annexe 5 : organigramme actuel des services de la CCKB

Annexe N°1
Organigramme de l'exécutif de la CCKB

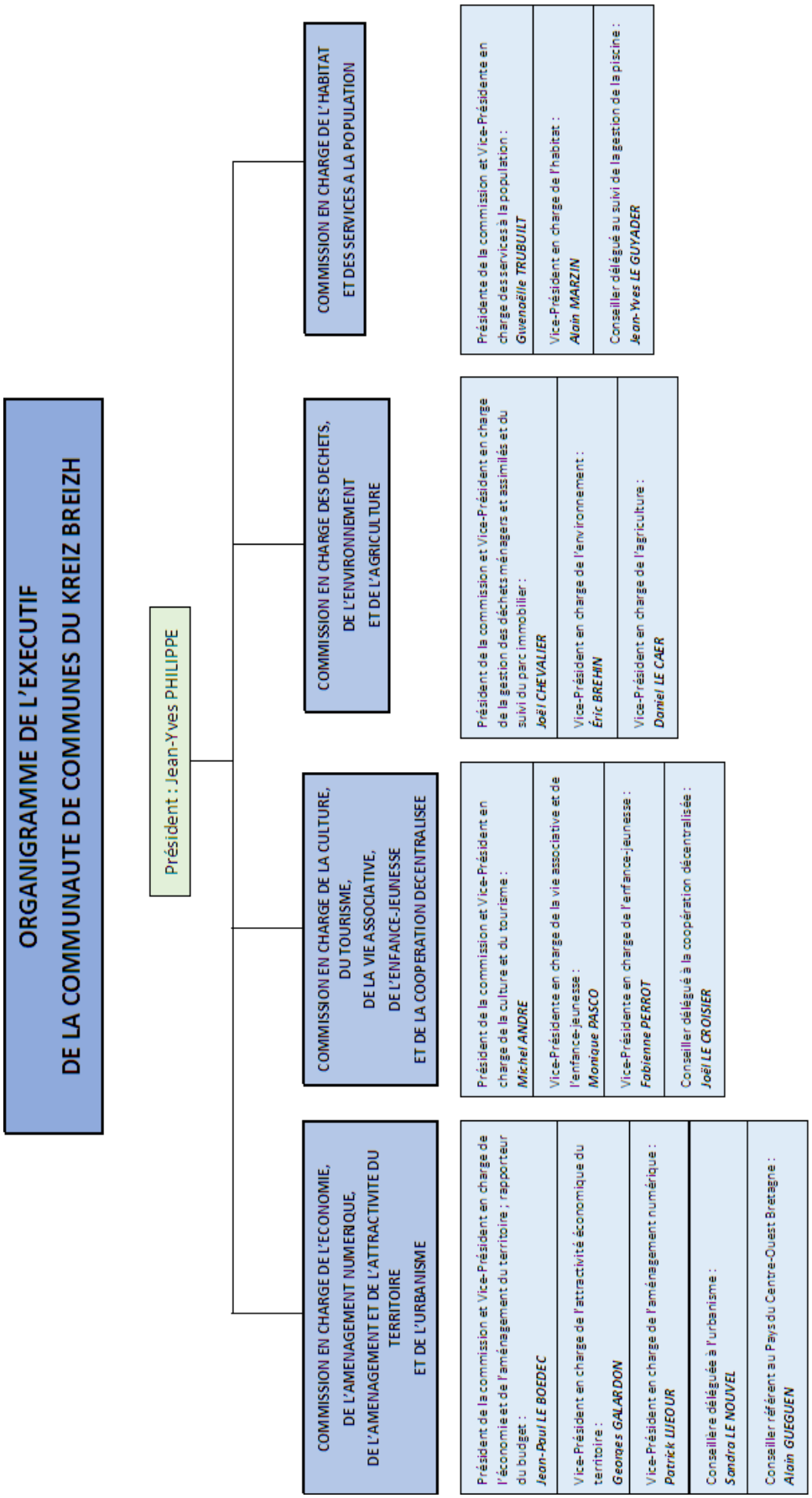

Annexe N°2
Composition du Conseil Communautaire

Monsieur	Alain	Guéguen	Plouguernével
Madame	Monique	Pasco	Plouguernével
Monsieur	Joël	Le Croisier	Trébrivan
Monsieur	Georges	Galardon	Sainte-Tréphine
Madame	Marie-Josée	Fercoq	Mellionnec
Monsieur	Luc	Carité	Bon Repos/Blavet
Monsieur	Patrick	Lijeour	Paule
Monsieur	Christian	Henneteau	Gouarec
Monsieur	Jean-Yves	Le Guyader	Gouarec
Monsieur	Claude	Bernard	Saint-Ygeaux
Monsieur	Jan	Michel	Glomel
Madame	Fabienne	Perrot	Glomel
Monsieur	Eric	Bréhin	Trémargat
Monsieur	Michel	André	Bon Repos / Blavet
Monsieur	Joël	Chevalier	Bon Repos / Blavet
Monsieur	Pascal	Not	Locarn
Madame	Gwénaëlle	Trubuilt	Plounévez-Quintin
Monsieur	Richard	Cadin	Plounévez-Quintin
Monsieur	Bernard	Rohou	Plélauff
Monsieur	Jean-Yves	Philippe	Saint-Connan
Monsieur	Alain	Marzin	Maël-Carhaix
Madame	Rolande	Le Borgne	Maël-Carhaix
Monsieur	Jean-Louis	Mobuchon	Canihuel
Madame	Sandra	Le Nouvel	Saint-Gilles-Pligeaux
Monsieur	Mathieu	Geffroy	Lanrivain
Madame	Martine	Connan	Kergrist-Moëlou
Monsieur	Daniel	Le Caër	Saint-Nicolas-du-Pélem
Madame	Christiane	Bernard	Saint-Nicolas-du-Pélem
Monsieur	Michel	Connan	Peumerit-Quintin
Monsieur	Jean-Paul	Le Boedec	Rostrenen
Monsieur	Alain	Rolland	Rostrenen
Madame	Réjane	Boscher	Rostrenen
Madame	Nolwenn	Burlot	Rostrenen
Monsieur	Lionel	Gainon	Bon Repos / Blavet

Annexe N°3
Composition du Bureau Communautaire

Monsieur	Alain	Guéguen	Plouguernével
Madame	Monique	Pasco	Plouguernével
Monsieur	Joël	Le Croisier	Trébrivan
Monsieur	Georges	Galardon	Sainte-Tréphine
Monsieur	Patrick	Lijeour	Paule
Monsieur	Jean-Yves	Le Guyader	Gouarec
Madame	Fabienne	Perrot	Glomel
Monsieur	Eric	Bréhin	Trémargat
Monsieur	Michel	André	Bon Repos / Blavet
Monsieur	Joël	Chevalier	Bon Repos / Blavet
Madame	Gwénaëlle	Trubuilt	Plounévez-Quintin
Monsieur	Jean-Yves	Philippe	Saint-Connan
Monsieur	Alain	Marzin	Maël-Carhaix
Madame	Sandra	Le Nouvel	Saint-Gilles-Pligeaux
Monsieur	Daniel	Le Caër	Saint-Nicolas-du-Pélem
Monsieur	Jean-Paul	Le Boedec	Rostrenen

Annexe N°4
Composition des commissions

Economie – Aménagement et attractivité du territoire – Urbanisme – Aménagement numérique

Président – Jean-Paul Le Boedec

Georges Galardon
Jean-Yves Philippe
Luc Carité
Lionel Gainon
Alain Guéguen
Jean-Yves Le Guyader
Sandra Le Nouvel
Patrick Lijeour
Bernard Rohou
Eric Bréhin
Daniel Le Caër

Culure – Tourisme – Vie associative – Enfance-Jeunesse – Coopération décentralisée

Président : Michel André

Joël Le Croisier
Monique Pasco
Fabienne Perrot
Jean-Yves Philippe
Réjane Boscher
Nolwenn Burlot
Christian Henneteau

Déchets – Environnement – Agriculture

Président : Joël Chevalier

Eric Bréhin
Daniel Le Caër
Claude Bernard
Mathieu Geffroy
Sandra Le Nouvel
Alain Marzin
Jean-Yves Philippe
Georges Galardon
Michel Connan

Services à la population – Habitat

Présidente : Gwénaëlle Trubuilt

Alain Marzin
Jean-Yves Philippe
Jean-Yves Le Guyader
Martine Connan
Marie-Josée Fercoq
Monique Pasco
Jean-Paul Le Boedec
Alain Rolland
Rolande Le Borgne
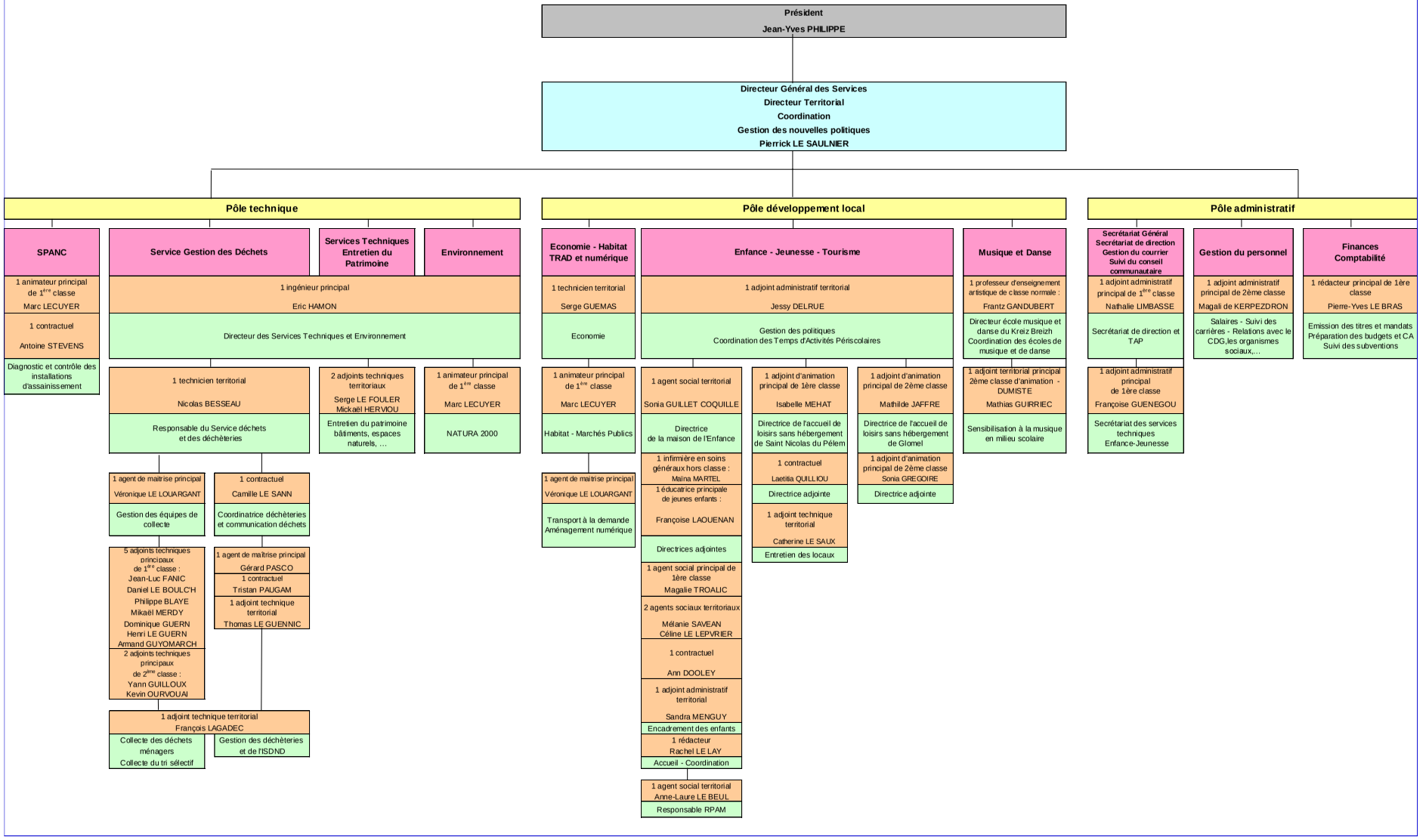
ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH